

smitom

DE TARENTAISE



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS

2014

RAPPORT ANNUEL 2014

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérative un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définit le contenu minimal de ce rapport, afin de permettre de comprendre les choix d'équipements, les contraintes et les prix. Il est présenté au comité syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est ensuite transmis aux membres avant le 30 septembre pour présentation à leur assemblée délibérante, et mis à disposition du public.

Au-delà de l'obligation légale, ce document permet de retracer les activités du syndicat mixte et ses évolutions.

SOMMAIRE

LEXIQUE.....	6
LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	7
La compétence du SMITOM de Tarentaise	7
1. LE PERIMETRE DU SMITOM REGROUPE LES 43 COMMUNES DE VANOISE.....	7
2. LE DEVENIR DU TRAITEMENT DES DECHETS A LONG TERME	8
Le fonctionnement du SMITOM de Tarentaise	10
1. LES COMPETENCES TRANSFEREES AU SMITOM DE TARENTAISE.....	10
2. L'ORGANISATION DU SMITOM DE TARENTAISE.....	12
Le territoire desservi	14
Les équipements des filières de traitement.....	15
Les évènements marquants de l'année 2014	16
1. L'INCINERATION DES DECHETS.....	16
2. LES DECHETS RECYCLABLES ET LA REDUCTION DES DECHETS	21
3. LES ISDIs.....	21
4. LES MOYENS GENERAUX DU SMITOM DE TARENTAISE	21
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	22
Gisement et valorisation des déchets de Tarentaise	22
Le traitement s'organise autour de deux sites complémentaires	24
1. LES USINES DE TRAITEMENT DES OMR	25
2. LES QUAIS DE TRANSFERT DES DECHETS RECYCLABLES.....	27
Le traitement des déchets à l'UIOM de Valezan	27
1. TONNAGES TRAITES – UIOM DE VALEZAN	27
2. DONNEES D'EXPLOITATION – UIOM DE VALEZAN	29
3. RESIDUS DE L'INCINERATION – UIOM DE VALEZAN.....	29
4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ANALYSES, CONTROLES, RESULTATS	30
5. RESULTATS DES MESURES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL – UIOM DE VALEZAN	31
Le traitement des déchets à l'UIOM des Brévières.....	32
1. TONNAGE TRAITES – UIOM DES BREVIERES.....	32
2. DONNEES D'EXPLOITATION – UIOM DES BREVIERES.....	33
3. RESIDUS DE L'INCINERATION – UIOM DES BREVIERES.....	34
4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ANALYSES, CONTROLES, RESULTATS – UIOM DES BREVIERES .	35
5. RESULTATS DES MESURES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL – UIOM DES BREVIERES.....	36
Le traitement des OMR excédentaires.....	37
Les commissions de suivi de site (CSS).....	37
1. CSS DE L'UIOM DE VALEZAN.....	38
2. CSS DE L'UIOM DES BREVIERES	38
Les conditions économiques de l'incinération	38
Les déchets recyclables	40
1. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT.....	40
2. VOLUMES LIVRES AU CENTRE DE TRI ET AU VERRIER	41
3. VOLUME DE DECHETS VALORISES.....	42

SOMMAIRE

4. PERFORMANCE DU GESTE DE TRI DES HABITANTS.....	43
5. BILAN FINANCIER DU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	45
Prévention des déchets et amélioration du tri	48
1. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION	48
2. PROMOTION DU COMPOSTAGE.....	49
3. COMMUNICATION.....	52
4. AIDES DU SMITOM POUR LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS	55
Les déchets inertes : les centres de stockage	57
LE BILAN.....	59
Les évolutions du service public d'élimination des déchets	59
1. EVOLUTION DES TONNAGES DU PERIMETRE DU SMITOM	59
2. VARIATION SAISONNIERE DES FLUX DE DECHETS TRAITES	60
3. REPARTITION DES APPORTS DES DECHETS DANS LES UIOMs DU SMITOM	61
4. EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES PAR FILIERE	62
Les modes de gestion du service d'élimination des déchets	63
1. TITULAIRES DES PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS EN 2014.....	63
2. MONTANT DES PRESTATIONS EN 2014.....	64
3. RECETTES DES RACHATS DE MATERIAUX EN 2014.....	64
Les modalités de financement du service d'élimination des déchets.....	65
Synthèse des résultats comptables 2014.....	66
1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014	66
2. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE) ..	68
Le bilan économique 2014	69
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	70

LEXIQUE

CCCT	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	EMR	Emballages Ménagers Recyclables
CCVA	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	EPCI	Etablissement Public de coopération intercommunale
CCVVT	Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	ISDD	Installation de Stockage des Déchets Dangereux
COVA	Communauté de communes des Versants d'Aime	ISDI	Installation de Stockage des Déchets Inertes
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance	MIHT	Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise
CS	Collecte séparée	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
CSS	Commission de Suivi de Site	PSE	Plan de Surveillance Environnementale
DIB	Terme à ne plus utiliser, remplacé par « déchets non dangereux des activités économiques »	REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
DGF	(Population DGF) Dotation Globale de Fonctionnement	STEP	Station de Traitement et d'Épuration des Eaux Polluées
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
DNDAE	Déchets Non Dangereux des Activités Economiques, ex DIB	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	UVE	Unité de Valorisation Énergétique

LE TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence du SMITOM de Tarentaise

1. LE PERIMETRE DU SMITOM REGROUPE LES 43 COMMUNES DE VANOISE

Créé en 1991 par le SIVOM du canton d'Aime et le SIVOM de Haute Tarentaise¹, pour la réalisation et la gestion de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Valezan, le SITOM de Haute Tarentaise, syndicat mixte compétent pour le traitement des ordures ménagères, est devenu SMITOM de Haute Tarentaise en 2006, avec le transfert par le SIVOM de Haute Tarentaise des installations du site des Brévières. En effet, conformément à l'article L 2224-13 du Code général des collectivités territoriales, le SIVOM de Haute Tarentaise, compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, a transféré l'intégralité de la compétence «traitement» au SITOM de Haute Tarentaise, ainsi que les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, dont l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés des Brévières.

Les statuts du SMITOM de Haute Tarentaise ont été modifiés par arrêté préfectoral du 3 août 2006 ; le SITOM est devenu «SMITOM», compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les deux cantons d'Aime et de Bourg Saint Maurice.

En 2008, le projet de mutualisation du traitement des déchets ménagers et assimilés au niveau du département de la Savoie initié par le SMED (syndicat mixte pour l'élimination des déchets), a conduit les membres du SMITOM à affirmer une position commune, après examen de divers scénarii techniques d'organisation du traitement des déchets.

Considérant que les deux installations de traitement des déchets de Valezan et des Brévières étaient conformes à la réglementation, et qu'elles étaient performantes, le comité syndical s'est prononcé par délibération du 15 décembre 2008 pour :

- refuser son adhésion à un syndicat départemental unique ;
- maintenir les deux installations de traitement des déchets ménagers et assimilés de Valezan et des Brévières dans leurs capacités actuelles, en se garantissant des solutions de secours ;
- insister sur l'importance accordée à la surveillance de l'impact environnemental des deux installations ;
- décider d'ouvrir des discussions pour étendre le périmètre aux «clients historiques» du SMITOM, le SITOM de Moûtiers, le SIVOM de Bozel et la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche.

En pérennisant des tonnages traités, le syndicat souhaite maintenir un coût à la tonne supportable, éviter de fortes hausses des participations des communautés membres, financer les investissements futurs de remise à niveau éventuelle de ses installations, et garantir des tonnages d'ordures ménagères pour pouvoir incinérer les boues de stations d'épuration excédentaires.

La commune de Saint Martin de Belleville a rejoint le SMITOM de Tarentaise dès le 1^{er} janvier 2010, suite à la dissolution du syndicat mixte de traitement des déchets auquel elle adhérait, le SIMIGEDA². L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2009 a pris acte de l'adhésion de la commune de Saint Martin de Belleville au 1^{er} janvier 2010 et de la modification des statuts du SMITOM de Haute Tarentaise, qui devient SMITOM de Tarentaise.

¹ Le SIVOM du canton d'Aime est devenu « communauté de communes du canton d'Aime » le 1^{er} janvier 2005, puis « communauté de communes des Versants d'Aime, COVA », en 2012. Le SIVOM de Haute Tarentaise est devenu « Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise, MIHT » le 1^{er} janvier 2007.

² Syndicat mixte pour la gestion des déchets de la région d'Albertville, dissout le 31 décembre 2010.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Au 1^{er} janvier 2011, six nouveaux adhérents rejoignent le SMITOM de Tarentaise, constituant le périmètre actuel. Ce sont :

- la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) ;
- la communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT, ex-SITOM de Moûtiers) ;
- le SIVOM de Bozel Val Vanoise ;
- la commune des Allues ;
- la commune de La Perrière ;
- la commune de Saint Bon.

L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010 entérine l'adhésion des communes et EPCI à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'achèvement de la carte intercommunale définit le nombre actuel d'adhérents au SMITOM de Tarentaise, soit cinq communautés de communes, après regroupement des communes isolées :

- la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) ;
- la Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT) ;
- la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) ;
- la communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT), à laquelle a adhéré la commune de Saint Martin de Belleville ;
- la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise (CCVVT, ex-SIVOM de Bozel), à laquelle ont adhéré les communes de Saint Bon, Les Allues et La Perrière.

2. LE DEVENIR DU TRAITEMENT DES DECHETS A LONG TERME

Afin de déterminer les conditions de renouvellement des marchés liant le syndicat mixte aux exploitants de ses deux unités de traitement jusqu'à fin 2014, les élus ont retenu le cabinet POYRY-NALDEO en septembre 2011 pour une étude prospective sur le devenir du traitement des déchets en Tarentaise. Cette étude comportait les missions suivantes :

- à moyen terme : définir les bases de la consultation de renouvellement des marchés d'exploitation des deux usines, rédiger le dossier de consultation et assister le SMITOM de Tarentaise jusqu'à l'attribution du nouveau marché ;
- à long terme : définir un projet-cadre d'organisation du traitement des déchets ménagers et assimilés du périmètre, dans lequel s'inscrira le SMITOM de Tarentaise avec ses membres.

La tranche ferme de l'étude, comportant un état des lieux des installations, s'est achevée en janvier 2012 avec la présentation du rapport d'étude de diagnostic des installations actuelles, le diagnostic de l'organisation actuelle des flux et le bilan carbone de l'activité de traitement des déchets relevant de la compétence du SMITOM de Tarentaise. Le rapport indique que les installations du SMITOM sont en bon état d'entretien. Toutefois, compte tenu de leur âge, des travaux conséquents seraient à envisager au-delà de 2018. Le moment est donc opportun pour lancer la réflexion sur les modalités de gestion des déchets.

A partir des pistes de solutions présentées par le bureau d'étude, les élus ont sélectionné deux scénarii que le cabinet POYRY a étudiés de manière plus détaillée :

- remplacement des deux installations par une seule usine (une ligne unique d'incinération permettant un meilleur effet d'échelle, avec des stockages transitoires en balles) ;
- non remplacement des 2 usines et exportation des déchets vers une usine plus grosse hors de la vallée.

La présentation du rapport de deuxième phase en juillet 2012 incluait une étude spécifique sur l'évolution attendue de la fraction fermentescible des déchets produits sur le territoire, tenant compte des impacts de la nouvelle réglementation applicable aux gros producteurs, de la création de lits touristiques, des actions menées pour la prévention des déchets...

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Selon l'étude, l'évolution restera marginale par rapport aux quantités à traiter, les effets à la baisse étant potentiellement compensés par les effets à la hausse.

Les éléments techniques et économiques du bureau d'étude concernant le scénario 1 - rénovation de l'usine de Valezan avec valorisation électrique -, confortés par une esquisse de projet proposée par l'exploitant NOVERGIE, ont été jugés suffisants par les élus. En revanche, ceux-ci ont souhaité approfondir l'étude du scénario 2, en étudiant la possibilité d'adhérer au deuxième syndicat de traitement des déchets de la Savoie, Savoie Déchets.

Le 23 juillet 2013, après consultation des élus de la communauté de communes des Versants d'Aime, le comité syndical a choisi le scénario d'adhésion au syndicat Savoie Déchets, selon un scénario dans lequel l'UIOM de Valezan est maintenue en activité jusqu'en 2025. La délibération fixe un calendrier :

- 2013 : études d'assistance à maîtrise d'œuvre ;
- 2014 : lancement de la consultation pour les travaux de rénovation de l'UIOM de Valezan ;
- 2015 : travaux à l'UIOM de Valezan et fermeture de l'UIOM des Brévières ;
- 2016 : réalisation du quai de transfert des Brévières.

Par délibération du même jour, les délégués au SMITOM arrêtent des principes encadrant les choix du territoire concernant l'organisation de la gestion des déchets :

- trouver une cohérence sur le département ;
- mutualiser le démantèlement de l'UIOM des Brévières ;
- mutualiser le transport des déchets ménagers et assimilés (OM et collecte sélective) ;
- mutualiser les quais de transfert ;
- conserver une solution locale pour le traitement des boues ;
- poursuivre les actions en faveur de la réduction des déchets ;
- respecter les droits du personnel ;
- veiller au respect de l'environnement.

Le 10 octobre 2013, le comité syndical approuve les principes d'une charte d'adhésion à Savoie Déchets.

Parallèlement, deux nouvelles études sont engagées :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée au bureau INDDIGO, pour le lancement des travaux préalables à l'adhésion à Savoie Déchets, à laquelle s'ajouteront diverses études complémentaires ;
- une étude juridique, économique et technique confiée au groupement CALIA/SARTORIO /INDDIGO, pour définir les modalités de l'adhésion, et notamment un volet concernant le personnel du SMITOM.

Les rapports des deux études sont présentés aux élus en février 2014.

Des études complémentaires sur le site des Brévières (amiante, pollution) sont confiées au bureau ALPES CONTROLE en mars 2014.

Dans la suite du renouvellement des conseils municipaux et conseils communautaires, le nouveau comité syndical du SMITOM de Tarentaise s'installe en juin 2014. Monsieur Bruno MARTINOD est élu président.

Les nouveaux élus prennent connaissance des rapports d'études, et le président engage des rencontres avec le président de Savoie Déchets, les maires de Tignes et Val d'Isère. Parallèlement, des avenants de prolongation des marchés d'exploitation des deux usines d'incinération sont négociés avec les deux exploitants, pour poursuivre l'exploitation au-delà de décembre 2014 : avril 2016 pour l'UIOM des Brévières et juin 2016 pour l'UIOM de Valezan.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le comité syndical approuve les principes d'une nouvelle charte d'adhésion le 20 octobre 2014.

En fin d'année 2014, le SMITOM demande à INDDIGO de réaliser l'étude de faisabilité du projet de réaménagement du site des Brévières, comportant la fermeture de l'UIOM et du quai de transfert des déchets recyclables, ainsi que la réalisation d'un quai de transfert pour les déchets résiduels et les déchets recyclables. En parallèle, le bureau ALPES CONTROLE réalisera le dossier de cessation d'activité de l'UIOM.

Le fonctionnement du SMITOM de Tarentaise

1. LES COMPETENCES TRANSFEREES AU SMITOM DE TARENTAISE

Aux termes de ses statuts redéfinis en 2011, le SMITOM est compétent en matière de traitement des déchets ménagers, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, au sens de l'article L. 2224-13 alinéa 2 du CGCT.

Les compétences du syndicat mixte s'exercent à partir du bas des quais de transfert situés à la jonction de la collecte et du traitement, et comprennent également le tri des déchets recyclables, ainsi que les actions liées au tri des déchets (programme de durée avec Eco-Emballages, mise en œuvre de politiques de réduction des déchets).

Pour l'exercice de ses compétences, le syndicat mixte dispose des équipements suivants dont il assure la construction, l'entretien et l'exploitation :

- UIOM et quai de transfert des déchets recyclables de Valezan ;
- UIOM et quai de transfert des déchets recyclables des Brévières ;
- ISDI Vigne au Pont ;
- centre de mise en balles du Carrey (mise en balles, stockage et transport).

Il assure le transport des déchets ménagers depuis les quais de transfert des Menuires (commune de Saint Martin de Belleville) et du Carrey (canton de Bozel).

Pour l'exercice de sa compétence, le SMITOM s'appuie sur les installations qui lui appartiennent, et sur des prestataires avec lesquels il contractualise pour assurer le service public de traitement, tri et élimination des déchets ménagers et assimilés.

➤ **Gestion des UIOM et quais de transfert des produits recyclables de Valezan et des Brévières**

- Contrôle technique de l'exploitant titulaire du marché public de services ;
- contrôle financier de l'exploitant titulaire du marché public de services, et notamment facturation et GER³ ;
- contrôle des tonnages reçus, des tonnages incinérés et des tonnages mis en balles ;
- contrôle du respect des obligations réglementaires et contractuelles et relations avec la DREAL ;
- suivi de l'impact de l'usine dans l'environnement ;
- organisation des réunions de la commission locale d'information et de sécurité.

³ GER : Gros Entretien Renouvellement.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ **Transport, valorisation et enfouissement des REFIOM de l'UIOM de Valezan**

Depuis 2008, les REFIOM étaient valorisés en mine de sel en Allemagne. Lors du renouvellement du marché en 2013, un lot a été prévu pour l'enfouissement des REFIOM en ISDD.

- Contrôle technique et financier des titulaires du marché public de services ;
- obtention et suivi de l'autorisation administrative annuelle de transport transfrontalier de déchets ;
- suivi des bordereaux de transport et de la valorisation ;
- contrôle des tonnages valorisés ou enfouis.

➤ **Transport et traitement extérieur des déchets ménagers résiduels de la commune de Saint Martin de Belleville à partir du quai de transfert des Menuires, et des déchets ménagers résiduels du canton de Bozel à partir du quai de transfert du Carrey**

- Contrôle technique et financier du transporteur ;
- contrôle technique et financier des exploitants des sites de traitement OMR autres que les UIOM du SMITOM ;
- contrôle des tonnages transportés et traités.

➤ **Transfert de la collecte séparée et des cartons professionnels à partir des quais de transfert de Valezan, des Brévières et du Carrey, et du quai des Menuires pour les cartons uniquement**

- Contrôle technique et financier du titulaire du marché public de services ;
- contrôle des tonnages transportés.

➤ **Tri et traitement de la collecte séparée et des cartons professionnels**

- Contrôle technique et financier du titulaire du marché public de services ;
- contrôle des tonnages reçus et triés ;
- contrôle des tonnages valorisés ;
- contrôle des ventes de matériaux triés.

➤ **Mise en œuvre du programme de réduction des déchets, avec l'ADEME**

- Diagnostic préalable (2010-2011) ;
- organisation de la concertation ;
- définition et mise en œuvre des actions ;
- suivi, bilan et évaluation.

➤ **Animation pour le tri et la réduction des déchets**

- Information ;
- accompagnement des collectivités ;
- organisation ou présence lors d'événements ;
- gestion du contrat Eco-Emballages ;
- mise en œuvre et suivi des contrats de rachat de matériaux dans le cadre du groupement AISHS⁴.

⁴ Groupement Ain Isère Savoie Haute-Savoie : rassemblement de collectivités des 4 départements pour négocier des rachats de matériaux.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Aménagement et gestion des ISDI (gestion directe, ou délégation de maîtrise d'ouvrage au membre du SMITOM concerné)

- Obtention de la maîtrise foncière, amiable ou par voie d'expropriation ;
- maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement ;
- obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter l'ISDI et gestion des obligations réglementaires ;
- contrôle de l'exploitation ;
- gestion des autorisations de dépôt et du recouvrement de la redevance ;
- gestion des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

2. L'ORGANISATION DU SMITOM DE TARENTEISE

➤ Représentation politique des adhérents

Le SMITOM de Tarentaise est dirigé par un comité syndical de 18 membres délégués, désignés par les adhérents⁵. Chaque collectivité adhérente dispose en outre d'un délégué suppléant destiné à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Conformément à l'article 7 des statuts, le bureau syndical a été constitué lors de l'installation du nouveau comité syndical, le 16 juin 2014. Le bureau et le président disposent de délégations de pouvoir du comité syndical.

LE PRESIDENT Bruno MARTINOD (COVA)

LE BUREAU

Gaston PASCAL-MOUSSELDARD (MIHT)

1^{er} Vice-président

Véronique GENSAC (COVA)

2^{ème} Vice-présidente

Georges SAINT GERMAIN (CCCT)

3^{ème} Vice-président

Jean-Baptiste MARTINOT (CCVVT)

4^{ème} Vice-président

Jean COSTE (CCVA)

Membre

Klébert SILVESTRE (CCCT)

Membre

Pierre GONTHIER (COVA)

Représentant de la commune siège de l'UIOM de Valezan

Jean-Christophe VITALE (MIHT)

Représentant de la commune siège de l'UIOM des Brévières

LES AUTRES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

COVA : Joël Ougier-Simonin, Daniel Renaud. *Christian Duc, suppléant*

MIHT : Alain Anxionnaz, Jean-Claude Fraissard, Sébastien Frison. *Albert Poulain, suppléant*

CCVVT : Thierry Monin, Philippe Mugnier, René Ruffier-Lanche. *Armelle Rolland, Sandra Rossi, Jean-René Benoit, Patrick Mugnier, suppléants*

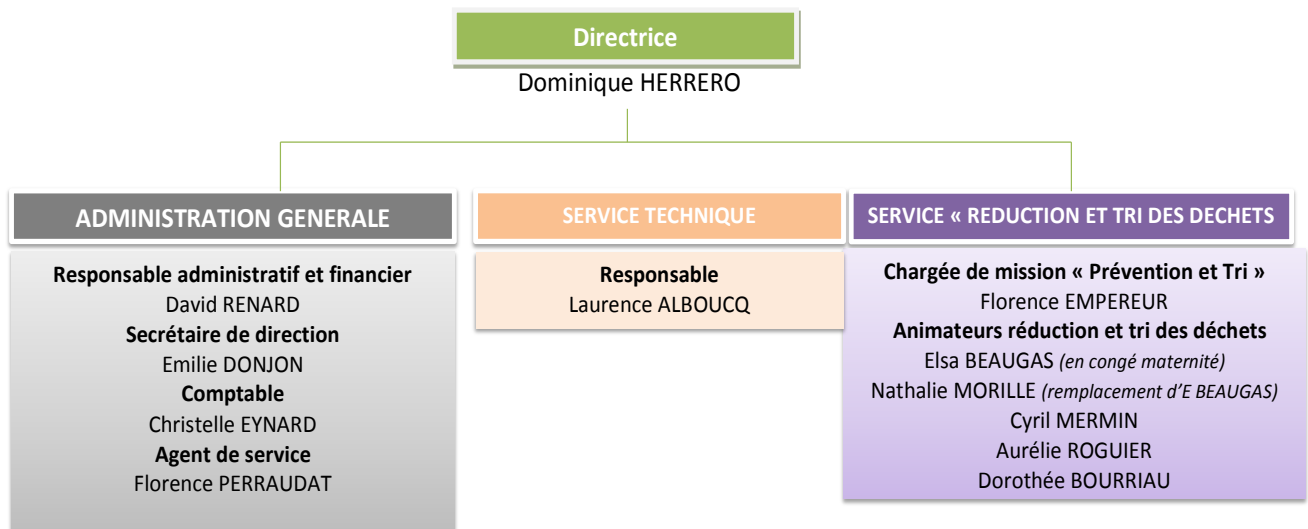
CCVA : *Gabriel Martinot, suppléant*

CCCT : Maxime Silvestre. *Alexandra HUDRY et Alain CULLET, suppléants*

⁵ 5 délégués titulaires pour la MIHT, 5 délégués titulaires pour la COVA, 3 délégués titulaires pour la CCCT, 1 délégué titulaire pour la CCVA, 4 délégués titulaires pour la CCVVT.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Organigramme décembre 2014



Le SMITOM de Tarentaise dispose d'une équipe, sous la direction de Dominique HERRERO, pour assurer l'organisation de la structure, la tenue des réunions du comité syndical et du bureau alternativement chaque mois, la gestion des moyens humains et matériels, la gestion administrative, financière et juridique, le suivi des marchés de services et des marchés de travaux passés dans les domaines de compétence du SMITOM, ainsi que les marchés de prestations de services conclus par le SMITOM en faveur de clients publics ou privés.

La directrice s'appuie sur trois responsables de service : David RENARD, le responsable administratif et financier, Laurence ALBOUCQ, la responsable technique, ainsi que Florence EMPEREUR, chargée de mission « prévention des déchets ».

Florence EMPEREUR assure depuis juin 2010 la mise en œuvre du programme de réduction des déchets contractualisé avec l'ADEME. Elle encadre quatre animateurs « tri et réduction des déchets ».

➤ Organisation financière

Le SMITOM de Tarentaise dispose d'un budget principal qui retrace l'ensemble des activités du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, financé par les participations de ses membres pour la part restant à couvrir après déduction :

- de recettes diverses (ventes de matières, soutien des éco-organismes, subventions...);
- de redevances versées par les exploitants des usines pour le traitement de déchets extérieurs, le cas échéant ;
- du reversement de recettes du budget annexe.

Le budget annexe retrace les ventes de prestations (incinération de déchets ménagers, de déchets non dangereux des activités économiques et de boues de stations d'épuration) que le SMITOM réalise pour le compte de clients publics ou privés.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

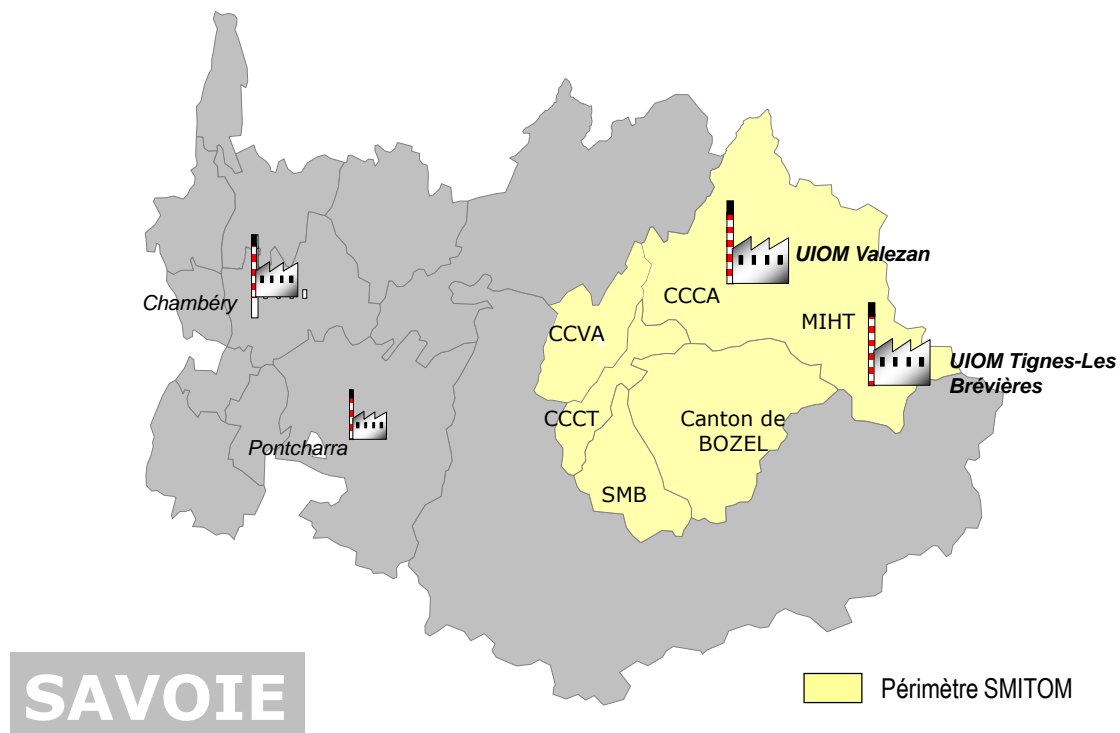
Les statuts, modifiés en décembre 2010, fixent les règles des participations au SMITOM de Tarentaise. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des coûts du syndicat est mutualisé entre ses membres, au prorata des tonnages respectifs traités par le syndicat l'année précédente : ainsi, une tonne traitée, quels que soient sa provenance et son mode de traitement, coûte le même prix. Le coût des investissements est réparti sur les mêmes bases de mutualisation. Seule exception, les ISDI sont à la charge de la collectivité sur laquelle ils se situent, en tant qu'équipements de proximité.

Le territoire desservi

Le périmètre desservi par le SMITOM de Tarentaise, pour la compétence «traitement des déchets», recouvre le territoire de la communauté de communes des Versants d'Aime et de la Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise depuis son origine, de la commune de Saint Martin de Belleville depuis 2010, de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, de la communauté de communes Cœur de Tarentaise (ex-SITOM de Moûtiers), de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise (ex-SIVOM de Bozel Val Vanoise, et communes des Allues, La Perrière, et Saint Bon) depuis le 1^{er} janvier 2011, soit 43 communes, une population permanente totale de 54 367 habitants, et une population DGF de 124 678 habitants⁶.

	Nombre d'habitants	Population DGF
CC Versants d'AIME : 9 communes (Aime, Bellentre, La Côte d'Aime, Granier, Landry, Macot La Plagne, Montgirod, Peisey Nancroix, Valezan)	9 919	23 760
MIHT : 8 communes (Bourg Saint Maurice, Les Chapelles, Sées, Montvalezan, Sainte Foy Tarentaise, Tignes, Val d'Isère, Villaroger)	17 161	39 713
CC des Vallées d'Aigueblanche : 7 communes (Aigueblanche, Avanchers-Valmorel, Le Bois, Bonneval, Feissons sur Isère, La Léchère, Saint Oyen)	7 258	11 175
CC Cœur de Tarentaise : 9 communes (Fontaine-le-Puits, Hautecour, Moûtiers, Notre Dame du Pré, Saint Jean de Belleville, Saint Marcel, Saint Martin de Belleville, Salins les Thermes, Villarlurin)	10 173	22 905
CC Val Vanoise Tarentaise : 10 communes (Bozel, Brides-les Bains, Champagny en Vanoise, Feissons sur Salins, Les Allues, La Perrière, Montagny, Le Planay, Pralognan la Vanoise, Saint Bon)	9 856	27 125
	54 367	124 678

⁶ Population légale au 1^{er} janvier 2014.



Les équipements des filières de traitement

Le SMITOM de Tarentaise dispose d'installations de traitement et de transfert, sur deux sites :

- l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés et le quai de transfert des déchets recyclables du site du Praz, sur la commune de Valezan ;
- l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés et le quai de transfert des déchets recyclables du site des Brévières, sur la commune de Tignes.

Les usines de traitement des déchets ménagers et assimilés de Valezan et des Brévières permettent d'incinérer la totalité des déchets produits sur le territoire pour les périodes de mai à novembre, et une grande partie de ceux-ci pendant la saison d'hiver. Elles traitent également des boues des stations d'épuration du territoire et des déchets industriels assimilables aux ordures ménagères. L'excédent hivernal de production de déchets est traité dans des usines de traitement de déchets voisines, par le biais de marchés publics.

Le syndicat prend en charge le transfert des déchets résiduels collectés sur la commune de Saint Martin de Belleville à partir du quai de transfert des Menuires, et ceux provenant du canton de Bozel à partir du quai de transfert du Carrey. Ces deux quais de transfert sont gérés respectivement par la commune de Saint Martin de Belleville et par la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Afin d'optimiser le fonctionnement des sites, et de limiter les transports, un principe de répartition des flux de déchets a été déterminé. Ainsi, l'usine de Valezan traite par incinération les déchets ménagers des communautés de communes des Versants d'Aime, Cœur de Tarentaise et des Vallées d'Aigueblanche, d'une partie de la MIHT (secteur «du bas» : Bourg Saint Maurice-Les Arcs et Les Chapelles), et une partie des déchets ménagers de Saint Martin de Belleville et du canton de Bozel. L'usine des Brévières traite par incinération les déchets ménagers de la MIHT sauf secteur «du bas», et une partie de ceux de Saint Martin de Belleville et du canton de Bozel.

Les quais de transfert de Valezan et des Brévières permettent de regrouper, compacter et transférer en transport de masse les produits de la collecte séparée et les cartons des professionnels.

Le quai de transfert de Valezan reçoit les produits recyclables de la communauté de communes des Versants d'Aime, ainsi que ceux de la MIHT, sauf Tignes et Val d'Isère, compactés et transférés à partir du quai des Brévières. Les produits recyclables des communes de Saint Bon, Les Allues et La Perrière sont transférés en camions depuis le quai du Carrey vers le centre de tri. Les produits recyclables du reste du canton de Bozel, de Saint Martin de Belleville et des communautés de communes Cœur de Tarentaise et des Vallées d'Aigueblanche sont transférés directement au centre de tri par les véhicules de collecte.

Des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) complètent les équipements gérés par le SMITOM, pour le dépôt des déblais, gravats, déchets inertes de démolition :

- l'ISDI Vigne au pont pour le territoire de la COVA ;
- l'ISDI du Planay, l'ISDI de Champagny et l'ISDI des Allues pour le territoire de la CCVVT.

Les évènements marquants de l'année 2014

1. L'INCINERATION DES DECHETS

➤ Tonnages transférés et traités

En 2014, le SMITOM de Tarentaise a traité 33 370 t de déchets ménagers résiduels pour le compte de ses adhérents, soit une baisse de 0,8 % représentant 267 t en moins par rapport à 2013 :

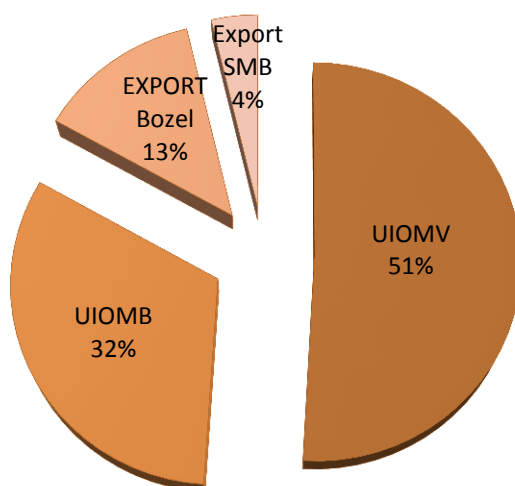
- 27 745 t d'OMR dans ses installations (16 975 t à Valezan et 10 770 t aux Brévières), représentant 83 % de la production du périmètre, soit une hausse de 5 % entre 2013 et 2014 ;
- 5 625 t d'OMR réparties entre les usines de traitement de déchets ménagers d'Athador (Grenoble), SET Mont Blanc (Passy) et Savoie Déchets (Chambéry).

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Tonnages DMA pris en charge par le SMITOM en 2014

2014	UIOMV	UIOMB	EXPORT Bozel	Export SMB	TOTAL	rappel 2013	écart
OMR réceptionnées sur sites SMITOM	16 975	10 770			27 745	26 446	4,91%
OMR exportées			4 152	1 473	5 625	7 191	-21,78%
<i>dont pris en charge par NOVERGIE</i>			-	-	-		
OMR détournées des sites SMITOM	-	-			-		
OMR extérieures	828	-			828	1 039	-20,31%
- Valorly	97	-					
- SIDEFAGE (NOVERGIE)	731	-					
BOUES	1 513	2 017			3 530	3 256	8,4%
DIB (compris dégrillage)	226	23			249	231	7,8%
TOTAL traité	19 542	12 810	4 152	1 473	37 977	38 163	-0,5%
	<i>traitement UIOM SMITOM</i>						
		83%					
	<i>export</i>						
		17%					

OMR 2014



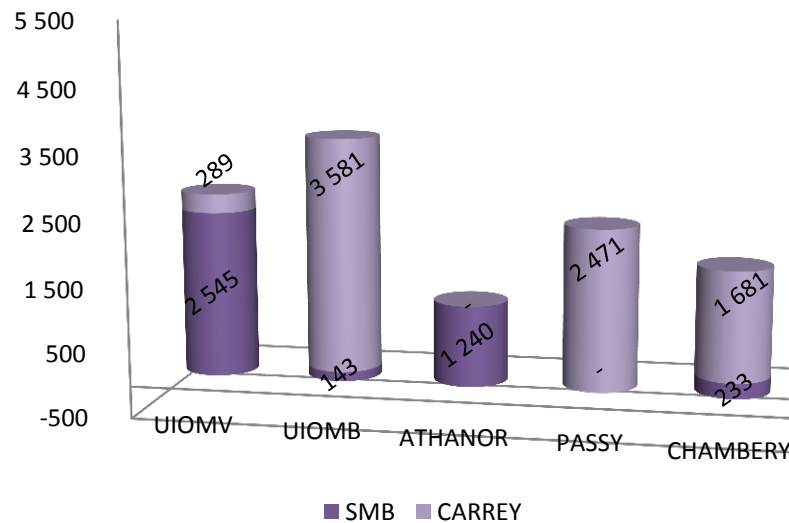
Outre les déchets provenant de la collecte auprès des ménages, le SMITOM de Tarentaise a traité :

- 3 530 t de boues de STEP (1 513 t à Valezan et 2 017 t aux Brévières) ;
- 249 t de déchets non dangereux d'activités économiques (226 t à Valezan et 23 t aux Brévières) ;
- 828 t d'OMR extérieures au territoire du SMITOM (en provenance de Bellegarde et Valorly).

Conformément à ses statuts, le SMITOM de Tarentaise a pris en charge le transfert de 12 183 t de déchets ménagers en provenance de ses adhérents, pour les livrer dans ses deux usines (6 558 t), et dans les usines avec lesquelles il a signé des marchés ou passé des conventions.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Tonnages OMR transférés dans les différentes unités de traitement de DMA en 2014



➤ Surveillance de l'impact des UIOM sur l'environnement

Le SMITOM de Tarentaise a mis en place, depuis juin 2006, un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Tignes les Brévières et de Valezan.

L'objectif de ce plan de surveillance environnementale est de rendre compte de la qualité de l'environnement et de son évolution au cours du temps. Cinq à six points de mesure ont été définis pour chacun des sites suite à une étude de dispersion. Sur ces points de mesure, différents prélèvements d'échantillons sont réalisés chaque année afin de surveiller :

- la qualité des végétaux et légumes ;
- les retombées via les lichens ;
- les retombées atmosphériques ;
- la qualité des sols ;
- la qualité des denrées alimentaires (lait).

La présence de dioxines/furannes (PCDD/F) et métaux est recherchée dans chaque catégorie.

La conjugaison de ces différentes méthodes de mesure (échantillons et résultats croisés) permet d'atteindre une bonne objectivité sur l'impact du fonctionnement des usines sur l'environnement. Chaque méthode de mesure permet de détecter des phénomènes de dépôts avec des périodes d'intégration différentes :

- les végétaux (herbe, salade, chou) et les collecteurs de précipitation permettent d'identifier des dépôts sur quelques mois (période d'intégration courte) ;
- les lichens ont un effet accumulateur et un temps de réaction de l'ordre de l'année (période d'intégration moyenne) ;
- les sols cumulent les retombées sur plusieurs années (période d'intégration longue).

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les résultats des prélèvements et analyses effectués par le bureau BioMonitor⁷ en 2014 ont été transmis à la DREAL Rhône-Alpes et présentés en réunions de CSS. Ces résultats montrent que les installations de Valezan et des Brévières n'ont pas d'impact sur l'environnement.

Synthèse

Année 2014	Usine de Tignes-les Brévières			Usine de Valezan		
	PCDD/F	PCB-DL	Métaux	PCDD/F	PCB-DL	Métaux
Sols 	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, mais on note des anomalies pour la station Sud	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, anomalies aux points Potager et base de loisirs non liées à l'usine
Végétaux 	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, anomalie sur les herbages au point Motocross
Lichens 	Anomalie au point Nord	Aucun impact identifié, valeurs + élevées autour du site	Anomalies aux points Nord et Témoin	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, mais on note des anomalies aux points Potager et Genettes
Retombées atmosphériques 	Aucun impact identifié, même si valeur forte au point Sud et Boisses	Aucun impact identifié, même si valeur forte au point Boisses	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, anomalie au point Base de loisirs
Lait 	Pas analysé, absence de troupeau	Pas analysé, absence de troupeau	Pas analysé, absence de troupeau	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié

⁷ Marché signé en juin 2014 pour 1 an, renouvelable deux fois 1 an.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En application de l'article L 514-5 du Code de l'environnement, l'inspecteur de la DREAL Rhône-Alpes chargé de l'inspection des installations classées a procédé à la visite d'inspection de l'UIOM de Valezan le 9 avril 2014.

➤ Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et commission de surveillance de site (CSS)

Les réunions des commissions de suivi des sites se sont tenues le 24 septembre 2014 pour l'UIOM des Brévières et le 15 octobre 2014 pour l'UIOM de Valezan.

Les exploitants des UIOM ont présenté leur bilan d'exploitation 2013. La société BioMonitor a exposé les résultats de la campagne 2013 du plan de surveillance environnementale.

Le compte rendu des réunions a été adressé à l'ensemble des membres des commissions par la sous-préfecture d'Albertville.

➤ Travaux dans les UIOM

Pendant les arrêts techniques de l'UIOM de Valezan, NOVERGIE a réalisé les travaux importants suivants :

- remplacement partiel du R1 avec une reprise de la fumisterie ;
- remise en état de la gaine de liaison R1/R2 ;
- fumisterie du four ;
- changement de nombreuses pièces des grilles du four.

A l'UIOM des Brévières, RONAVAl a réalisé les principaux travaux suivants :

- remplacement partiel des manches filtrantes et réparation de l'étanchéité des caissons ;
- reprise de la vis d'alimentation et de la trémie, de la table poussoir et du chemin de roulement des deux fours ;
- remplacement des buses d'injection d'eau et du réfractaire de la tour de refroidissement ;
- remplacement de diverses pièces de l'extracteur à mâchefers.

➤ Valorisation des REFIOM de l'UIOM de Valezan

Le marché attribué à la société MINDEST pour le lot «valorisation» a été utilisé jusqu'à mi-février 2014. Ensuite, c'est le lot «stockage» attribué à la société SITA FD qui a été activé. En effet, ce dernier garantissait des conditions de transport plus sécurisantes.

➤ Certification ISO 14001 de l'UIOM de Valezan et du SMITOM de Tarentaise

La certification ISO 14001, obtenue en décembre 2008 par la société NOVERGIE et le SMITOM de Tarentaise, a été renouvelée pour une année lors de l'audit de juin 2014.

➤ Coopération du sillon alpin du développement durable des déchets (CSA3D)

Les techniciens et les élus du réseau CSA3D se sont rencontrés à différentes reprises, dans le cadre de la charte à laquelle le SMITOM de Tarentaise a adhéré en 2012.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Etudes et projets

Suite à la remise des rapports des différentes études engagées pour définir l'organisation du traitement des déchets à moyen/long terme pour le périmètre du SMITOM, et aux orientations prises pour transférer la compétence « traitement des DMA » à Savoie Déchets, les élus ont décidé d'abandonner le projet de plateforme de stockage hivernal de balles sur le site du Carrey.

2. LES DECHETS RECYCLABLES ET LA REDUCTION DES DECHETS

Le marché de transfert et tri des déchets recyclables (collecte séparée et cartons professionnels), signé en mai 2011 pour une première période de trois ans, a été prolongé fin 2014 pour une durée d'un an. Cette prolongation pourra être reconduite encore une fois avant le renouvellement du marché.

Florence EMPEREUR a repris ses fonctions après son congé maternité.

En fin d'année, Nathalie MORILLE a rejoint l'équipe des animateurs tri et réduction des déchets, en remplacement d'Elsa BEUGAS pendant son congé maternité, sur le secteur de la Haute Tarentaise.

En complément des animations habituellement menées par le SMITOM de Tarentaise, l'opération de sensibilisation en porte-à-porte a été renouvelée sur trois autres communes, représentant 16% de la population. Le SMITOM de Tarentaise a également organisé deux évènements autour de la réduction du gaspillage alimentaire et de la promotion du réemploi en Tarentaise.

3. LES ISDI

Les travaux préalables à l'exploitation de l'ISDI de la Loy, située sur la commune des Allues, ont été terminés. L'exploitation du site a commencé courant 2014. Après mise en concurrence, c'est à la société SCHILTE TP que celle-ci a été confiée pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois 1 an.

La mission de maîtrise foncière du site de l'ISDI de Champagny, confiée à la SAS en 2013, se poursuit.

4. LES MOYENS GENERAUX DU SMITOM DE TARENTEISE

Les services ont fonctionné avec un effectif complet de 11 agents.

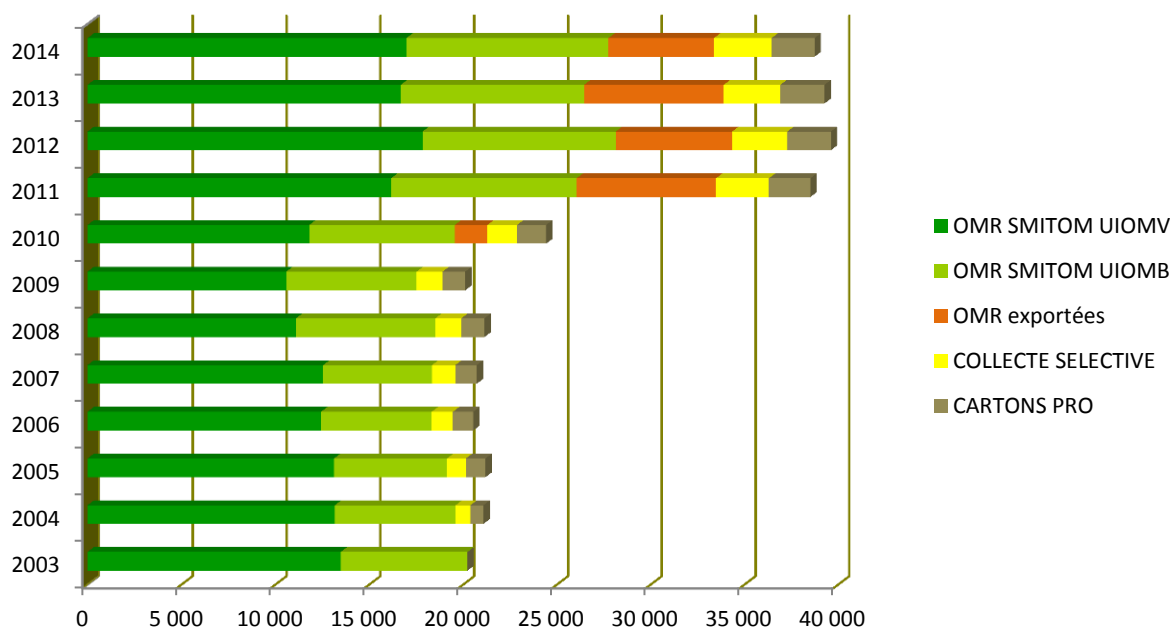
Le SMITOM a maintenu les prestations externes d'expertise dans différents domaines :

- Le bureau INDDIGO de Chambéry assure une mission d'assistance technique à l'exploitation des UIOM.
- Le cabinet GOTTELAND-LOOF de Chambéry intervient en conseil pour les dossiers d'assurances.
- Le bureau Francis LEFEBVRE de Lyon est chargé de l'assistance juridique.
- La société ALTIMAX à Annecy, créatrice du site internet du SMITOM de Tarentaise en assure la maintenance. Les mises à jour sont réalisées par les services du SMITOM.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Gisement et valorisation des déchets de Tarentaise

Tonnages traités par le SMITOM de Tarentaise en provenance de ses adhérents



En 2014, la baisse des tonnages de déchets résiduels se poursuit : le volume d'OMR a diminué de 1,56 % entre 2014 et 2013, passant de 33 899 t à 33 370 t (- 529 t), niveau qui devient inférieur à celui atteint en 2011 (33 489 T). Les exportations d'OMR en saison d'hiver ont suivi cette tendance à la baisse, renforcée par la bonne capacité d'incinération des deux unités du SMITOM.

Parallèlement, le tonnage de collecte séparée poursuit sa progression avec + 57 t, et le tonnage de cartons professionnels est en baisse de 58 t.

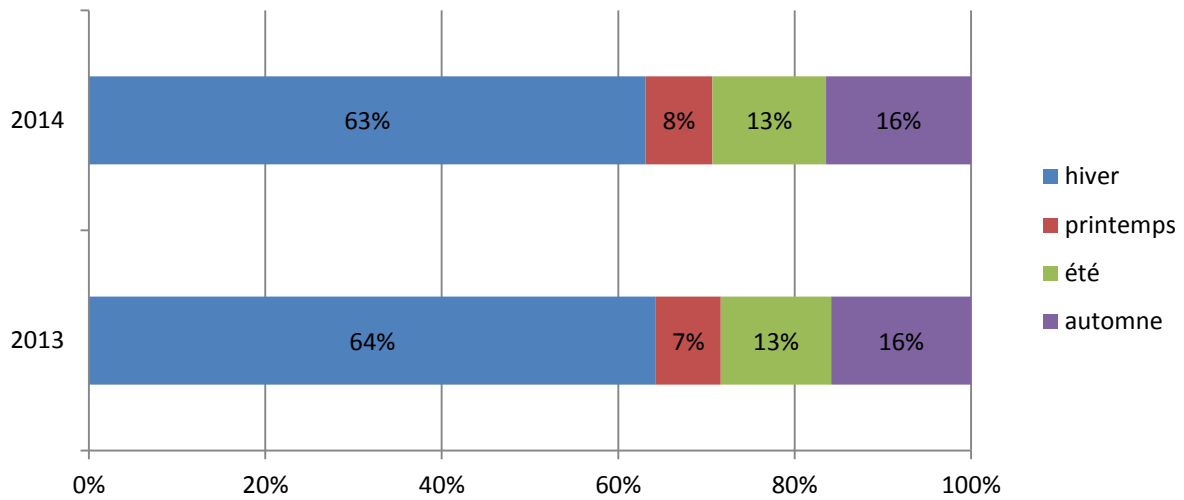
	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014 / 2013
OMR	33 489	34 348	33 899	33 370	-1,56 %
<i>Dont OMR détournées</i>	<i>7 432</i>	<i>6 210</i>	<i>7 191</i>	<i>5 625</i>	<i>-21,78%</i>
COLLECTE SELECTIVE	2 821	2 941	3 017	3 074	+1,88 %
CARTONS PRO	2 214	2 324	2 354	2 296	-2,48 %
Total	38 524	39 613	39 270	38 739	-1,35 %

Le graphique ci-après illustre d'une part la forte proportion de déchets résiduels produits en période touristique, hivernale notamment, puisque la saison d'hiver (du 15 décembre au 15 avril) représente plus des deux tiers des tonnages annuels et, d'autre part, l'évolution entre 2014 et 2013 : légère diminution des tonnages de déchets résiduels hivernaux, légère hausse des tonnages au printemps et stagnation de ces déchets en été et en automne.

La moyenne journalière des tonnages traités par le SMITOM diminue faiblement (- 1,35 %). La moyenne de production journalière par habitant permanent reste stable tandis que celle par habitant DGF est en baisse.

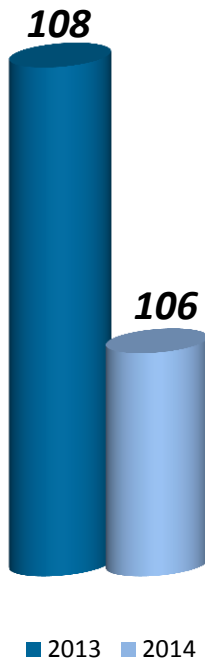
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition saisonnière des tonnages OMR

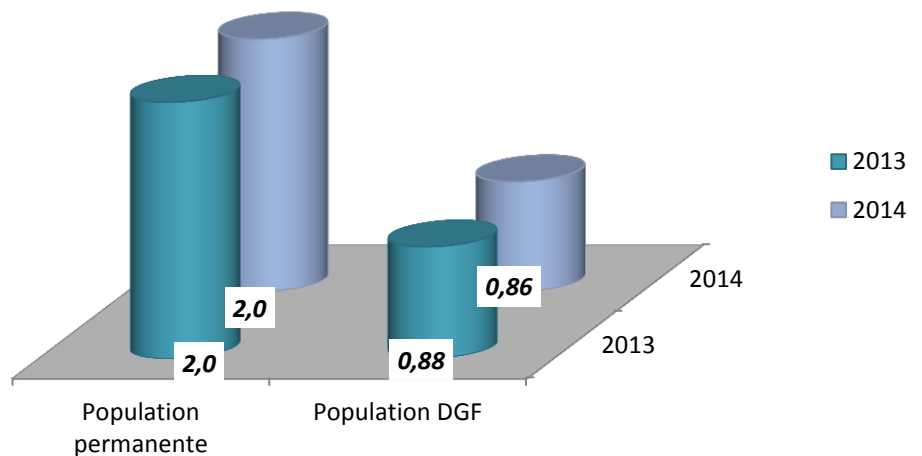


Moyenne des quantités d'OMR, emballages (hors verre) et papier traitées par jour par le SMITOM

Tonnes de déchets traités par jour



Moyenne de production de déchets par habitant et par jour (en kg)



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le tonnage traité dans les installations du SMITOM pour des clients privés est en augmentation en 2014 par rapport à 2013, grâce au meilleur fonctionnement des usines (les deux usines avaient subi des problèmes techniques début 2013).

Tonnages « clients » traités dans les 2 UIOM

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
DIB NANTET	109	113	4	0	
DIB NOVERGIE	168	282	124	999	
TOTAL DIB	277	395	128	999	+ 680 %
BOUES & DEGR UIOMV	1 428	1 643	1 527	1579	
BOUES & DEGR UIOMB	2 090	2 197	1 825	2006	
TOTAL BOUES ET DEGRILLAGE	3 518	3 841	3 353	3585	+ 7 %
TOTAL CLIENTS	3 795	4 236	3 481	4584	+ 32 %

La part valorisée du gisement des déchets du périmètre du SMITOM, y compris les mâchefers valorisés en sous-couche routière et assimilée, les REFIOM de Valezan valorisés en mine de sel, et les ferrailles d'incinération recyclées, représente 42,6 %. Cette part valorisée s'élève à 31 % sans les mâchefers.

Le traitement s'organise autour de deux sites complémentaires

Deux UIOM permettent d'accueillir la majeure partie des OMR collectées par les adhérents. Sur les sites des deux installations, est également regroupée une grande partie des déchets recyclables⁸ pour leur transfert. L'autre partie de ces derniers transite par le quai du Carrey dans le cas des communes de Saint Bon, Les Allues et La Perrière, ou est apportée directement au centre de tri.

Le SMITOM de Tarentaise coordonne le fonctionnement des deux UIOM en fonction des apports de déchets et de boues, et des arrêts techniques, afin de garantir une disponibilité totale pour ses adhérents.

Par ailleurs, poursuivant les objectifs fixés par les élus, le SMITOM cherche à organiser le meilleur remplissage en fonction des «vides de fosses», pour le bon fonctionnement technique et économique des installations. Depuis 2010 pour la commune de Saint Martin de Belleville, et depuis 2011 pour le canton de Bozel, les déchets ménagers sont pris en charge par le SMITOM depuis les quais de transfert des Menuires et du Carrey, puis dirigés sur l'une ou l'autre des installations en fonction des capacités disponibles, ou vers une UVE extérieure pour les pointes saisonnières⁹.

⁸ Produit de la collecte séparée et des cartons professionnels de la MIHT et de la COVA.

⁹ En 2014 : l'UVE « ATHANOR » à la Tronche (38) en début d'année et l'UVE de Chambéry (73) en fin d'année pour le quai des Menuires ; les usines de Passy (74) et Chambéry en début d'année et exclusivement Chambéry (73) en fin d'année pour le quai du Carrey.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les exploitants des deux UIOM remettent chaque année, au cours du premier trimestre, un rapport d'activité reprenant les données techniques, économiques et financières, et permettant au SMITOM de Tarentaise d'appréhender correctement le fonctionnement des installations. Ces rapports sont disponibles auprès du syndicat et pourront éclairer et compléter les informations du présent document.

Le bureau INDDIGO est missionné pour l'assistance technique du SMITOM de Tarentaise dans le suivi des contrats d'exploitation des deux usines et des quais de transfert.

1. LES USINES DE TRAITEMENT DES OMR

➤ L'UIOM de Valezan

L'usine de traitement des ordures ménagères de Valezan, d'une capacité de 3 t/h, a été mise en service en 1991. Elle traite les ordures ménagères résiduelles des adhérents du SMITOM¹⁰, des boues de STEP et des déchets provenant de tiers. L'usine est exploitée par la société NOVERGIE depuis l'origine. Le marché d'exploitation a été renouvelé en septembre 2007 jusqu'en décembre 2014, et prolongé par avenant pour 2015.

Les apports de déchets sont très saisonniers et nécessitent un fonctionnement de l'installation en continu en hiver et en été. En intersaison, les quantités à traiter sont très largement inférieures à la capacité d'incinération. Une prestation de mise en balles pendant les périodes critiques, avec traitement ultérieur à Valezan, a été confiée à la société NOVERGIE pour parer les pointes saisonnières d'hiver, et permettre un fonctionnement optimisé de l'installation en intersaison.

L'arrêté d'exploitation du 15 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 10 décembre 1991, transféré au SMITOM de Haute Tarentaise par arrêté préfectoral du 19 août 2008, a été modifié par un arrêté préfectoral du 1^{er} février 2012. Ce nouvel arrêté met à jour les prescriptions applicables à l'incinérateur en tenant compte des modifications, d'une part, de la nomenclature des installations classées introduites par le décret du 13 avril 2010 et, d'autre part, des dispositions applicables aux installations d'incinération de déchets non dangereux introduites par l'arrêté ministériel du 3 août 2010.

Lors du renouvellement du marché, le SMITOM a souhaité conserver la maîtrise du transport et du traitement des REFIOM dans une installation agréée. Le précédent marché de transport et de traitement des REFIOM arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été passée : les entreprises MINDEST et SITA FD ont été retenues début janvier 2013 pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an, soit quatre années maximum au total :

- la société MINDEST pour le transport et valorisation en mine de sel en Allemagne ;
- la société SITA FD pour le transport et le traitement par enfouissement.

Le lot « valorisation en mine de sel » était initialement activé en priorité afin de privilégier un traitement par valorisation. Des incertitudes techniques courant 2014 sur la sécurité du chargement pendant le transport jusqu'au lieu de valorisation ont rendu ce lot inexploitable. Les REFIOM sont alors dirigés vers un centre d'enfouissement spécifique.

¹⁰ La totalité des déchets ménagers collectés par la COVA, la CCVA et la CCCT, une partie des déchets de la MIHT (commune de Bourg Saint Maurice), de la commune de Saint Martin de Belleville et du canton de Bozel.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La certification ISO 14001 pour l'UIOM de Valezan a été obtenue en décembre 2008, conjointement par le SMITOM de Tarentaise et NOVERGIE. Cette certification a été renouvelée chaque année.

Les équipements nécessaires à la mise en place d'un système de mesure en semi-continu des dioxines et furannes ont été réceptionnés en 2014.

➤ L'UIOM des Brévières

L'usine, en fonctionnement depuis 1985, est équipée de deux fours d'incinération d'une capacité de 1,5 t/h chacun. L'usine fonctionne régulièrement à un four, le deuxième four étant maintenu prêt à démarrer en cas de besoin, lors des pointes saisonnières notamment. Cette unité permet l'incinération, sans valorisation ni mise en balles, de la totalité des ordures ménagères des communes de Tignes et Val d'Isère, y compris lors des pointes saisonnières, et d'une partie de la MIHT¹¹, ainsi qu'une partie des déchets ménagers de Saint Martin de Belleville et de la CCVVT, et des boues provenant des stations d'épuration de Tignes et Val d'Isère.

L'arrêté d'exploitation du 15 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2001, transféré par le SIVOM de Haute Tarentaise au SMITOM de Tarentaise par arrêté préfectoral du 30 octobre 2006, a été modifié par un arrêté préfectoral du 1^{er} février 2012. A l'instar de l'UIOM de Valezan, ce nouvel arrêté met à jour les prescriptions applicables à l'incinérateur en tenant compte des modifications, d'une part, de la nomenclature des installations classées introduites par le décret du 13 avril 2010 et, d'autre part, des dispositions applicables aux installations d'incinération de déchets non dangereux introduites par l'arrêté ministériel du 3 août 2010.

L'exploitation de l'usine est confiée depuis sa mise en service à la société RONAVAL, filiale de VEOLIA Propreté. Le marché en cours a été signé par le SIVOM de Haute Tarentaise en décembre 1999 pour une durée de 15 ans¹². Outre la prestation complète d'exploitation de l'installation, ce marché prévoyait la mise en conformité avec mise en place d'un traitement des polluants des fumées par injection de chaux et de coke de lignite en amont d'un filtre à manches.

Durée du contrat d'exploitation : un avenant n° 13 au marché a été signé en décembre 2014. Il prévoit la prolongation du marché d'exploitation jusqu'au 15 avril 2016 afin d'intégrer les éléments d'études et de décision en cours sur le devenir de la gestion des déchets en Tarentaise, qui envisage la fin de l'exploitation de l'UIOM des Brévières fin mars 2016. Cet équipement serait alors remplacé par un quai de transfert des ordures ménagères.

L'usine a conservé sa triple certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 au travers de la certification au niveau de Véolia Propreté région Rhin-Rhône.

¹¹ Les Chapelles, Montvalezan la Rosière, Sainte Foy Tarentaise, Séz et Villaroger en plus de Tignes et Val d'Isère. Seules les OMR de Bourg Saint Maurice-Les Arcs sont traitées à Valezan

¹² Le marché a été transféré au SMITOM de Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2006, à la suite du transfert de compétence.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

2. LES QUAIS DE TRANSFERT DES DECHETS RECYCLABLES

➤ Le quai de transfert de Valezan

Le quai de transfert accueille sur le site de Valezan les produits recyclables (collecte séparée et cartons professionnels) de la COVA et de la MIHT depuis décembre 2003, hormis ceux de Tignes et Val d'Isère qui sont dirigés sur le quai de transfert des Brévières.

L'installation se compose d'une trémie de réception des déchets, d'un compacteur à translation sur rails et de six caissons fixes.

L'exploitation a été confiée à NOVERGIE Centre Est, dans le cadre du marché renouvelé en 2007 pour l'exploitation de l'UIOM.

La location et le transport des caissons du quai de transfert vers les sites de tri et reconditionnement sont assurés par la société AXIA Ets POUGET, selon un marché de services signé en janvier 2011 pour une durée initiale de trois ans, et renouvelé en 2014 pour une durée de un an, conformément aux termes du marché.

➤ Le quai de transfert des Brévières

Le quai de transfert du site des Brévières, entré en service à l'automne 2003, regroupe les apports de collecte séparée et cartons professionnels de Tignes et Val d'Isère.

L'installation se compose d'une trémie de réception des déchets, d'un compacteur et de cinq caissons translantant sur des rails. La société RONAVAL en assure l'exploitation depuis le 1^{er} mai 2009, selon un marché de services qui a été renouvelé en juin 2011 pour trois ans.

La société NANTET LOCABENNES assure la location et le transport des caissons du quai de transfert vers les sites de tri et reconditionnement, selon un marché de services signé en janvier 2011 pour une durée initiale de trois ans et renouvelé en 2014 pour une durée de un an, conformément aux termes du marché.

Le traitement des déchets à l'UIOM de Valezan

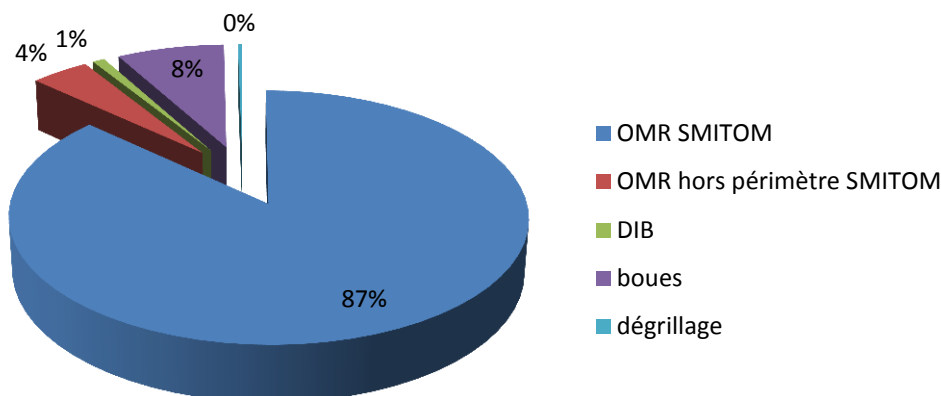
1. TONNAGES TRAITES – UIOM DE VALEZAN

En 2014, l'usine a traité 19 542 t de déchets ménagers et assimilés (+ 1,20% et 232 t de plus qu'en 2013). L'ensemble des tonnages a pu être incinéré sur le site ; il n'a pas été fait appel à des incinérateurs extérieurs au périmètre du SMITOM pour les tonnages initialement prévus sur Valezan :

- 16 975 t de déchets ménagers en provenance des collectivités membres, soit une hausse de 1,8 % et 296 t de plus qu'en 2013 ;
- 828 t de déchets ménagers hors périmètre du SMITOM, (731 t de Bellegarde et 97 t de Valorly) ;
- 1 513 t de boues des STEP de Bourg Saint Maurice et de Tignes, et 55 t de déchets de refus de dégrillage des STEP de Bourg Saint Maurice et Aime, dans le cadre de l'accord entre le SMITOM et la société VEOLIA Eau ;
- 171 t de déchets non dangereux des activités économiques par apports de l'exploitant NOVERGIE (archives, Super U de Bourg Saint Maurice...).

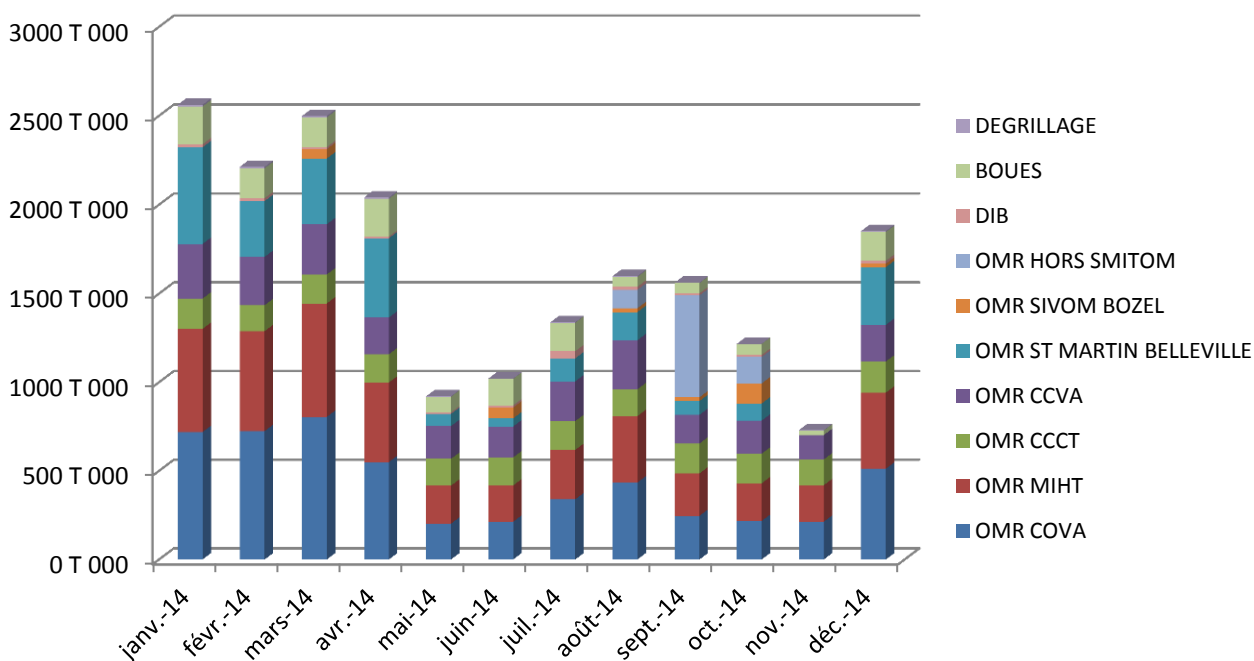
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Déchets traités à l'UIOM de Valezan en 2014



Compte tenu de la forte saisonnalité du secteur, les tonnages traités mensuellement fluctuent entre 730 t (novembre 2014) et 2 562t (janvier 2014).

Répartition mensuelle des apports à l'UIOM de Valezan en 2014



LES INDICATEURS TECHNIQUES

2. DONNEES D'EXPLOITATION – UIOM DE VALEZAN

- En 2014, l'UIOM a traité 91 % d'OMR, 8 % de boues et dégrillage de STEP, et 1 % de déchets non dangereux des activités économiques.
- La part des OMR est stable dans le tonnage global traité par rapport à 2013.
- 1 830 balles ont été réalisées. Une première campagne a débuté en janvier 2014. Le déstockage a démarré dès le mois de mai 2014 pour s'étaler jusqu'au mois de juillet 2014. Une seconde campagne de balles a été réalisée au cours de l'arrêt technique du mois de novembre 2014 afin de conserver un niveau de fosse acceptable. Ces dernières balles ont été traitées dès le redémarrage du site.
- L'UIOM a comptabilisé 7 310 heures de fonctionnement en 2014, contre 7 212 heures en 2013, soit une augmentation de la disponibilité du site de 1,4% (liée notamment à l'arrêt non programmé pour le renouvellement des manches du filtre au mois de janvier 2013). Il est à noter un arrêt cumulé de 421 heures en 2014 par manque d'ordures ménagères.
- Deux arrêts techniques ont été programmés en période de basse activité, de deux semaines en mai et trois semaines en novembre, pour la maintenance et les réparations importantes.

3. RESIDUS DE L'INCINERATION – UIOM DE VALEZAN

	Mâchefers	REFIOM	Ferrailles
Production annuelle			
2014	3 720 t	630 t	535 t
2013	3 650 t <i>(3966T si ancien ratio de production de 200 kg/t)</i>	542 t	538 t
<i>évolution</i>	+1,9%	+ 16 %	- 1%
Ratio par tonne incinérée			
2014	185 kg/t	31 kg/t	27 kg/t
2013	185 kg/t	27 kg/t	27 kg/t
<i>évolution</i>	<i>Ratio théorique</i>	+15%	0%

- Il est à noter que la société NOVERGIE assure seule les chantiers de valorisation des mâchefers en collaboration avec ses partenaires. Trouver des chantiers de valorisation pour ces produits reste difficile. En 2014, NOVERGIE a pu trouver de nouveaux clients à cet effet, et les mâchefers en stock ont pu être valorisés sur trois chantiers différents.
- L'augmentation des quantités de REFIOM évacués par rapport à 2013 est liée à un effet de stock en début et fin d'année, la production étant calculée sur le tonnage évacué.
- Les ferrailles récupérées en sortie de four sont revendues par le SMITOM de Tarentaise à la société SITA, pour recyclage. Les quantités produites sont stables par rapport à 2013.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ANALYSES, CONTROLES, RESULTATS

L'usine est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'autorisation d'exploiter impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2013
Programme de surveillance environnementale	Annuelle	9 ^{ème} campagne de prélèvements et analyses sols, végétaux 7 ^{ème} campagne pour les lichens 6 ^{ème} campagne pour les jauges Owen
Analyse ponctuelle des rejets gazeux	Semestrielle	Prélèvements en cheminée le 7 février 2014 et le 1 ^{er} décembre 2014
Analyse permanente des rejets gazeux	Continu	Mesures en continu par analyseurs en cheminée redondants
Analyse en semi continu des dioxines et furanes	Semi continu	Démarrage en novembre 2012
Surveillance des rejets effluents liquides	Annuelle	Prélèvement le 10 juillet 2014 et analyses le 11 juillet 2014
Résidus solides (REFIOM)	Trimestrielle	1 par trimestre
Analyse mâchefers	Mensuelle	1 par mois
Contrôle de radioactivité des apports	Continu	Portique de détection à l'entrée

- Les résultats des analyses ponctuelles des rejets gazeux réalisées par le laboratoire agréé CME Environnement les 7 février et 1^{er} décembre 2014, sont conformes à la réglementation pour les dioxines : résultat inférieur à 0.0061 ng/Nm³¹³ en février et inférieur à 0.0106ng/Nm³ en décembre. Il est constaté une anomalie pour la teneur en mercure sur l'analyse de décembre 2014 : une nouvelle analyse est réalisée le 23 mars 2015, qui s'est révélée conforme. Ce dépassement était lié à un dysfonctionnement de l'injection de charbon actif. Une modification de cette installation a été effectuée afin de centraliser en supervision tous les défauts liés à ce process.
- Les mesures en continu des rejets à la cheminée concernent : les poussières, l'acide chlorhydrique (HCl), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), le carbone organique total (COT), les oxydes d'azote (NO_x), la teneur en eau (H₂O) et l'oxygène (O₂). La synthèse mensuelle des résultats est transmise à l'inspecteur de la DREAL. L'exploitant a souscrit un contrat de maintenance des analyseurs dans le cadre de la mise en place de la redondance des analyseurs.

Bilan annuel des paramètres en dépassement des moyennes 30 minutes – Valezan

	poussières	HCl	SO ₂	CO	HF	COT
2013	1h30	5h30	0h30	27h00	0	0
2014	0	8h30	0h30	38h00	0	0h30

L'arrêté d'autorisation d'exploitation limite à 60 heures, sur une année, la durée maximale des indisponibilités (arrêts, dérèglements ou défaillances techniques de l'installation d'incinération, de traitement ou de mesure des effluents atmosphériques pendant lesquels les concentrations dans les rejets peuvent dépasser les valeurs limites fixées), qui ne peut excéder quatre heures sans

¹³ Le seuil réglementaire est de 0,1 ng/Nm³.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

interruption lorsque les mesures en continu montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée¹⁴.

Bilan annuel des temps de dépassement annuel sur les 60 H autorisées – Valezan

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
2013	0	0h30	0	0	0	0	5h00	3h00	7h30	6h00	4h00	8h00	34h00
2014	2h00	2h30	1h00	4h00	7h30	2h00	5h30	4h00	5h30	6h30	3h00	2h30	46h00

- Le temps de dépassement s'élève à 46 heures, alors que le total des heures en dépassement par paramètres (voir tableau précédent) est de 47 heures 30. En effet, lorsque des dépassements de polluant surviennent pendant une même demi-heure, une seule demi-heure est comptabilisée.
- L'arrêté d'autorisation d'exploitation fixe également un seuil d'indisponibilité des instruments de mesure, à 60 heures annuelles. Le compteur d'indisponibilités pour 2013 s'élevait à 10 heures. Il est de 2 heures en 2014.

Il est à noter que la réglementation fixe à 85% le seuil minimum de disponibilité de l'analyseur en semi-continu des dioxines/furannes. En 2014, cette disponibilité était de 95%.

Par ailleurs, l'ICPE est soumise à une visite annuelle d'inspection de la DREAL, qui s'est déroulée le 9 avril 2014. L'inspecteur a vérifié l'ensemble des analyses, des paramètres et des outils de suivi du fonctionnement de l'usine. Les réponses et actions correctives ont été apportées par le SMITOM et l'exploitant de l'usine. En particulier, l'inspecteur a confirmé sa demande de sécurisation des accès du site en lien avec le projet en cours de suppression du partage de la voirie de l'usine avec les usagers de la déchèterie. Le projet en cours permettra également de répondre à la demande de mise en place de débourbeurs/déshuileurs pour traiter les eaux pluviales du site.

5. RESULTATS DES MESURES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL – UIOM DE VALEZAN

Ce sont la lecture et le croisement des résultats de l'ensemble des différentes matrices (sol, végétaux, lait, lichens et précipitations) qui permettent au bureau d'analyse et d'étude de conclure quant à un éventuel impact du site sur l'environnement. L'interprétation des résultats d'une seule matrice ne permet pas d'établir une conclusion.

Les analyses de dioxines, furannes et PCB-DL réalisées dans les **sols** ne montrent pas d'impact. Comme les années précédentes, les anomalies en métaux (cuivre et plomb) des stations Potager et Base de loisirs ne sont pas reliées à l'activité de l'usine.

Les valeurs relevées en dioxines, furannes, PCB-DL et métaux dans les **herbages** et les **légumes** ne révèlent aucun constat d'impact et rendent compte de valeurs traditionnellement observées en milieu rural. On note pour les **herbages** une augmentation des teneurs en manganèse sur la station Motocross.

Concernant le prélèvement de **lait**, les analyses de dioxines, furannes, PCB-DL et de métaux rendent compte de l'absence d'impact depuis 2009.

¹⁴ Article 7.1.6. de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2004.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Pour l'analyse des lichens, au vu des valeurs rencontrées en dioxines, furannes et PCB-DL, en amélioration par rapport à 2012, aucune influence de l'usine ne peut être identifiée. Il n'a également été identifié aucun impact par les métaux, même si on remarque une augmentation des teneurs en cobalt et cuivre sur la station Potager et en nickel aux Genettes.

Aucun phénomène de **retombées atmosphériques** significatives de dioxines, furannes ou PCB-DL n'est identifié, même si les valeurs en PCB-DL aux points Base de loisirs et Bois de la Cure se démarquent. A l'exception de la teneur en cuivre relevée sur la Base de loisirs, les valeurs en métaux s'apparentent à celles habituellement retrouvées dans des zones non impactées.

En conclusion, aucun impact de l'usine de Valezan n'est constaté sur l'environnement.

Types d'échantillons réalisés pour l'UIOM de Valezan

	<i>Sol</i>	<i>Végétaux</i>	<i>Lichens</i>	<i>Collecteurs</i>	<i>Lait</i>
Sangôt 	X	X (salades)	X	X	X
Motocross 		X (herbe)	X	X	
Les Genettes 			X		
Bois de la cure 			X	X	
Base de loisirs 	X	X (herbe)	X	X	
La Vignette 		X (herbe)	X	X	

Le traitement des déchets à l'UIOM des Brévières

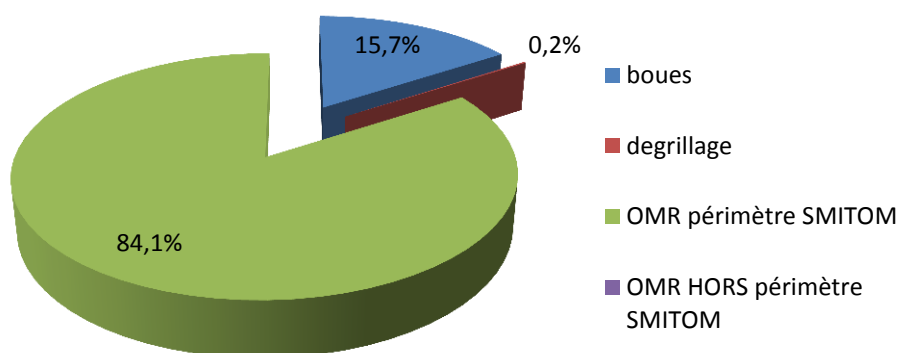
1. TONNAGE TRAITÉS – UIOM DES BREVIERES

En 2014, l'usine a traité 12 810 t de déchets ménagers et assimilés, soit une hausse globale de 10 % des tonnages traités par rapport à 2013. Cette hausse de capacité de traitement est la conséquence des difficultés techniques rencontrées en tout début d'année 2013, soit en pleine période de forte production de déchets, alors que sur l'année 2014 l'usine n'a pas rencontré de difficultés techniques.

- 10 770 t de déchets ménagers en provenance des collectivités membres.
- 0 T de déchets ménagers hors périmètre du SMITOM.
- 2 017 t de boues, en provenance des STEP de Tignes, Val d'Isère et Bourg Saint Maurice, dans le cadre des accords entre le SMITOM et les différents gestionnaires des STEP.
- 23 t de déchets de dégrillage des STEP de Tignes et Val d'Isère. RONAVAl et le SMITOM limitent les apports de ce type de produit, qui perturbe fortement l'incinération.

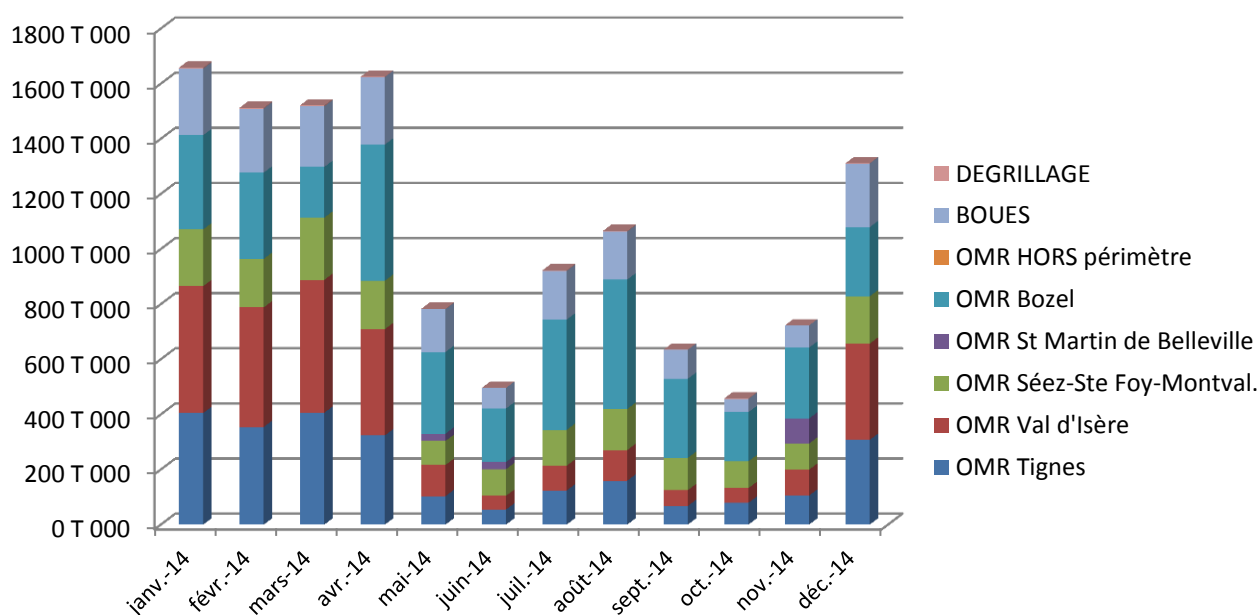
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Déchets traités à l'UIOM des Brévières



La saisonnalité des apports est très marquée. Les apports sont très importants les quatre premiers mois de l'année, un mois en été et le dernier mois. Les tonnages traités mensuellement fluctuent entre 458 t en octobre 2014, et 1 658 t en janvier 2014.

Répartition mensuelle des apports à l'UIOM des Brévières en 2013



2. DONNEES D'EXPLOITATION – UIOM DES BREVIERES

- L'UIOM a traité 84,1 % d'OMR, 15,7 % de boues de STEP et 0,2 % de déchets de dégrillage. La répartition est stable depuis 2011.
- Comme à l'UIOM de Valezan, les tonnages d'OMR proviennent en grande majorité des collectivités adhérentes au SMITOM. L'exploitant n'a pas apporté de déchets sur l'installation en 2014.
- Aucun tonnage n'a été détourné de l'installation.
- L'exercice 2014 voit une bonne disponibilité des installations.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- Baisse des arrêts non programmés et programmés par rapport à 2013.
- Comme chaque année, deux arrêts techniques ont été programmés, de deux semaines au printemps et deux semaines en automne, pour la maintenance et les réparations importantes.

3. RESIDUS DE L'INCINERATION – UIOM DES BREVIERES

Les ratios de production des sous-produits, REFION, mâchefers et ferrailles en kg/tonne incinérée sont cohérents en 2014 par rapport à ce qui a été observé en 2013. Les productions annuelles présentent une forte variation par rapport à 2013 car elles reflètent les quantités évacuées et non les quantités produites. Un décalage de transport en fin ou en début d'année peut donc modifier de manière significative les quantités d'une année sur l'autre.

	Mâchefers	REFION	Ferrailles
Production annuelle			
2014	2482 t	310 t	105 t
2013	2566 t	277 t	119 t
<i>évolution</i>	-3,3%	+11,7%	-11,9%
Ratio par tonne incinérée			
2014	195 kg/t	24 kg/t	8 kg/t
2013	210 kg/t	22 kg/t	8 kg/t
<i>évolution</i>	-7%	+9%	0%

- Les mâchefers ont été évacués vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Chatuzange le Goubet (26). En effet, comme en 2013, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les mâchefers, couplée à la configuration du site de l'incinérateur, ne permet plus d'assurer leur valorisation, bien qu'ils soient majoritairement valorisables.
- Les REFION ont été évacués pour stockage en installation de stockage des déchets dangereux de Séché Environnement en Mayenne (marché RONAVAL). Ce stockage est conditionné par une analyse complète annuelle de ces REFION.
- Les ferrailles récupérées en sortie de four sont valorisées en sidérurgie par la société Acier Provence Recyclage (marché RONAVAL), dans le cadre d'un contrat permettant au SMITOM de percevoir le soutien à la tonne incinérée.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ANALYSES, CONTROLES, RESULTATS – UJOM DES BRÉVIÈRES

L'usine est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'autorisation d'exploiter impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2014
Programme de surveillance environnementale	Annuelle	9 ^{ème} campagne de prélèvements et analyses sols, végétaux 7 ^{ème} campagne lichens 6 ^{ème} campagne jauges Owen
Analyse ponctuelle des rejets gazeux	Semestrielle	Deux prélèvements en cheminée en avril et octobre 2014
Analyse permanente des rejets gazeux	Continu	Mesures en continu par analyseurs en cheminée
Analyse en semi continu des dioxines et furanes	Semi continu	Démarrage en novembre 2012 (par anticipation à la réglementation applicable au 1 ^{er} juillet 2014)
Surveillance des rejets effluents liquides	Annuelle	1
Résidus solides (REFIOM)	Trimestrielle	1 par trimestre
Analyse mâchefers	Mensuelle	1 par mois
Contrôle de radioactivité des apports	Continu	Portique de détection à l'entrée

- Les résultats des analyses ponctuelles des rejets gazeux, réalisées les 15/16 avril et du 20 au 22 octobre 2014 par le laboratoire agréé APAVE, sont conformes à la réglementation, excepté pour la teneur en acide chlorhydrique (HCl) pour laquelle la contre-analyse effectuée s'est finalement révélée conforme. La teneur en dioxines, notamment, s'élevait à 0,0289 ng/Nm³ en avril et à 0,0258 ng/Nm³ en octobre pour un seuil limite réglementaire de 0,1 ng/Nm³.
- Les mesures en continu des rejets à la cheminée concernent : les poussières, l'acide chlorhydrique (HCl), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), le carbone organique total (COT), les oxydes d'azote (NO_x), la teneur en eau (H₂O) et l'oxygène (O₂). La synthèse mensuelle des résultats est transmise à l'inspecteur de la DREAL. L'exploitant a souscrit un contrat de maintenance des analyseurs dans le cadre de la mise en place de la redondance.

Bilan annuel des paramètres en dépassement des moyennes 30 minutes – Brévières

	poussières	HCl	SO ₂	CO	COT
2014	0h	0h	0h	3h	0h
2013	1h30	1h	0h	6h30	1h

- L'arrêté d'autorisation d'exploitation limite à 60 heures sur une année la durée maximale des indisponibilités (arrêts, dérèglements ou défaillances techniques de l'installation d'incinération, de traitement ou de mesure des effluents atmosphériques pendant lesquels les concentrations dans les rejets peuvent dépasser les valeurs limites fixées), qui ne peut

LES INDICATEURS TECHNIQUES

excéder 4 heures sans interruption lorsque les mesures en continu montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée¹⁵.

Bilan annuel des temps de dépassement annuel sur les 60h autorisées – Brévières

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Heures de dépassement	26h30	16h30	27h	14h30	13h30	10h	3h
Evolution/année précédente	- 23%	- 38%	+ 64%	-47%	-7%	-26%	- 70%

L'arrêté d'autorisation d'exploitation fixe également un seuil d'indisponibilité des instruments de mesure, à 60 heures annuelles. Le compteur d'indisponibilités pour 2014 totalise 4 heures (1 heure en 2013).

En 2014 l'UIOM n'a pas fait l'objet d'une visite d'inspection de la DREAL.

5. RESULTATS DES MESURES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL – UIOM DES BREVIERES

Ce sont la lecture et le croisement des résultats de l'ensemble des différentes matrices (sol, végétaux, lichens et précipitations) qui permettent au bureau d'analyse et d'étude de conclure quant à un éventuel impact du site sur l'environnement. L'interprétation des résultats d'une seule matrice ne permet pas d'établir une conclusion.

La surveillance de la qualité des sols ne révèle aucune anomalie pour les dioxines, furannes et PCB-DL, même si les valeurs sont plus élevées que les années passées. Concernant les métaux, des anomalies sont constatées pour la station Sud (arsenic, cuivre, zinc, plomb et antimoine). Les teneurs montrent pour tous les métaux, à l'exception du plomb et du zinc, et sur toutes les stations, une relative stabilité des valeurs depuis 2011.

Les mesures réalisées sur les végétaux et les légumes montrent l'absence d'impact pour les paramètres de dioxines, furannes, PCB-DL et les métaux.

Concernant la surveillance des lichens, on remarque des valeurs plus élevées en PCB-DL pour les stations les plus proches, l'étude ne révélant toutefois aucun impact. Des valeurs fortes du point Nord usine pour les dioxines et furannes se confirment par rapport aux années précédentes. Des anomalies sont relevées pour les métaux au point Nord (zinc depuis plusieurs années, cadmium et mercure) et au point témoin (arsenic, cobalt, manganèse, nickel et vanadium).

Enfin, concernant les collecteurs de précipitation, la station des Boisses présente des retombées plus élevées que les autres sites en dioxines, furannes et PCB-DL, et la station Sud pour les dioxines et furannes, sans qu'aucun impact significatif ne soit clairement identifié sur ces stations. Les résultats de recherche de métaux montrent l'absence d'impact. On relève une valeur plus élevée en manganèse sur la station Sud.






On retiendra une anomalie pérenne au point Nord du site dans la matrice « lichen ». Cette anomalie environnementale ne permet pas de conclure à un impact global de l'usine, environnemental et sanitaire, dans la mesure où cette anomalie n'est pas constatée sur l'ensemble des matrices de ce point, et où il n'y a pas d'impact sanitaire constaté. L'anomalie dans les sols au point Sud est liée à l'histoire du site.

¹⁵ Article 7.1.6 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2004.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

En conclusion : l'analyse des différentes matrices ne permet pas de conclure à un impact de l'usine de Tignes / Les Brévières sur l'environnement.

Types d'échantillons réalisés pour l'UIOM des Brévières

	<i>Sol</i>	<i>Végétaux</i>	<i>Lichens</i>	<i>Collecteurs</i>
Sud Site 	X	X (herbe)	X	X
Nord Site 	X	X (herbe)	X	X
Terrains de tennis 			X	X
Les Boisses 	X	X (choux)	X	X
Sainte Foy 			X	X

Aucune analyse de lait n'a été réalisée en raison de l'absence de troupeau dans la zone d'exposition potentielle aux retombées atmosphériques.

Le traitement des OMR excédentaires

Les OMR du périmètre relevant du SMITOM, qui ne peuvent être traitées ou mises en balles faute de capacité suffisante dans ses installations pendant les périodes de pointes saisonnières, sont transférées vers d'autres installations d'incinération via les marchés publics de prestation prévus à cet effet ou via la convention de traitement passée avec Savoie Déchets.

En 2014, au total 5 625 t du périmètre ont été exportées par le SMITOM :

- 1 240 t vers l'UVE Athanor, dans le cadre du marché de transport et traitement des OMR de Saint Martin de Belleville signé en 2010 avec les sociétés NANTET et ONYX ;
- 2 471 t vers l'UVE de Passy, dans le cadre du marché de transport et traitement des OMR du canton de Bozel signé en 2012 avec les sociétés SITA et SET Mont Blanc ;
- 1 914 t vers l'UIOM de Chambéry dans le cadre de la convention de traitement passée avec Savoie Déchets.

Les commissions de suivi de site (CSS)

Chacun des deux sites dispose d'une commission de suivi qui a pour objet l'information du public sur le suivi du fonctionnement et les effets des activités des installations de traitement des déchets sur la santé et l'environnement. Ces commissions sont présidées par le préfet et regroupent des représentants de l'Etat, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de protection de l'environnement.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. CSS DE L'UIOM DE VALEZAN

La CSS s'est réunie le 15 octobre 2014, sous la présidence de Mme la sous-préfète d'Albertville, et a examiné l'ordre du jour suivant :

- désignation du bureau de la commission ;
- conditions d'exploitation de l'installation 2013 (bilan – prévision) ;
- évènements particuliers éventuels ;
- suivi de l'impact sur l'environnement du fonctionnement des installations ;
- avenir du site ;
- questions diverses.

Le Bureau de la CSS a été constitué.

L'exploitant NOVERGIE a présenté le bilan d'exploitation de l'année 2013, les évènements marquants, les résultats de l'autosurveillance des deux campagnes d'analyses des rejets atmosphériques et des analyses mâchefers.

Le SMITOM a présenté les résultats de la campagne de surveillance de l'impact de l'usine sur l'environnement et les orientations prises par les élus concernant l'avenir du site.

2. CSS DE L'UIOM DES BREVIERES

La CSS des Brévières s'est réunie le 24 septembre 2013, sous la présidence de Mme la sous-préfète d'Albertville, et a examiné l'ordre du jour suivant :

- désignation du bureau de la commission ;
- conditions d'exploitation 2013 (bilan – prévision) ;
- évènements particuliers éventuels ;
- suivi de l'impact sur l'environnement du fonctionnement des installations ;
- avenir du site ;
- questions diverses.

Le Bureau de la CSS a été constitué.

L'exploitant RONAVAL a présenté le bilan d'exploitation de l'année 2013, les évènements marquants, les résultats de l'autosurveillance et des deux campagnes d'analyses des rejets atmosphériques.

Le SMITOM a présenté les résultats de la campagne de surveillance de l'impact de l'usine sur l'environnement et les orientations prises par les élus concernant l'avenir du site.

Les conditions économiques de l'incinération

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments incontournables pour les collectivités afin de suivre et maîtriser ces évolutions.

Depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts qui est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Cet outil standard de connaissance des coûts (cadre d'expression et méthode de calcul), adapté à toutes les collectivités, permet de définir des coûts exprimés comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le SMITOM de Tarentaise a adopté la méthode « Compta Coûts » en 2010. Les matrices sont saisies dans SINDRA/SINOE® ; elles sont ensuite contrôlées par un bureau d'étude missionné par l'ADEME avant d'être validées, pour garantir la qualité des données.

Les coûts présentés ci-dessous concernent le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, y compris les frais de structure et l'amortissement des investissements (remboursement des emprunts).

Coût du service public et niveau de financement

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Coût complet HT ¹ en K €	3 893	4 577	5 018	5 747	6 149	7,0%
Recettes de prestations à des tiers et ventes de matériaux en K €	516	203	197	292	367	25,8%
Coût du service public TTC ² en K €	3 532	4 616	5 129	5 766	6 316	9,5%
Tonnages	21 235	33 627	34 390	33 587	33 498	-0,3%
Coût à la tonne TTC	166,37 €	137,29 €	149,16 €	171,70 €	188,55 €	9,8%
Coût par habitant permanent TTC	120,74 €	86,12 €	95,82 €	107,72 €	116,18 €	7,9%
Coût par habitant DGF TTC	46,88 €	37,85 €	41,80 €	46,99 €	50,66 €	7,8%

1 Montant hors taxes payé par la collectivité.

2 Coût résiduel toutes taxes, soit coût complet diminué des recettes de ventes et prestations, et augmenté de la TVA.

La diminution des tonnages et la part importante de frais fixes dans la rémunération des exploitants de l'incinération renchérissent les coûts à la tonne, que le faible montant des recettes des prestations de traitement des boues, DNDAE et dégrillage ne compense pas.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les déchets recyclables

1. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Le SMITOM de Tarentaise gère le traitement des cartons, de la collecte sélective et du verre.

➤ Le transfert

Le transfert des déchets recyclables s'organise de la façon suivante :

	Cartons	Collecte sélective
COVA	Transfert en caissons de compaction de 30 m ³ via le quai de transfert de Valezan	
MIHT	Transfert en caissons de compaction de 30 m ³ via le quai de transfert de Valezan et des Brévières	
Saint Martin de Belleville	Transfert en ampliroll via le quai des Ménuires	Transport en bennes tasseuses vers les centres de tri
Saint Bon, Les Allues, La Perrière	Transfert en benne ampliroll via le quai de transfert du Carrey	
CC Val Vanoise Tarentaise	Transfert en benne ampliroll via le quai de transfert du Carrey	Transport en bennes tasseuses vers le centre de tri
CCVA	Non concerné	Transport en bennes tasseuses vers le centre de tri
CCCT	Non concerné	Transport en bennes tasseuses vers le centre de tri

➤ Les centres de tri

Les emballages recyclables et papiers collectés dans les conteneurs jaunes sont triés au centre de tri de VALESPACE, situé à Chambéry.

Les déchets collectés en Tarentaise sont regroupés sur le quai de transfert de la société POUGET situé à Esserts-Blay, avant d'être transférés vers le centre de tri par des camions semi-remorques gérés par la société SIBUET. Le centre de tri expédie ensuite les différents matériaux triés vers les « repreneurs », c'est-à-dire les entreprises qui utilisent ces matériaux comme matière première pour leur production.



LES INDICATEURS TECHNIQUES



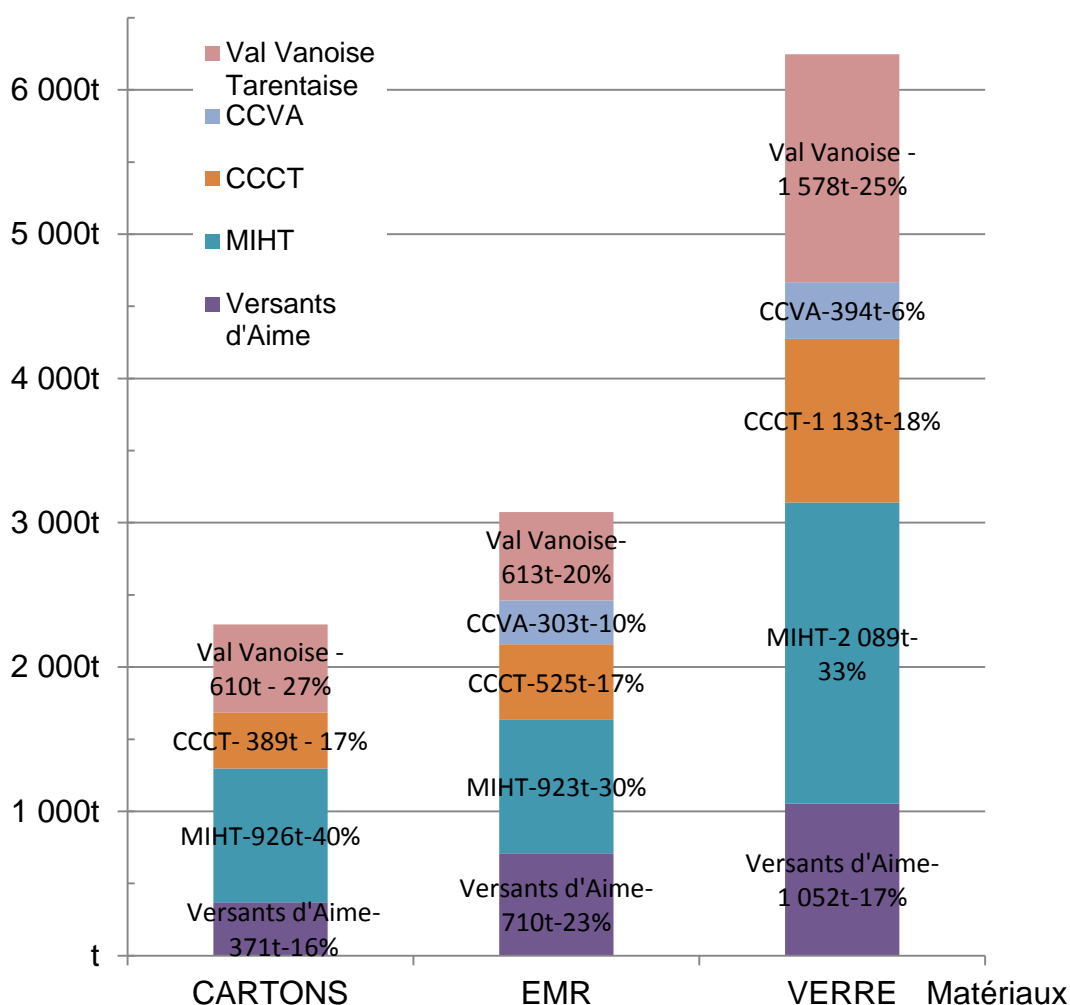
Les cartons d'origine professionnelle sont triés et conditionnés par le centre de tri de Savoie Déchets situé à Gilly-sur-Isère.

Le verre est collecté dans les différents points d'apport volontaire par l'entreprise VIAL ; celui-ci est ensuite stocké sur la plateforme de regroupement située à Chamousset puis expédié chez le verrier.

2. VOLUMES LIVRES AU CENTRE DE TRI ET AU VERRIER

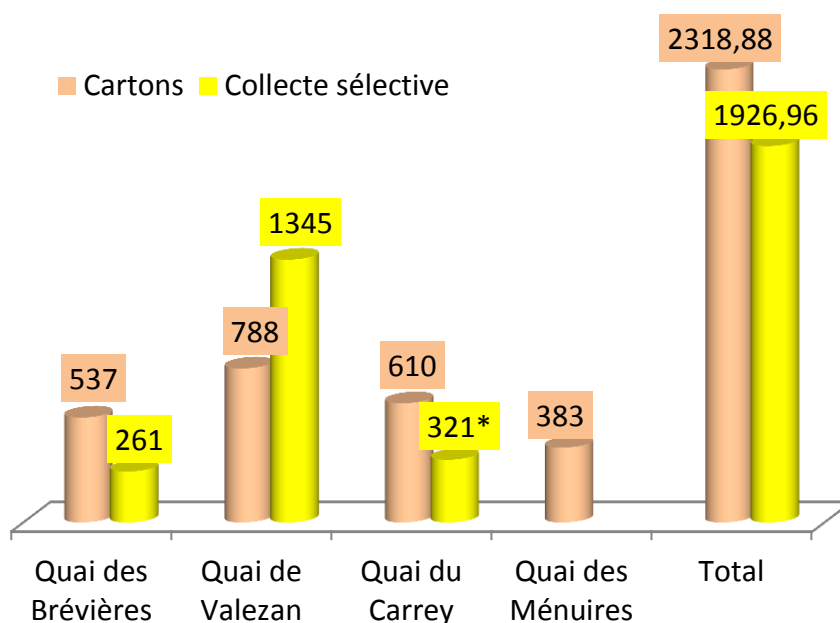
En 2014, 2 295 t de cartons, 3 073 t d'emballages recyclables, et 6 246 t de verre ont été collectées.

Répartition des apports par type de matériaux et par adhérent :



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des apports sur les quais de transfert :



*Uniquement les communes de St Bon, la Perrière et les Allues.

3. VOLUME DE DECHETS VALORISES

Depuis le renouvellement du barème de soutien d'Eco-Emballages (barème E) en 2011, le SMITOM de Tarentaise adhère au groupement de vente de matériaux AISHS.

➤ Cartons professionnels

En 2014, 2 282 t de cartons issus de l'activité des professionnels de stations ont été valorisées par l'intermédiaire de SITA Val 'Aura.

➤ Collecte séparée

Les emballages ménagers collectés ont permis le recyclage de 2 622 t de matériaux.

	Tonnages recyclés	Proportion	Repreneur	Destination
Emballages ACIER	134	4,5%	SITA Val'aura	Fos sur mer
Emballages ALUMINIUM	14	0,5%	CORNEC	Lagny sur marne
Emballages EMR	876	29,5%	EPR	Espagne
Emballages TETRA	55	1,9%	REVIPAC	Espagne
Bouteilles PET foncé	48	1,6%	EPR	Italie et Espagne
Bouteilles PET clair	137	4,6%		
Bouteilles PEHD	90	3%		
Journaux-magazines	955	32,2%	Norske Skog	Golbey / Vosges
Gros de magasin	313	10,5%		
Total des tonnages recyclés	2 622			
Tonnages de refus de tri éliminés	347	11,7%	Incinération	Chambéry

LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Aciers de mâchefers

Après incinération, 640,46 t d'aciers ont été extraites des mâchefers issus de Valezan et des Brévières. 512 t issues de l'UIOM de Valezan ont été valorisées par SITA à Fos s/ Mer et les 106,3 t issues des Brévières ont été valorisées par APR (France).

➤ Verre

Les 6 278 t de verre ont été valorisées par le verrier OI-Manufacturing situé en Ardèche (07).

4. PERFORMANCE DU GESTE DE TRI DES HABITANTS

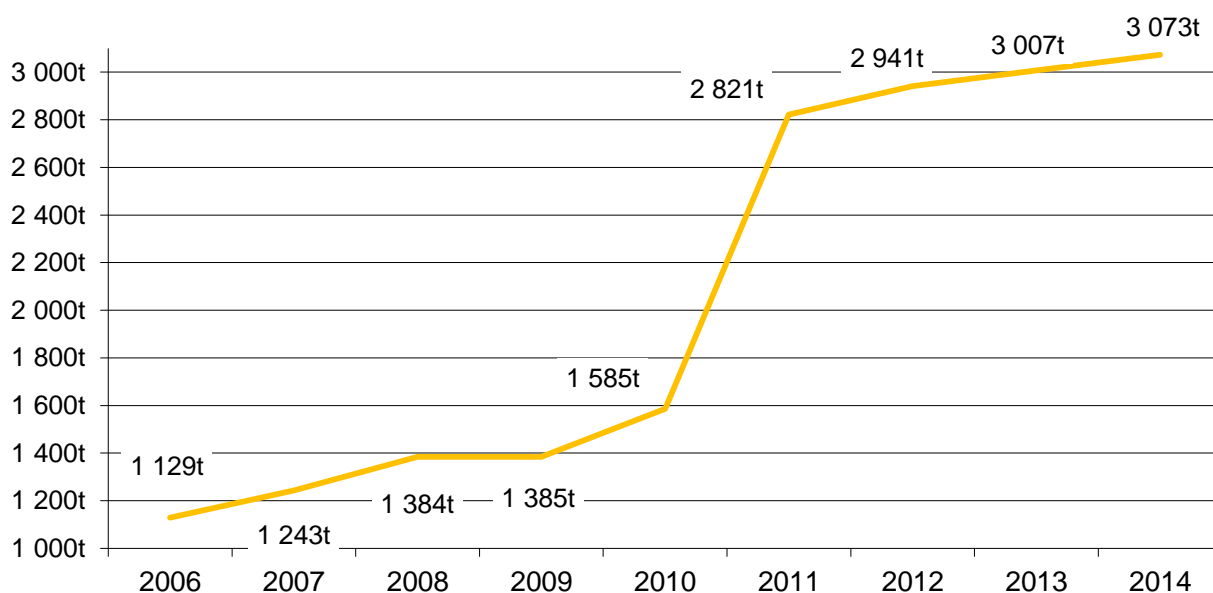
➤ Emballages ménagers

La collecte sélective a été mise en place en 2006 sur les cantons d'Aime et de Bourg Saint Maurice. En 2010, les tonnages de Saint Martin de Belleville ont été intégrés aux tonnages totaux traités par le SMITOM de Tarentaise. En 2011, les tonnages du SIVOM de Bozel, de la CCCT, de la CCVA et des communes de Saint Bon, Les Allues, La Perrière ont été pris en charge par le SMITOM de Tarentaise.

Entre 2013 et 2014, le tonnage de collecte sélective collecté a augmenté de 1,9 %. Depuis 2010, la quantité de collecte sélective a augmenté de 12,4 %.

En 2014, la quantité de refus de tri éliminée a été de 347 t avec un taux de refus de 12% du tonnage valorisé. Par rapport à 2013, la proportion de refus a diminué de 14 % à 12 % pour retrouver un niveau proche de celui de 2012.

Evolution des tonnages de collecte sélective collectés



2010: Ajout des tonnages de Saint Martin de Belleville

2011: Ajout des tonnages du canton de Bozel, de la CCVA et de la CCCT

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La performance locale est à comparer aux moyennes françaises. Cette valeur peut s'exprimer de deux façons :

- La première consiste à ramener le tonnage de matériaux valorisés au nombre d'habitants. Compte tenu de l'activité touristique locale, cette donnée ne permet pas de déterminer si les habitants permanents trient ou non leurs déchets.
- La seconde consiste à utiliser la quantité de déchets triée en période creuse, soit durant les mois de mai, juin, septembre, octobre, novembre en la ramenant à une production annuelle.

Le tableau suivant permet de comparer ces valeurs :

- à la performance de tri moyenne (tous milieux confondus) indiquée par Eco-Emballages ;
- au gisement d'emballages et papiers mis sur le marché, indiqué par Eco-Emballages et l'ADEME.

Comparaison des performances locales par habitant (population municipale 2011) aux moyennes nationales et au gisement potentiel

	Gisement mis sur le marché Modecom 2007 kg/an/hab	Performances de tri Moyenne nationale kg/an/hab Eco-Emballages /Eco Folio 2011 kg/an/hab	Performance Touristes+ permanents kg/an/hab			Performance Habitants permanents kg/an/hab		
			2012*	2013*	2014*	2012*	2013*	2014*
Emballages légers (Acier, Alu, Cartonnettes, Tetra, plastiques)	35,7	14,7	17,5	19,7	24,3	13,3	15,3	18,9
Papiers	59,0	21,95	30,54	25,6	20,6	23,3	19,8	16
Tous matériaux (hors verre)	94,7	36,6	46	45,3	44,9	36,6	35,15	35
Evolution 2013-2014					-0,7%			-0,5%
Verre	37,627	30,37	108	119	117	52	57,2	56,2
Evolution 2013-2014					-0,2%			-0,2%

*2011 : population INSEE 2007 :51 633 / 2012 : population INSEE 2011 : 53 607

En 2014, les tonnages de matériaux légers et du verre sont restés stables.

La répartition des matériaux est modifiée, avec une augmentation du flux «emballages» et une réduction du flux «papier». Cette modification suit la tendance des deux années précédentes. Ceci peut s'expliquer en partie par une diminution de la consommation de papiers par les habitants et une amélioration en parallèle de leur geste de tri des emballages.

Néanmoins, le gisement d'emballages et papiers recyclables mis sur le marché représente plus de deux fois le volume actuellement recyclé. La performance globale de tri peut donc être fortement améliorée.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

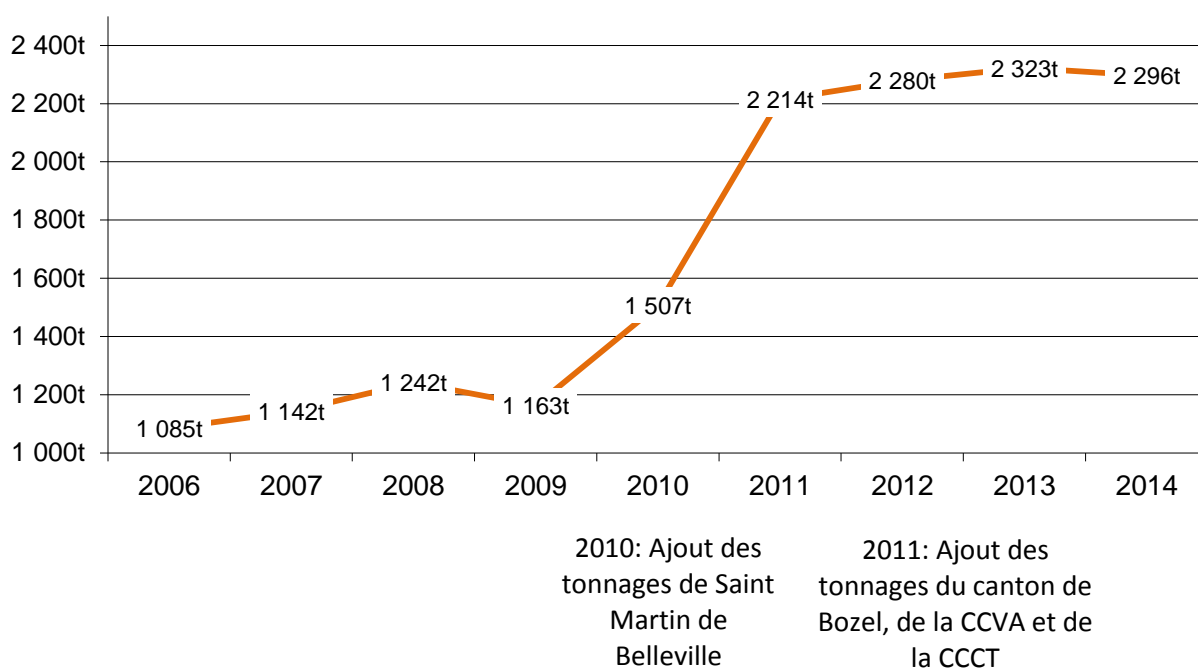
Le volume de verre valorisé s'est stabilisé après avoir augmenté de 10% entre 2012 et 2013. Cette augmentation est constatée aussi bien au niveau de la population touristique que de la population permanente. Globalement, le ratio par habitant permanent reste très fortement supérieur à la moyenne nationale.

➤ Cartons

La collecte des cartons professionnels a été mise en place en 2006 sur les cantons d'Aime et Bourg Saint Maurice. En 2010, les tonnages de Saint Martin de Belleville ont été intégrés aux tonnages totaux traités par le SMITOM de Tarentaise. En 2011, le SMITOM de Tarentaise a pris en charge le traitement des cartons d'origine professionnelle collectés sur les communes de Saint Bon, Les Allues, La Perrière et sur le territoire du SIVOM de Bozel.

Entre 2013 et 2014, le tonnage de cartons professionnels a diminué de 1 %.

Evolution des tonnages de cartons collectés



5. BILAN FINANCIER DU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

➤ Dépenses de transfert et traitement

Le traitement des déchets recyclables induit un coût de transfert et de tri pris en charge par le SMITOM de Tarentaise. La collecte et le traitement du verre étant inclus dans un même marché, le coût de celui-ci est supporté par les collectivités de collecte.

Les coûts de transfert comprennent la gestion d'une partie des quais de transfert, les coûts d'emprunt associés à ces quais ainsi que les prestations de transport.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les prestations de transport concernent les quais de Valezan, des Brévières, du Carrey et des Ménuires. Pour le Carrey, seule la collecte sélective des communes de Saint Bon, la Perrière et les Allues transite par ce quai, alors qu'il est utilisé pour le transfert de l'ensemble des cartons du canton de Bozel.

Les coûts de traitement comprennent le tri et le conditionnement des cartons professionnels et de la collecte sélective.

Le marché de tri de la collecte sélective comprend un prix pour le tri et un prix pour l'élimination des refus de tri, tous deux exprimés en €/tonne.

Dépenses de transfert et traitement des déchets recyclables – 2014

	Cartons			Emballages et papiers recyclables		
	Coût annuel (TTC)	Tonnages	Coût €/t TTC	Coût annuel (TTC)	Tonnages	Coût €/t TTC
Coûts de transfert	117 666,40 €	2 266,68	51,91 €	83 734,60 €	2 033	41,20 €
Coûts de traitement	29 715,50 €	2 295,68	12,94 €	445 655,20 €	3 074	144,99 €
Total	147 381,90 €		64,86 €	529 389,80 €		186,18 €
<i>Rappels</i>	<i>coûts de transfert 2013</i>		62,83 €			43,21 €
	<i>coûts de traitement 2013</i>		14,57 €			133,39 €
	<i>Coût Total TTC 2013</i>		84,52 €			176,6 €

Par rapport à 2013, les coûts de transfert à la tonne diminuent légèrement grâce à une révision des prix favorable.

La différence entre le coût à la tonne du transfert des cartons et de la collecte sélective s'explique par un meilleur taux de compaction des caissons de collecte sélective permettant d'augmenter le poids de collecte sélective transporté à chaque voyage et donc de réduire le nombre de transports de caissons sur l'année.

Les coûts de traitement des cartons diminuent mais ce chiffre n'est pas représentatif car il est dû à un fort retard de facturation de la part du prestataire.

Les coûts de traitement de la collecte sélective augmentent de 8,9% ce qui correspond à l'augmentation de la TVA de 7% à 10% et à la faible augmentation des tonnages.

Le coût total du traitement des déchets recyclables pris en charge par le SMITOM de Tarentaise est de 676 771 € TTC hors charges de structure, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2013 correspondant à l'augmentation des tonnages et à l'augmentation de la TVA compensée par une non facturation des cartons au second trimestre 2014.

➤ Recettes liées à la vente et aux soutiens des déchets recyclables

Les recettes liées aux matériaux recyclables ont deux origines : la vente des matériaux et les soutiens financiers des éco-organismes.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ La vente des matériaux

Le SMITOM de Tarentaise vend les matériaux soutenus par les éco-organismes Eco-Emballages et Eco-Folio collectés sur l'ensemble de son territoire via le groupement de vente AISHS.

Les matériaux sont valorisés à travers l'option «fédération» définie dans le «contrat pour l'action et la performance d'Eco-Emballages». Chaque matériau bénéficie d'un prix «plancher» et de conditions de rachat indexées sur les conditions économiques du moment.

Les recettes de vente des matériaux s'élèvent à 534 060 €, auxquels s'ajoutent 140 099 € reversés aux adhérents au titre de la vente du verre et 58 885 € reversés au titre de la vente des cartons de déchèteries. Les recettes liées au verre et aux cartons de déchèteries sont reversées aux adhérents car le SMITOM de Tarentaise n'engage pas de dépense pour la gestion de ces matériaux.

Cette recette augmente de 32% par rapport à la valeur 2013 (404 891 €) et retrouve un niveau proche de celui de 2012. Ces variations s'expliquent par une variation des niveaux de prix et par l'émission des titres de recette de fin 2013 sur le compte de 2014. Globalement, les prix subissent une légère baisse.

Le tableau ci-après présente les tonnages et prix de vente moyens des matériaux en 2014.

	Tonnages valorisés	PU de vente moyen	Recettes	Répartition des recettes
Verre	6 278	22,45 €	140 943 €	Reversées aux adhérents
Cartons pro	2 282	66 €	150 634 €	23%
Emballage ACIER	134	154€	20 596 €	3%
Emballage ALUMINIUM	14	503 €	7 004 €	1%
PCNC (ex EMR)	876	78 €	68 295 €	10%
PCC (exTETRA)	55	10 €	118 € (T4)	0.02%
bouteilles PET foncé	48	145 €	7 012 €	1%
bouteilles PET clair	137	308 €	42 120 €	6%
bouteilles PEHD	90	249 €	22 358 €	3%
Journaux-magazines	955	95 €	90 762 €	14%
Gros de magasin	313	65 €	20 338 €	3%
Aciers de mâchefers (UIOMV)	512	58 €	29 696 €	5%
Recettes hors verre et cartons de déchèteries			458 933 €	

LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Le soutien des éco-organismes agréés

Les deux éco-organismes concernés sont : Eco-Emballages, qui soutient la valorisation des emballages ménagers, et Eco-Folio, qui soutient la valorisation des journaux magazines.

	Total
Soutiens Eco-Emballages liés au verre	Somme reversée aux adhérents : 44 300,45 €
Soutiens Eco-Emballages liés aux cartons de déchèteries	239 469 €
Soutiens Eco-Emballages (emballages + aciers issus de mâchefers)	873 752 € Dont solde 2013 de : 208 822 € Et T4 2014 habituellement versé l'année suivante: 200 300€
Soutiens Eco-Folio 2012 touché au titre des tonnages valorisés en 2011	43 824 €
Total hors verre et cartons de déchèteries	917 576€

➤ Bilan financier global

		Total
Dépenses	Transfert et tri	676 771 €
Recettes	Ventes et soutiens	1 451 637 €
Bilan	Excédent	774 866 €

Les recettes excédentaires sont utilisées pour financer les charges de structure et les dépenses de communication pour l'amélioration du tri et la prévention des déchets.

Prévention des déchets et amélioration du tri

En janvier 2011, le SMITOM de Tarentaise s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME. Par ailleurs, le syndicat est titulaire des contrats de soutien d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio. A travers ces contrats, ces éco-organismes aident à financer la gestion de la collecte sélective et la communication sur le tri. Pour l'animation du territoire de la Tarentaise, le SMITOM de Tarentaise emploie quatre animateurs.

Dans ce contexte, le SMITOM de Tarentaise réalise des actions de communication afin de réduire les déchets ménagers produits sur le territoire et améliorer la collecte sélective.

1. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Dans le cadre du programme local de prévention, le SMITOM de Tarentaise s'est engagé à réduire les déchets ménagers et assimilés de 7 % en 5 ans. En contrepartie, l'ADEME subventionne ce programme. Chaque année, le SMITOM présente à la validation de l'ADEME un bilan des actions réalisées et le plan d'actions prévu pour l'année suivante, conditionnant le versement des subventions prévues au programme.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les actions se répartissent sur 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. L'année 2011 était celle de l'élaboration du diagnostic du territoire et du programme d'actions des quatre prochaines années. Le diagnostic a été élaboré à partir des données de tonnages, des acteurs présents sur le territoire et des actions déjà entreprises. Il a été complété par deux campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles et une enquête téléphonique réalisée auprès des habitants permanents. Ces opérations ont eu pour intérêt de faire connaître la répartition du gisement de déchets et les habitudes des Tarins en matière de gestion de déchets. Le programme d'actions découle du diagnostic.

Le programme a été construit à partir de divers groupes de travail composés d'élus et de techniciens. Il a été validé par la commission tri-réduction le 1^{er} décembre 2011. Les thématiques retenues et validées par l'ADEME sont les suivantes :

1. Réduire les déchets facilement compostables et promouvoir les pratiques de jardinage écologique ;
2. Promouvoir le «stop pub» ;
3. Promouvoir la réduction des déchets auprès des professionnels ;
4. Réduire les déchets verts et promouvoir la réutilisation locale ;
5. Promouvoir le réemploi des textiles ;
6. Promouvoir le réemploi et le don en Tarentaise ;
7. Sensibiliser les habitants permanents aux gestes de prévention des déchets ;
8. Réduire les déchets au sein du SMITOM de Tarentaise ;
9. Promouvoir la prévention des déchets au sein des collectivités du territoire ;
10. Favoriser les évènements éco-responsables.

En 2014, différentes actions ont été réalisées dans le cadre du programme.

2. PROMOTION DU COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner les déchets organiques de l'incinération. Ces déchets représentent environ 30% du poids des poubelles ménagères, c'est pourquoi le SMITOM multiplie les actions visant à promouvoir le compostage.

➤ Compostage individuel

La mise à disposition des composteurs, initiée en 2011, a continué en 2014.

Un atelier pratique est proposé lors des distributions, afin d'expliquer les principes de fonctionnement du compostage et répondre aux questions des habitants.

Deux distributions ont été réalisées en 2014 pour les cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime. En parallèle, des distributions mensuelles ont été organisées sur le canton de Bozel.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le nombre de composteurs mis à disposition se répartit de la façon suivante :

Territoires	Nombre de composteurs
Canton de Bozel	35
Canton d'Aime	34
Canton de Haute tarentaise	26
Canton de Moûtiers	42
TOTAL 2014	137

Pour rappel, 164 composteurs avaient été distribués en 2013.

➤ Compostage partagé

Afin de permettre aux habitants vivant en habitat collectif et aux professionnels de la restauration de composter leurs déchets d'origine végétale, le SMITOM de Tarentaise accompagne la mise en place de sites de compostage partagé.

Pour cela, les composteurs et le matériel associé sont fournis par le SMITOM de Tarentaise. De plus, les animateurs accompagnent les personnes intéressées pour la mise en place ainsi que pour la prise en main du site.

Entre 2011 et 2013, 21 sites de compostage partagé ont été installés. En 2014, 13 nouveaux sites ont été mis en place, soit un total de 34 sites de compostage partagé installés en Tarentaise en 4 ans.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Voici quelques sites mis en place en 2014 :

<p>Gendarmerie - Moûtiers</p> 	<p>La Chal – Hauteville Gondon</p> 	<p>Les Zittieux - Séez</p> 
<p>Arcs 2000 – Bourg Saint Maurice</p> 	<p>Le Monde de Sophie - Aime</p> 	<p>Maternelle - Aime</p> 
<p>Cantine scolaire – Les Allues</p> 	<p>Les Soldanelles - Bozel</p> 	<p>Impasse Chevanier – Les Allues</p> 

➤ Formations compostage

Des formations compostage ont été organisées pour la deuxième année sur le territoire afin de favoriser le développement de cette pratique en Tarentaise.

Au total 5 formations ont été organisées, et 33 personnes ont été formées au compostage et au paillage en jardin.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ **Lombricompostage**

Le SMITOM de Tarentaise a testé pendant 1 an la mise à disposition de lombricomposteurs auprès de 16 foyers, de 2013 à 2014.

Les conclusions de ce test étant positives, les élus ont validé fin 2014 le principe de mise à disposition « raisonnée » de lombricomposteurs pour une participation de 30 €. Cette mise à disposition est destinée uniquement aux foyers ne pouvant pas bénéficier d'un site de compostage partagé. Les mises à disposition débuteront au printemps 2015.



3. COMMUNICATION

➤ **Sensibilisation à la réduction des déchets verts et des phyto-sanitaires**

Le SMITOM de Tarentaise propose des sessions de sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques de jardinage. Ces sessions ont pour but de réduire le tonnage de déchets verts collectés en déchèterie en présentant les techniques de paillage, de mulching, d'utilisation des auxiliaires de culture, etc.

30 personnes ont été sensibilisées au cours de l'automne 2014 lors d'une journée de sensibilisation réalisée sur la commune d'Aime.

➤ **Promotion du « STOP PUB »**

48 points de distribution de «stop pub» sont répartis entre les communes et communautés de communes du territoire.

Grâce à ce mode de diffusion et aux campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, 2 954 nouveaux autocollants ont été distribués sur le territoire afin d'atteindre un taux d'équipement de 30% des boîtes aux lettres.

➤ **Sensibilisation des professionnels et des habitants à la réduction et au tri des déchets.**

En 2011, des supports de communication ont été créés : guide de tri et réduction des déchets pour les habitants, pour les professionnels, autocollants pour les conteneurs de collecte, etc.

Dans la continuité de 2012 et 2013, les animations se sont multipliées sur le territoire en 2014, grâce à l'action des animateurs du SMITOM de Tarentaise.

○ **Hiver 2013-2014**

L'hiver est consacré à la sensibilisation des professionnels en station. Pour rappel, une campagne dense de sensibilisation en porte-à-porte avait été réalisée en 2011.

Les hivers suivants ont été consacrés à une sensibilisation plus ciblée visant à réduire les «points noirs» et à améliorer la mise en place de consignes de tri dans les hébergements collectifs.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Lors de la saison 2013/2014, 662 professionnels, hôteliers, restaurateurs et vendeurs ont été rencontrés, principalement au sujet de la promotion du tri sélectif et de la collecte des cartons.

Des interventions de sensibilisation du personnel ont été réalisées auprès de :

- Jimbo lolo à Valmorel
- Pâtisserie Chevalot à Val d'Isère
- Snack Betty's
- Maéva Mottaret à Méribel
- Village club du soleil aux Arcs 1800
- Tour Operator de la Plagne, Landry, Montchavin

Afin d'améliorer le geste de tri de la population touristique, des consignes de tri, sous différents formats, sont proposées aux hébergeurs.

En complément, des sacs de pré-collecte ont été mis à disposition des hébergeurs volontaires au cours de l'hiver. Ainsi, 48 établissements ont distribué 77 162 sacs au cours de la fin d'hiver 2013/2014. 4 500 appartements ont été équipés en consignes de tri à cette occasion.

Sur cette période, les tonnages de collecte sélective ont augmenté de 5 % par rapport à l'hiver précédent.

Cette opération sera renouvelée au cours de l'hiver 2014/2015.

○ Printemps, été et automne 2014

➤ Sensibilisation en porte-à-porte auprès des habitants

Après avoir ciblé les zones prioritaires en collaboration avec les collectivités de collecte adhérentes, les animateurs ont sensibilisé, en porte-à-porte, 213 foyers sur les thématiques du tri, du compostage et des autocollants «stop pub», répartis sur les communes suivantes :

- Brides les Bains
- Bourg Saint Maurice
- Bonneval
- Séez
- La Thuile de Granier
- La Léchère
- Villaroger
- Aigueblanche
- Notre Dame du pré



Parallèlement, une grande campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été réalisée par l'entreprise L&M sur les communes d'Aime, Bozel et de Saint Martin de Belleville.

Au total, 2 090 foyers ont été rencontrés et sensibilisés aux consignes de tri, au compostage et à la mise en place des «stop pub». Les deux campagnes réalisées en 2014 et 2013 sur Bourg Saint Maurice, Moûtiers et Aigueblanche ont permis de rencontrer 5 450 foyers.

Cette action va être renouvelée en 2015 sur les communes de Séez, les Allues et la Léchère.

➤ Animations auprès des enfants

Des animations scolaires ont été réalisées au cours des années scolaires de 2013 et 2014 dans une cinquantaine d'école situées à la Rosière, Châtelard, Vulmix, Val d'Isère, Sainte Foy Tarentaise, Ecole petite planète, Ecole du centre à Bourg St Maurice , Grand Cœur, petit cœur, Notre Dame de Briançon, Le Bois, Feissons sur Isère, Doucy, Les Avanchers-Valmorel, Aigueblanche, Bonneval , Saint Jean de Belleville, Darantasia, Hautecour, Villarlurin, Saint Martin de Blle ,Val Thorens, Aime, Villette, la Cote d'Aime , Peisey, Bellentre, Montchavin, Montgirod Centron, Longefoy, Macôt, Praz, Courchevel 1850 , Méribel Station , les Allues , Montagny, Feissons sur Salins, Brides, Pralognan.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Des animations sur les temps périscolaires ont été réalisées dans les écoles de Pralognan, La Perrière, Bride les Bains, Champagny, Méribel, Bozel, Le Planay.

En 2014, 1 700 enfants ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.

➤ Tenue de stands et animations

Des stands ont été tenus pour sensibiliser 650 touristes et habitants locaux au cours de divers évènements locaux :

- la main verte à Séz (11 mai) ;
- la journée de l'environnement à Val d'Isère (20 juillet) ;
- la Foire Avaline (2 et 3 août) ;
- journée Nature à Saint Martin de Belleville (17 mai) ;
- Cœur de Terroir à Moûtiers (28 juin) ;
- 3 Vallées découverte aux Menuires (06 juillet) ;
- foire artisanale de Saint Martin de Belleville (07 août) ;
- le marché aux puces d'Aime (18 mai) ;
- le marché d'Aime (22 mai) ;
- les « Jeudis de l'été » du CG73 à Aime (24 juillet) ;
- la 6000D à Plagne Bellecôte (26 juillet) ;
- Festiv'été à Champagny (présence annulée en raison de la météo) ;
- Trail du bouquetin, à Pralognan (03 août), sensibilisation de la buvette et mise en place des gobelets ;
- Coupe du monde de VVT à Méribel (22-23-24 août) ;
- Music Altitude (ramassage déchet piste Courchevel 1550) ;
- Printemps d'Aigueblanche (04 mai) ;
- Cirque de l'eau à La Léchère (13 juillet).



Parallèlement, le SMITOM de Tarentaise a participé à l'organisation de la gestion des déchets au cours de l'évènement Terre Terroir Tarentaise. Différentes actions ont été mises en place afin de réduire les déchets incinérés et d'améliorer le recyclage : gobelets lavables, vaisselle compostable et compostée, récupération du pain.

➤ Semaine européenne de réduction des déchets (SERD)

La SERD est l'occasion de mettre en place de nouvelles animations sur le territoire en profitant d'une communication nationale sur la réduction des déchets diffusée en novembre.

Pour la SERD 2014, les actions suivantes ont été réalisées :

- concours « collecte de textiles » avec une vingtaine d'écoles et 963 élèves ;
- balade de l'amitié autour des déchets avec l'EAC d'Aime ;
- spectacle « Bienvenue dans ma poubelle », joué à la Léchère pour 150 personnes présentes.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Evènements autour de la prévention des déchets

Au cours de l'automne deux évènements ont été organisés autour de la réduction du gaspillage alimentaire et de la promotion du réemploi en Tarentaise.

Une Discosoupe : cet évènement musical et festif visant à éplucher et cuisiner collectivement les fruits et légumes invendus récupérés dans les supermarchés a réuni 160 visiteurs



Un village du réemploi a permis de faire la promotion de toute activité liée au réemploi pour sensibiliser à la réduction des déchets – vente solidaire EMMAÜS, réparateurs, créateurs, relooking.



➤ Sensibilisation des collectivités à la prévention des déchets

L'ensemble des adhérents du SMITOM de Tarentaise a été rencontré afin de dresser un bilan sur les déchets produits et les pratiques pouvant être améliorées en matière de tri et réduction des déchets. Cette action a permis d'organiser des sensibilisations du personnel aux gestes de tri, de promouvoir les impressions en recto/verso, etc.

En 2014, cette démarche a été étendue à 21 communes du territoire.

4. AIDES DU SMITOM POUR LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS

Le SMITOM de Tarentaise accorde des aides financières et techniques aux différents acteurs du territoire afin de promouvoir le tri et la réduction des déchets.

➤ **Subvention pour la création et l'aménagement de plateformes de broyage de déchets verts**

Le SMITOM de Tarentaise subventionne la mise en place et l'aménagement de plateformes de broyage de déchets verts afin de favoriser l'utilisation des déchets verts à l'échelle locale.

Le montant des subventions est conditionné par :

- le positionnement de la plateforme, soit à proximité immédiate d'une déchèterie, soit délocalisée dans les communes ;
- le nombre d'habitants susceptibles d'avoir accès à ce site.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Subvention pour l'achat de totems de tri

Le SMITOM de Tarentaise subventionne à hauteur de 50 % l'acquisition de totems de tri par les adhérents, communes et organisateurs d'évènements, afin de favoriser la mise en place de collecte des déchets recyclables lors d'évènements. Parallèlement, 5 totems sont prêtés ponctuellement par le SMITOM.

➤ Soutiens à la communication

Afin de permettre aux adhérents de continuer à bénéficier des soutiens à la communication pour des actions individuelles de promotion du tri et de la prévention des déchets, le SMITOM de Tarentaise rembourse les dépenses liées à ces thématiques à hauteur de 0,90 €/an/habitant.

➤ Prêt et soutiens à l'achat de gobelets lavables

Le SMITOM de Tarentaise prête 1 000 gobelets aux organisateurs de petits évènements locaux. Le lavage de ces gobelets est réalisé à titre gratuit par le restaurant l'Arôme. Parallèlement, l'achat de gobelets lavables est soutenu à hauteur de 60% pour 500 gobelets et de 30% pour les 500 suivants, avec un prix plafond de 0.90 € TTC.

➤ Composteurs

Le SMITOM de Tarentaise met à disposition des habitants des composteurs pour une faible participation (15 € ou 20 €). Il fournit gratuitement le matériel nécessaire à la mise en place et à l'usage des sites de compostage partagé pour les particuliers, et demande une participation aux professionnels pour ce service.

➤ Lombricomposteurs

Le SMITOM de Tarentaise met à disposition des habitants des lombricomposteurs pour une participation de 30 €. Il fournit pour cela le matériel et les vers, et accompagne la prise en main des lombricomposteurs en organisant une formation des personnes intéressées, animée par un professionnel.

Les déchets inertes : les centres de stockage

Le SMITOM de Tarentaise assure la construction, l'entretien et l'exploitation d'équipements de traitement de déchets, et notamment des installations de stockage de déchets inertes (ISDI)¹⁶. Ses statuts prévoient que *la contribution annuelle résiduelle aux charges de fonctionnement et d'investissement soit supportée par la collectivité membre sur laquelle l'ISDI est implantée, compte tenu que ces sites sont des équipements de proximité à durée limitée, liés à des opportunités (foncières, géographiques, géologiques), et financés en quasi-totalité par la redevance perçue sur les usagers*¹⁷.

Le SMITOM de Tarentaise exploite l'ISDI « Vigne au Pont » situé sur le territoire de la COVA, selon une autorisation préfectorale d'exploitation du 22 août 2008. Un règlement intérieur, approuvé par le comité syndical, détermine les modalités d'utilisation du site, réservé aux chantiers situés sur le territoire de la COVA. Les autorisations de dépôts sont délivrées par le SMITOM, et les dépôts sont contrôlés par l'entreprise BOCH TP à laquelle le SMITOM de Tarentaise a confié en 2010 un marché d'aménagement et de gestion technique. L'entreprise est autorisée à récupérer gratuitement les matériaux déposés. La redevance des professionnels a été fixée à 3 € le mètre cube de matériaux déposés, avec un montant minimum de 10 € pour tout apport inférieur à 4 m³. Les apports des particuliers sont gratuits de 0 à 5 m³ sur l'année 2013. Au-delà de 5 m³, le dépôt est assimilé à un dépôt professionnel, et le tarif correspondant s'applique, soit 18 € pour 6 m³ et 3 € le m³ supplémentaire.

En 2011, l'élargissement du périmètre a conduit le SMITOM à prendre en charge de nouveaux sites :

- ISDI de Pierre Crêpa pour le SIVOM de Bozel, commune du Planay ;
- ISDI du Torchet pour le SIVOM de Bozel, commune de Champagny ;
- ISDI de la Loy pour la commune des Allues.

Pour ces trois sites, le SMITOM de Tarentaise a délégué la maîtrise d'ouvrage pour les études préalables et les travaux d'aménagement aux collectivités supports des ISDI. La même démarche de délégation a été adoptée pour la maîtrise foncière des sites, sauf pour le site de Champagny où la collectivité support a souhaité qu'elle soit portée par le SMITOM.

A noter, sur le site de Champagny, la présence de dépôts sauvages qui ont fait l'objet fin 2013 d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter l'arrêté d'autorisation d'exploiter et d'une inspection des services de l'Etat courant 2014.

L'autorisation préfectorale d'exploiter le site des Allues a été délivrée le 31 octobre 2013. Les travaux préalables se sont terminés courant 2014, et l'exploitation du site a été confiée à l'entreprise CHILTE P.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'accès des deux sites en exploitation de la CCVVT : site des Allues et site du Planay. Les autorisations sont délivrées par la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise et les dépôts sont contrôlés par l'exploitant. Les dépôts sont facturés 3,50 € TTC par m³ de déchet déposé (volume foisonné). La quantité est estimée par l'exploitant de l'ISDI en fonction du remplissage des bennes des véhicules déposants. Les matériaux pouvant être réemployés sur place peuvent faire l'objet d'une gratuité, en fonction des besoins définis par la communauté de communes. Cela concerne principalement la terre végétale et les blocs.

¹⁶ Article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010.

¹⁷ Dispositions financières exposées à l'article 8 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010 et visées à l'article 6 de l'arrêté préfectoral.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

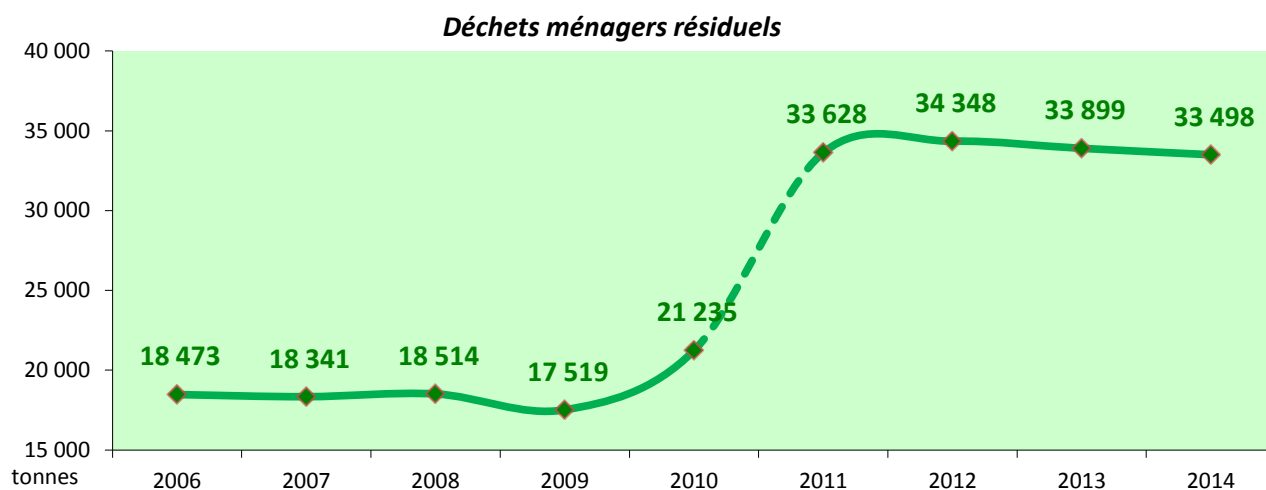
Situation des ISDIs sur le périmètre du SMITOM de Tarentaise

	Collectivité de rattachement	Autorisation d'exploiter	Capacité autorisée	Situation au 31/12/2014
Vigne au pont	COVA (La Côte d'Aime)	22/08/2008	50 000 m ³ sur 7 ans	Exploitant : BOCH TP
Le Planay - Pierre Crêpa	CCVVT (Le Planay)	08/11/2010	27 500 m ³ sur 15 ans	En exploitation
Champagny - Le Torchet	CCVVT (Champagny)	20/05/2011	56 000 m ³ sur 15 ans	Opération foncière en cours par le SMITOM : mission confiée à la SAS
Les Allues - La Loy	Commune des Allues	31/10/2013	60 000 m ³ sur 10 ans	Travaux préalables réalisés, en exploitation : exploitant SCHILTE TP

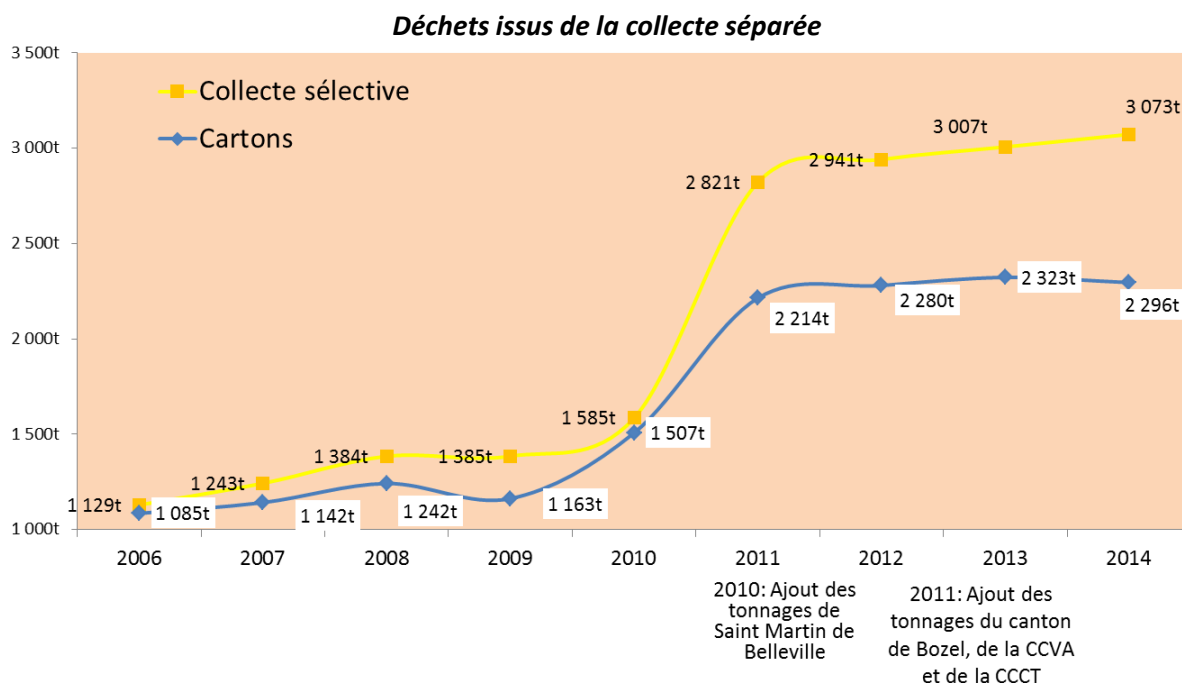
Les évolutions du service public d'élimination des déchets

1. EVOLUTION DES TONNAGES DU PERIMETRE DU SMITOM

L'adhésion de la CCCT, de la CCVA, du SIVOM de Bozel Val Vanoise, et des communes de Saint Bon, Les Allues et La Perrière en 2011, avait occasionné une hausse importante des tonnages traités pour le compte des membres du SMITOM de Tarentaise. A périmètre constant, ce volume est revenu en dessous de celui atteint en 2011, après deux années de hausse.



Après une forte hausse des tonnages de déchets recyclables sous l'effet de l'arrivée des déchets des nouveaux membres en 2011, la progression se poursuit¹⁸.

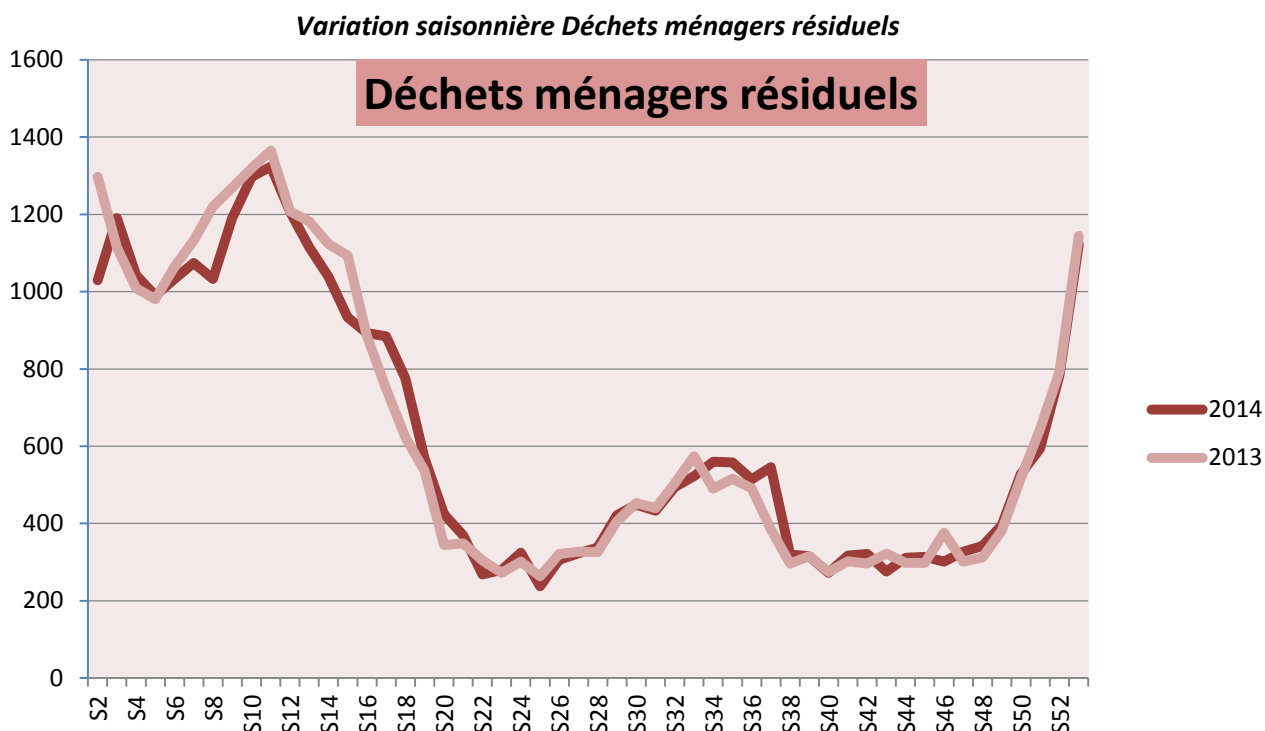


¹⁸Les tonnages de verre collectés ne sont pas pris en compte, car les coûts de traitement n'impactent pas les charges du SMITOM.

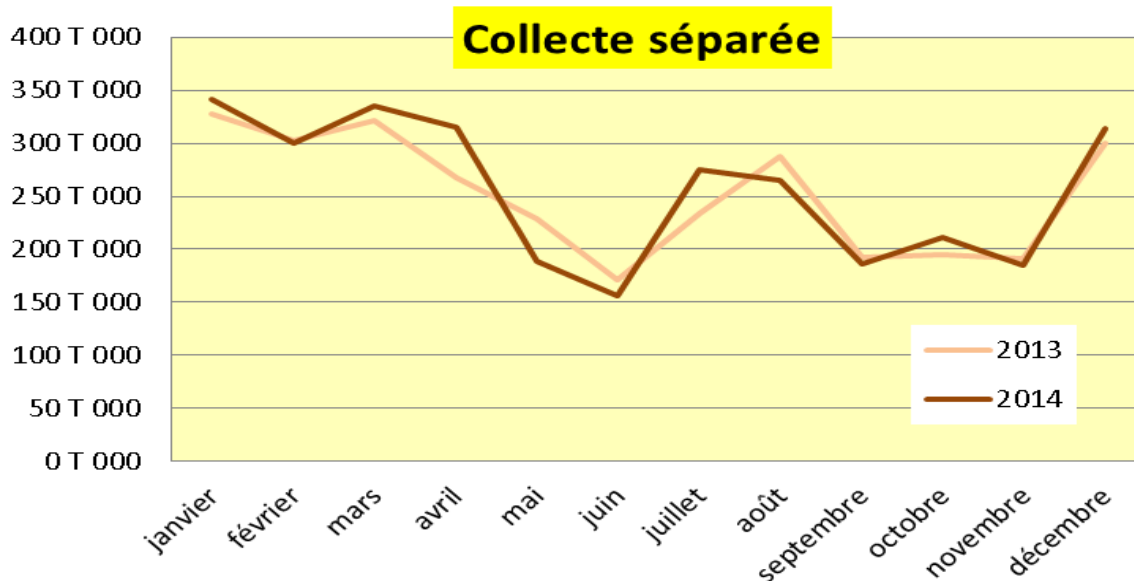
LE BILAN

2. VARIATION SAISONNIERE DES FLUX DE DECHETS TRAITES

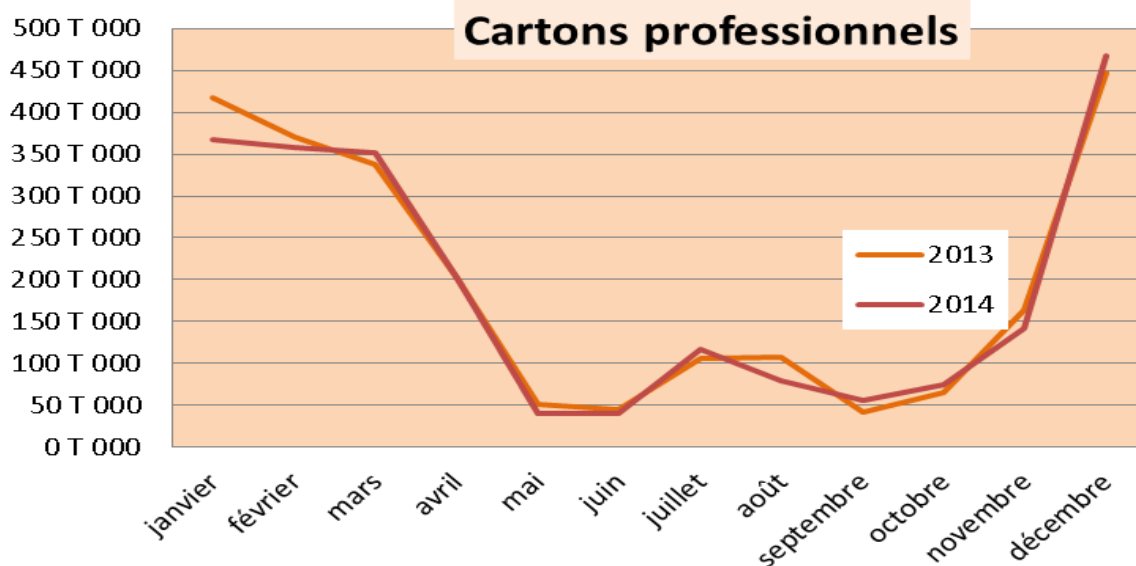
65 % des tonnages d'OMR sont apportés entre le 15 décembre 2012 et le 15 avril 2013, du fait de la forte activité touristique hivernale du secteur.



Les apports de collecte séparée et de cartons professionnels connaissent la même tendance saisonnière, de manière plus accentuée pour les cartons professionnels que pour la collecte séparée. Nous constatons une augmentation des tonnages de collecte sélective collectés notamment en période touristique, en avril et juillet. Les tonnages de cartons quant à eux restent stables.



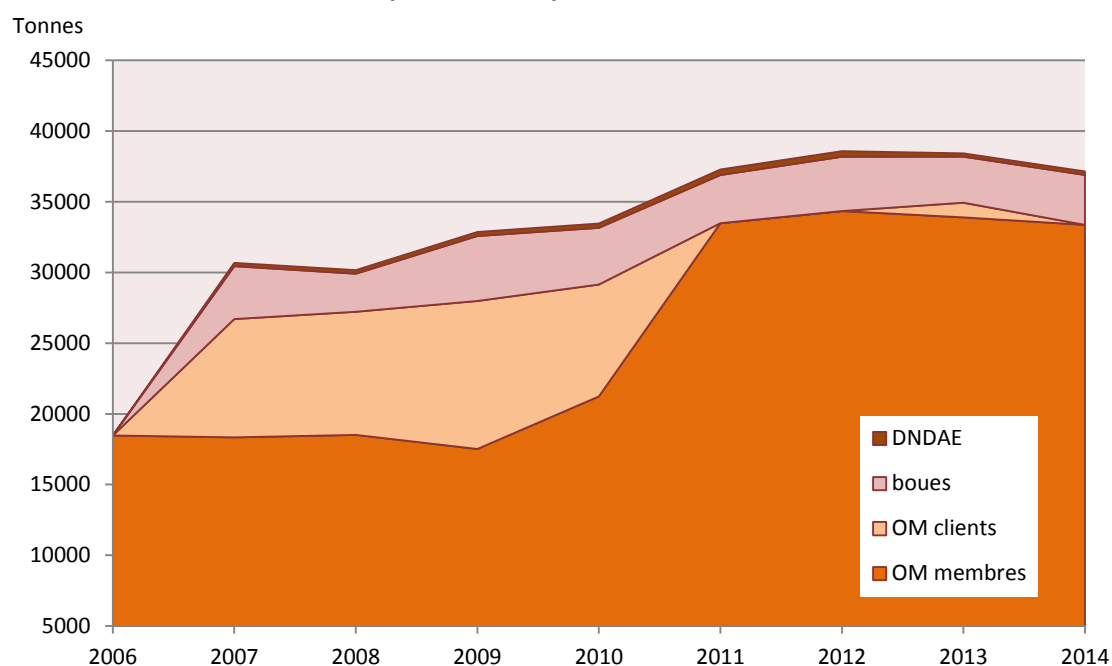
LE BILAN



3. REPARTITION DES APPORTS DES DECHETS DANS LES UIOMs DU SMITOM

Sous l'effet du processus d'internalisation des déchets dans le périmètre du SMITOM, la part «OM membres» remplace la part «OM clients» en quasi-totalité depuis 2011.

Répartition des produits incinérés



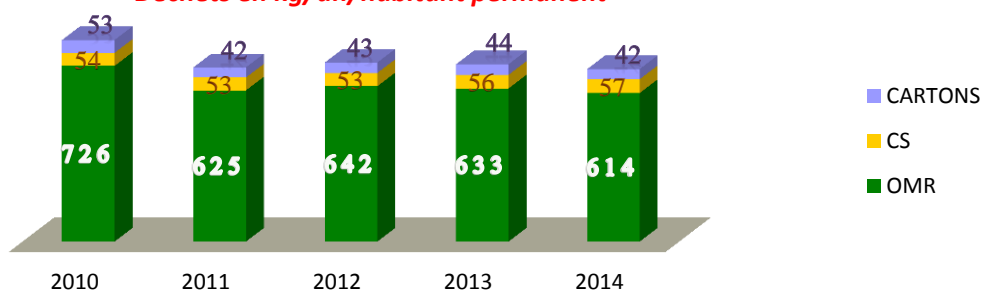
LE BILAN

4. EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES PAR FILIERE

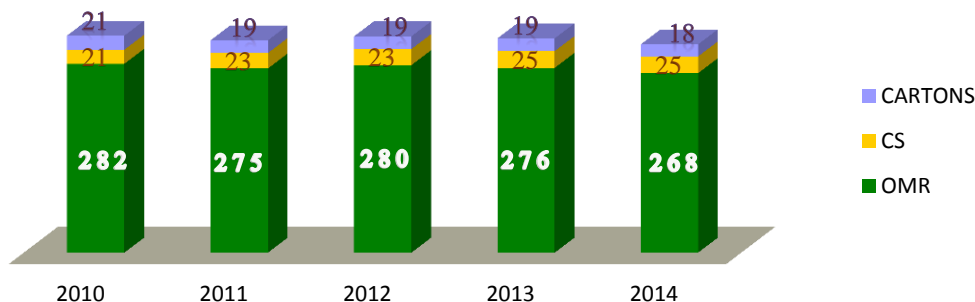
ANNEE	2010		2011		2012		2013		2014	
POPULATION	29 261		53 607		53 536		53 536		54 367	
	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab
OMR	21 235	726	33 489	625	34 347	642	33 899	633	33 370	614
CS hors verre	1 585	54	2 817	53	2 941	55	3 017	56	3 074	57
Cartons pro	1 552	53	2 275	42	2 324	43	2 354	44	2 296	42
TOTAL GENERAL	24 373	833	38 581	720	39 613	740	39 270	734	38 739	713

ANNEE	2010		2011		2012		2013		2014	
POPULATION DGF	75 358		121 981		122 731		122 731		124 678	
	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab	t	kg/an/hab
OMR	21 235	282	33 489	275	34 347	280	33 899	276	33 370	268
CS hors verre	1 585	21	2 817	23	2 941	24	3 017	25	3 074	25
Cartons pro	1 552	21	2 275	19	2 324	19	2 354	19	2 296	18
TOTAL GENERAL	24 373	323	38 581	316	39 613	323	39 270	320	38 739	311

Déchets en kg/an/habitant permanent



Déchets en Kg/an/habitant DGF



Les modes de gestion du service d'élimination des déchets

1. TITULAIRES DES PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS EN 2014

Le SMITOM de Tarentaise confie la gestion de ses équipements à des sociétés privées, dans le cadre de marchés publics de services. Par ailleurs, il a signé des contrats de rachat des matériaux recyclés avec différents repreneurs, dans le cadre des négociations menées par le groupement d'achat AISHS.

Nature du marché	Titulaire du marché
Exploitation de l'UIOM et du quai de Valezan	Sté NOVERGIE
Transport et valorisation des REFIOM, UIOM de Valezan	Sociétés MINDEST/SITA FD/K+S ENTSORGUNG
Exploitation de l'UIOM et du quai des Brévières	Sté RONAVAL (VEOLIA Propreté)
Suivi d'exploitation des 2 UIOM	Société INDDIGO
Suivi de l'impact environnemental des UIOM	Bureau BIOMONITOR
Transport des OMR de Saint Martin de Belleville	Société NANTET Locabenne
Traitement des OMR de Saint Martin de Belleville	Société ONYX
Transport des OMR du canton de Bozel	Sociétés SITA et NANTET
Traitement des OMR du canton de Bozel	SET MONT BLANC
Location caissons et transport déchets recyclables quai de Valezan	Société POUGET
Location caissons et transport déchets recyclables quai des Brévières	Société NANTET Locabennes
Transfert cartons pro du quai du Carrey	Société NANTET Locabennes
Tri et conditionnement collecte séparée	Société VALESPACE
Tri et conditionnement cartons professionnels	Société SITA
Fourniture et livraison de composteurs en bois	Fabrique des Gavottes
Fourniture et livraison de composteurs en plastique	AGEC
AMO organisation du traitement des déchets sur le périmètre de Tarentaise	INDDIGO
Etude juridique, technique et économique sur l'organisation du traitement des déchets en Tarentaise	CALIA CONSEIL/INDDIGO/SCP SARTORIO

LE BILAN

2. MONTANT DES PRESTATIONS EN 2014

Les 10 principaux prestataires en 2014	Objet	Montant 2014 (€ TTC)	%
NOVERGIE	Incinération et quai de transfert Valezan	2 614 920	40%
RONAVAL	Incinération et quai de transfert Les Brévières	2 179 501	33%
VALESPACE	Traitement de la collecte séparée	446 504	7%
SET MONT BLANC	Traitement OMR Bozel	315 872	5%
SOC NANTET	Transport OMR Saint Martin et Bozel, collecte sélective et cartons pro des Brévières et du Carrey	292 746	4%
SITA MOS	Transport et traitement OMR Bozel + tri et conditionnement des cartons pro	174 366	3%
BRUNO TP	Réalisation ISDI des Allues	174 197	3%
ONYX	Traitement OMR Saint Martin	154 507	2%
SAVOIE DECHETS	Traitement des OMR exportées	121 242	2%
INDDIGO	Assistance à l'exploitation des installations de traitement des déchets + mission organisationnelle	103 241	1%
TOTAL		6 577 096	100%

3. RECETTES DES RACHATS DE MATERIAUX EN 2014

RACHAT DE MATIERES	PRESTATAIRES	€ 2011 TTC	€ 2012 TTC	€ 2013 TTC	€ 2014 TTC
Cartons	SITA	133 081	188 901	126 414	150 634
Papiers	PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY	117 748	157 190	89 377	90 762
Verre	OI - Manufacturing	114 072	123 939	129 316	140 943
Bouteilles et flacons plastique	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING	76 476	78 613	63 385	71 490
EMR	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING	41 992	68 173	57 654	68 295
Gros de magasins				18 301	20 338
Ferrailles incinération	SITA	25 546	25 900	39 728	29 696
Emballages acier	SITA	13 462	35 287	16 795	20 596
Aluminium	CORNEC SAS	3 151	6 652	1 111	7 004
TOTAL		525 527	684 655	542 081	599 876
SOUTIENS ECO ORGANISMES					
Soutien matériaux et communication	Eco-Emballages	346 509	782 579	590 178	873 752
Soutien papier	Eco-Folio SAS	12 587	24 274	50 504	43 824
TOTAL		359 096	806 853	640 682	917 577

En 2014, les recettes liées à la vente des matériaux sont restées stables avec une légère augmentation. Les prix de rachat ont été supérieurs aux prix « plancher » de vente.

Les soutiens d'Eco-Emballages en 2014 sont supérieurs aux soutiens reçus en 2013, essentiellement en raison du versement de l'acompte du 4^{ème} trimestre 2014 dans l'année 2014, alors que ce dernier trimestre était précédemment versé au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Les soutiens d'Eco-Folio ont diminué. En effet, le montant versé en 2014 correspond aux tonnages déclarés en 2013 et, au cours de cette année, la quantité du matériau classé 1.11 avait diminué.

Les modalités de financement du service d'élimination des déchets

Le SMITOM de Tarentaise dispose d'un budget général retraçant les opérations du service public de traitement des déchets réalisées pour le compte de ses adhérents.

Il dispose également d'un budget annexe assujéti à la TVA, dans lequel sont comptabilisées les dépenses et les recettes des prestations commerciales, qu'il assure pour le compte de tiers, publics ou privés. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, et l'excédent dégagé est reversé au budget général, pour permettre le remboursement des emprunts liés notamment aux améliorations apportées pour le traitement des boues, et diminuer la part financée par les adhérents.

Le budget général est financé par :

- la vente des matériaux aux filières de recyclage ;
- les soutiens d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio, éco-organismes qui versent une aide financière en fonction du tonnage et de la qualité des déchets recyclés ;
- la subvention de l'ADEME pour le plan local de prévention des déchets ;
- le reversement de l'excédent du budget annexe.

Les recettes sont complétées par les participations des adhérents, réparties conformément aux dispositions des statuts du SMITOM de Tarentaise¹⁹, selon les tonnages traités par le SMITOM l'année précédente, à l'exception des dépenses des ISDI qui sont imputées à la collectivité siège de(s) l'ISDI(s). La mutualisation des dépenses hormis les ISDI s'applique également au remboursement des emprunts contractés pour les investissements.

¹⁹ « Article 8 : dispositions financières

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-19 du CGCT, les contributions des membres du Syndicat mixte sont fixées comme suit :

- Administration générale, UIOM et quais de transfert de Valezan et des Brévières et autres équipements :

La contribution annuelle des membres du SMITOM aux charges de fonctionnement et d'investissement est établie au prorata des déchets traités pour chacun des membres au cours de l'année précédente.

Une disposition spéciale pour le premier exercice suivant l'approbation des présents statuts sera fixée par délibération du comité syndical pour compenser les déséquilibres éventuels induits par la mutualisation intégrale des charges entre la MIHT et la COVA.

- Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI, ex CET 3) :

La contribution annuelle aux charges de fonctionnement et d'investissement est supportée par la collectivité membre sur laquelle l'ISDI est implantée. Pour l'ISDI Vigne au Pont, cette contribution est supportée par la COVA. »

Synthèse des résultats comptables 2014

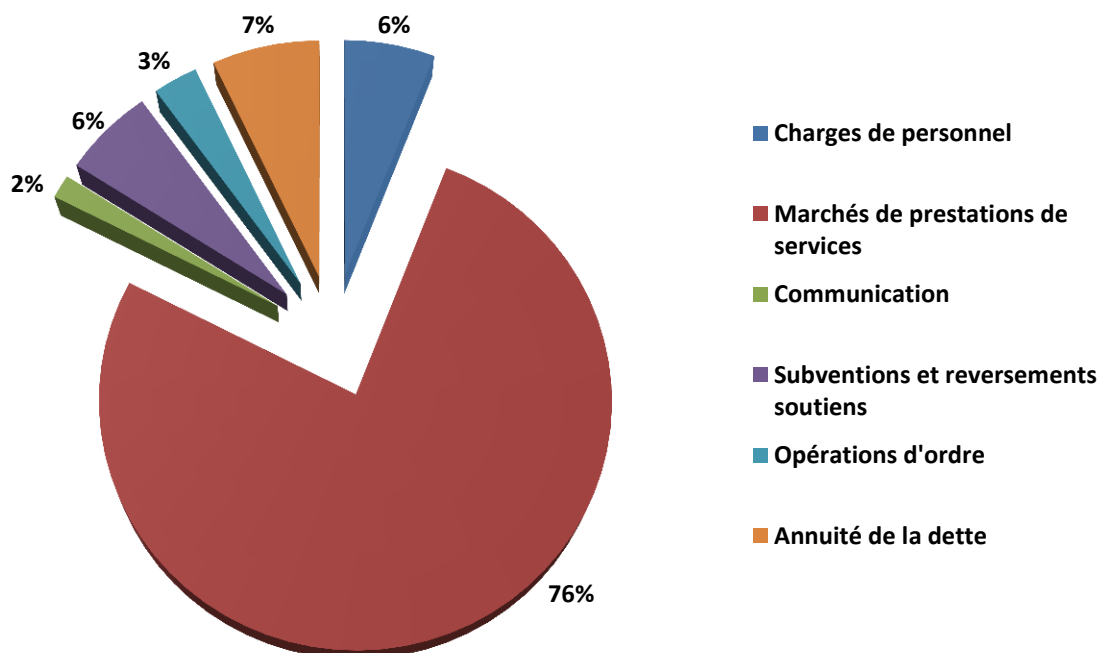
1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif est le document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

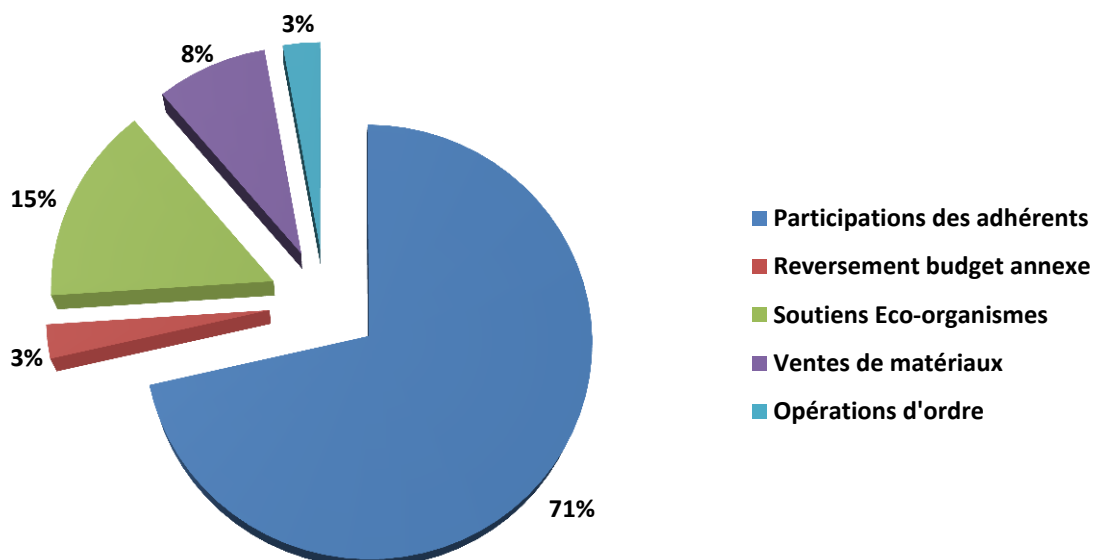
Synthèse des résultats comptables 2014

en milliers d'Euros	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES 2014	7 908	713	418
dont * Marchés de prestation de services	6 450		194
* Charges de personnel	497		
* Communication	131		
* Subventions et reversements soutiens	502		
* Reversement budget annexe			224
* Opérations d'ordre (amortissements/ICNE)	245		
* Annuité de la dette	83	506	
.....* Equipement et travaux		206	
RECETTES 2014	8 591	736	375
dont * Participations des adhérents	6 282		
* Reversement budget annexe	224		
* Soutiens Eco-organismes	1 314		
* Ventes de matériaux	733		
* Vente de prestations	3		375
* Opérations d'ordre (amortissements/ICNE)		245	
* FCTVA		12	
* Subventions		0	
* Emprunt		0	
= RESULTAT 2014	683	23	-43
+ RESULTAT cumulé fin 2013	699	-479	43
= RESULTAT CUMULE FIN 2014	1 382	-456	0

Dépenses du Compte Administratif 2014



Recettes du Compte Administratif 2014



LE BILAN

2. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)

	2011	2012	2013	2014
Population SMITOM	53 607	53 536	53 536	54 367
Population DGF	121 981	122 731	122 731	124 678

Dépenses réelles de fonctionnement / hab.	116 €	121 €	136 €	141 €
Dépenses réelles de fonctionnement / hab. DGF	51 €	53 €	59 €	61 €
Recettes réelles de fonctionnement / hab.	131 €	140 €	140 €	158 €
Recettes réelles de fonctionnement / hab. DGF	58 €	61 €	61 €	69 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	4%	6%	7%	6%
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	2%	0%	5%	2%
Participations des adhérents/ Dépenses réelles totales	84%	88%	72%	75%

Le niveau de participation des adhérents sur les dépenses totales reste inférieur, en 2013 et en 2014, à celui des années 2011 et 2012 : ceci s'explique par l'autofinancement des dépenses d'équipement sans faire appel à l'emprunt ces deux dernières années.

LE BILAN

Le bilan économique 2014²⁰

TONNAGES	2013			2014			EVOLUTION 2012-2013		
	tonnages	en kg par habitant	en kg/hab. DGF	tonnages	en kg par habitant	en kg/hab. DGF	tonnages	kg par habitant	en kg/hab. DGF
TONNAGES DES COLLECTIVITES	38 950	716	312	38 868	715	312	-0,2%	-0,2%	-0,2%
OMR SMITOM	33 587	618	269	33 498	616	269	-0,3%	-0,3%	-0,3%
CS	3 008	55	24	3 074	57	25	2,2%	2,2%	2,2%
Cartons Pro	2 355	43	19	2 296	42	18	-2,5%	-2,5%	-2,5%
Déchets inertes	720	13	6	263	5	2	-63,5%	-63,5%	-63,5%
PRODUITS INDUSTRIELS	6 620			10 768			63%		
OMR clients	1 039			-					
Boues	3 256			3 530			8%		
DNDAE	231			249			8%		
Déchets inertes	2 094			6 989			234%		
TOTAL TONNAGES	45 570			49 635			8,9%		

COUTS	2013			2014			2013			2014			2013			2014		
	Coût complet TTC	Coût complet TTC	Evolution 2013-2014	Coût aidé TTC	Coût aidé TTC	Evolution 2013-2014	Coût aidé à la tonne TTC	Coût aidé à la tonne TTC	Evolution 2013-2014	Coût aidé T / hab	Coût aidé T / hab	Evolution 2013-2014	Coût aidé T / hab DGF	Coût aidé T / hab DGF	Evolution 2013-2014			
OMR	5 747 825	6 149 931	7%	5 766 783	6 316 203	10%	172	189	10%	107,7	116	8%	46,3	50,7	10%			
CS	750 761	791 993	5%	114 200	413 837	262%	38	135	254%	2,1	8	257%	0,9	3,3	262%			
Cartons Pro	225 358	206 958	-8%	112 602	67 989	-40%	48	30	-38%	2,1	1	-41%	0,9	0,5	-40%			
Déchets inertes	60 413	113 482	88%	58 622	90 597	55%	21	12	-40%	1,1	2	52%	0,5	0,7	55%			
TOTAL	6 784 357	7 262 364	7,0%	5 823 806	6 060 952	4,1%	44	25	-44,2%	107	111	4,1%	47	49	2,4%			

Coût complet = coût total du service

Coût aidé = coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes industrielles, du soutien des éco-organismes, des subventions, de la TVA

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Population	53 536	54 367	1,6%
Population DGF	122 731	124 678	1,6%

²⁰ Valeurs extraites de la matrice «Compta Coûts»

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'étude juridique, technique, économique et financière de l'organisation future du traitement des déchets en Tarentaise s'est achevée au moment du renouvellement du comité syndical, suite aux élections municipales de mars 2014. Les nouveaux élus ont pris connaissance des enjeux et conséquences mis en avant par les bureaux d'étude. Ils ont poursuivi les orientations prises en faveur d'une adhésion au syndicat Savoie Déchets.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les travaux à réaliser préalablement à l'adhésion au syndicat Savoie Déchets, lancée courant 2014, permettra d'engager les démarches de fermeture de l'UIOM des Brévières, et la construction du quai de transfert pour les déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, sur le site des Brévières.

Les marchés d'exploitation des deux unités de traitement des déchets résiduels, l'UIOM de Valezan et l'UIOM des Brévières, ont été reconduits pour 2015 et une partie de 2016. L'exploitation des sites va donc se poursuivre, avec une attention particulière aux délicates conditions de fin de contrats, et au devenir des personnels des usines. Le bureau INDDIGO accompagnera le SMITOM de Tarentaise, dans le cadre du contrat d'assistance à exploitation, étendu à ces missions spécifiques.

Pour la quatrième année (2014) du programme de prévention des déchets, l'ADEME a recadré les objectifs, en écartant la population touristique des cibles à atteindre, compte tenu des résultats en deçà des objectifs préalablement fixés. L'appréciation des résultats de 2014 lors du bilan de la quatrième année, sur la seule population permanente, permettra de dire si le programme peut continuer en cinquième et dernière année.

Concernant les moyens propres du SMITOM, il conviendra de veiller à maintenir la disponibilité nécessaire pour poursuivre ses missions jusqu'à l'adhésion, et envisager avec les communautés de communes adhérentes selon quelles modalités exercer les missions qui ne pourront pas être transférées à Savoie Déchets.



Service public de collecte et d'élimination des déchets

Rapport sur le prix et la qualité du service

Année 2014



Les Versants d'Aime
1002 avenue de Tarentaise
73210 Aime
spanc@versantsdaime.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CARACTERISATION DU SERVICE	5
CONTEXTE	5
EVENEMENTS MARQUANTS 2014.....	6
LES ACTIONS DE PREVENTION	7
LA PRE-COLLECTE	8
LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES.....	8
LES BACS ROULANTS	8
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LES OMR	9
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE MULTIMATERIAUX	9
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE VERRE	10
COMMENTAIRE	10
POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES	10
LA COLLECTE	11
LE SERVICE DE COLLECTE	11
BILAN CARBONE.....	11
ÉTAT DU PARC DE VEHICULES.....	12
LE GARAGE	13
L'ÉQUIPE DE COLLECTE	13
LES CHAUFFEURS	13
LES COLLECTES EN REGIE	14
COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE.....	15
LE TRAITEMENT	17
ORDURES MENAGERES.....	17
MULTIMATERIAUX	18
VERRE.....	21
LES DECHETTERIES	22
GENERALITE	22
LA DECHETTERIE DE VALEZAN	25
LA DECHETTERIE DES BOUCLETS.....	27
LA DECHETTERIE DE MONTORLIN	29
BILAN DES DECHETTERIES	31
LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES	33
COLLECTE ET TRAITEMENT DES CARTONS PROFESSIONNELS	33
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE.....	35
COLLECTE DES VETEMENTS.....	36

LA COLLECTE DES DASRI	37
L'ISDI DE LA VIGNE AU PONT	37
BILAN FINANCIER.....	39
GENERALITES	39
LES COUTS PAR FILIERE.....	40
BILAN REGLEMENTAIRE	45
RAPPEL DES OBJECTIFS GRENELLE	45
LA METHODE D'ANALYSE	45
LES RESULTATS	45
COMMENTAIRES	47
PERSPECTIVES : LE PLAN LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS	47

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2014.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

CARACTERISATION DU SERVICE

CONTEXTE

Territoire

Le territoire desservi est celui de la communauté de communes des Versants d'Aime. Les 9 communes du canton sont : Aime, Montgirod, La Côte d'Aime, Bellentre, Macôt, Valezan, Landry, Peisey-Nancroix et Granier. La superficie de l'intercommunalité est de 272 Km².



Périmètre du canton d'Aime

Population

La répartition de la population est la suivante :

	Recensement 2012	DGF 2011	DGF 2012	DGF 2013	DGF 2014
Aime	3 565	5 438	5 501	5 602	5 728
Bellentre	984	3 112	3 130	3 173	3 236
Montgirod	436	520	514	526	530
La Côte d'Aime	891	1 147	1 155	1 149	1 151
Landry	748	1 786	1 808	1 861	1 920
Granier	379	555	560	562	542
Macôt	1 822	8 524	8 524	8 622	8 700
Peisey- Nancroix	667	1 589	1 602	1 599	1 620
Valezan	195	275	287	318	333
TOTAL	9 687	22 946	23 081	23 412	23 760

Les compétences

Les 9 communes du canton ont délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes des Versants.

Les Versants d'Aime exercent la compétence « collecte » et ont délégué la compétence « traitement » au SMITOM de Tarentaise.

Dans le cadre de sa compétence « collecte » les Versants d'Aime assurent les missions suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et assimilés,
- Collecte des matériaux recyclables
- Gestion des déchetteries

Ces missions sont assurées, soit en régie par des agents des Versants d'Aime, soit confiées à des entreprises privées.

ELEMENTS DE DEFINITION

OMr : ordures ménagères résiduelles.

MULTIMATERIAUX : ensemble de la collecte sélective hors verre

OMA : Ordures ménagères et assimilées. Ce sont les ordures ménagères que les ménages et les entreprises jettent.

DDM : Déchets dangereux des ménages (peinture, solvant, produit phytosanitaire...) présentant une dangerosité pour l'environnement et devant subir un traitement spécifique.

EVENEMENTS MARQUANTS 2014

Mise en place de conteneurs semi-enterrés

En 2008 il a été décidé que l'ensemble du territoire du canton d'Aime serait équipé en conteneurs semi-enterrés dans un délai de 4 ans.

Le programme de mise en place est maintenant terminé. Il reste à équiper des points ponctuels dont le foncier est difficile et à renforcer les grappes qui le nécessitent.

En 2014 les localités suivantes ont été concernées :

- Macôt la Plagne, Bonnegarde du bas,
- Macôt la Plagne, rue du clôt
- Macôt la Plagne, Sangot
- Peisey-Nancroix, Nancroix

Le tableau ci-dessous détaille, par type, les 12 cuves installées en 2014.

Villages	Nombre de grappes implantées	Nombre de cuves pour les ordures ménagères	Nombre de cuves pour le tri	Nombre de cuves pour le verre
Macôt la Plagne	3	3	3	3
Peisey-Nancroix	1	1	1	1
Total	4	4	4	4

Au 31 décembre 2014, 797 conteneurs semi-enterrés ont été mis en place depuis 2003 tout flux confondu.

Le programme engagé sur quatre ans est terminé. Il reste maintenant à mettre en place les grappes en attente de foncier sur les communes suivantes :

- Le chef lieu de Macôt (poiriers et chaille)
- Le Villard de Bellentre
- Le lotissement de Longefoy
- La raquette haute de Belle Plagne

Modification des horaires d'ouverture de la déchetterie de Valezan

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers il a été décidé d'augmenter les horaires de la déchetterie pendant la période « estivale » en ouvrant aussi le matin. A contrario elle a été fermée les samedis et les matins en période « hivernale ». Ces modifications sont détaillées dans le chapitre consacré à la déchetterie de Valezan

Evolution de l'équipe de collecte

Des départs au sein de l'équipe de collecte ont été l'occasion de revoir l'organisation du service et de réfléchir à la reprise en régie de prestations actuellement externalisées. Ces points sont détaillés dans le chapitre concernant l'équipe de collecte.

Collecte du carton – nouveau contrat

Le contrat avec l'entreprise SITA arrivant à son terme le 31 octobre 2014, il a été procédé à une nouvelle mise en concurrence. Les fortes augmentations tarifaires constatées ont amenés les élus à se positionner pour une reprise partielle en régie des missions.

Collecte du verre – nouveau contrat

Le contrat en cours arrivant à son terme le 31 mars 2014 il a été procédé à une nouvelle consultation. Le nouveau marché est reconduit pour une durée de 1an reconductible trois fois.

Augmentation de la TVA

Les prestations de collecte et de traitement des déchets sont soumises au taux intermédiaire de TVA. Au 1^{er} janvier 2014, ce taux est passé de 7 à 10 %.

Révision de prix des prestations de service

La mise en place du CICE par le gouvernement ainsi que des mouvements sur le cours du pétrole ont provoqué la baisse d'un certain nombre de prix unitaire de prestation de service (gardiennage de déchetterie, collecte du carton...). Les baisses varient de 0,39 à 0,96 %.

LES ACTIONS DE PREVENTION

Les Versants d'Aime ont confié l'ensemble de leurs missions de prévention et de communication sur les déchets au SMITOM de Tarentaise car ce dernier a signé un contrat de prévention des déchets avec l'ADEME.

Ce plan vise à réduire la production des déchets sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, le SMITOM de Tarentaise a maintenant en charge la promotion et la communication sur le tri des déchets. Deux ambassadrices du tri et de la prévention ont été recrutées par le SMITOM de Tarentaise au 1^{er} décembre 2010. Une en particulier est en charge du secteur des Versants d'Aime. Ces missions regroupent principalement :

- la communication orale auprès des professionnels,
- la communication orale auprès des habitants permanents,
- la communication orale auprès des touristes,
- les animations scolaires,
- l'animation de stand,
- l'élaboration d'outils de communication.

L'essentiel

- *Le programme de mise en place des conteneurs semi-enterrés touche à sa fin. Le territoire est quasiment équipé en totalité.*
- *Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Valezan sont modifiés afin de mieux répondre aux attentes de la population.*
- *La remise en concurrence des prestations de collecte du carton et du verre a vu le maintien des prestataires en place.*
- *Suite à des départs au sein de l'équipe de collecte l'organisation de celle-ci a été revue pour 2015.*
- *La hausse de la TVA de 3 points va impacter négativement le budget de fonctionnement du service.*
- *La conjoncture économique et fiscale a induit la baisse des prix de l'ensemble des prestations externalisées lors des révisions de prix annuel*

LA PRE-COLLECTE

Dans l'exercice de sa compétence « collecte », les Versants d'Aime organisent des ramassages différents selon la nature des déchets.

Les Versants d'Aime collectent en régie :

- les ordures ménagères (OM),
- les emballages ménagers recyclables,

Ils ont confié la collecte du verre à l'entreprise Vial basée à St Romain le Puy (42) et la collecte du carton à SITA MOS.

Pour la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, du verre et du carton, les Versants d'Aime ont mis en place, en étroite collaboration avec les communes, des points de collecte destinés à recevoir les collecteurs pour les déchets. Ceux-ci peuvent aussi bien être placés sur du terrain public que privé. Ils doivent pouvoir être accessibles par l'ensemble des véhicules de collecte des Versants d'Aime.

Les Versants d'Aime disposent de trois types de collecteurs:

- des conteneurs semi-enterrés pour les OM, le tri et le verre,
- des bacs roulants pour les OM et le tri,
- des conteneurs aériens pour le tri et le verre

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Depuis 2003, le SIVOM puis les Versants d'Aime ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. A terme l'ensemble du territoire en sera équipé.



Une grappe de conteneurs semi-enterrés

Un conteneur semi-enterré se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m³ pour les OM et le tri et de 3 m³ pour le verre. Les CSE sont disposés en grappe composée, au minimum, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi un camion équipé d'une grue auxiliaire.

LES BACS ROULANTS

Pour les quelques points de collecte non encore équipés de conteneurs semi-enterrés les Versant d'Aime mettent à disposition des usagers des bacs roulants. Ceux-ci ont un couvercle vert pour la collecte des ordures ménagères ou jaune pour la collecte sélective. Ils sont placés dans les différents points de collecte aussi appelés point de regroupement. En règle générale, un point de collecte correspond un pâtre de maison ou un quartier. Suivant la population desservie, un point de collecte peut être doté d'un ou plusieurs bacs. Leur vidage est réalisé avec un camion équipé d'un lève-conteneur.

Les bacs roulants ne sont pas la propriété des Versants d'Aime. C'est la société Plastic Omnium qui est titulaire du marché de fourniture et d'entretien de ce matériel. Celui-ci donne lieu à une facturation au m³. Ce prix comprend la maintenance des bacs (remplacement de couvercles, de roues...) et leurs remplacements si ceux-ci sont cassés, volés ou brûlés.

Les bacs roulants sont disponibles en différents volumes allant de 340 à 1 000 litres pour les ordures ménagères et de 360 à 770 litres pour le tri.

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LES OMR

Le stockage en bacs roulants devient progressivement anecdotique, il a été réduit de 83 % en 2014 et représente environ 5 % des capacités de stockage totales.

A l'inverse, le stockage en CSE progresse de 1 % cette année.

Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker ses ordures ménagères avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE	Volume CSE en m ³	Volume bacs en m ³	Volume disponible pour les OM en m ³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime	96	480	36	516	90
Bellentre	45	225	2	227	70
La Côte d'Aime	13	65	0	65	56
Granier	5	25	0	25	46
Landry	25	125	0	125	65
Macot la Plagne	98	490	44	534	61
Montgirod	9	45	0	45	84
Peisey-Nancroix	26	130	2	132	81
Valezan	3	15	0	17	51
TOTAL	320	1 600	84	1 684	71

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE MULTIMATERIAUX

Comme pour les OMr, le stockage en bacs roulants se réduit et ne représente aujourd'hui plus moins de 2 % du parc.

Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker ses déchets recyclable avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE	Volume CSE en m ³	Volume bacs en m ³	Volume disponible pour le tri en m ³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime	67	335	1	336	59
Bellentre	37	185	1	186	57
La Côte d'Aime	13	65	0	65	56
Granier	4	20	0	20	37
Landry	18	90	0	90	47
Macot la Plagne	70	350	18	368	42
Montgirod-Centron	9	45	0	45	85
Peisey-Nancroix	15	75	2	77	47
Valezan	2	10	0	10	30
TOTAL	235	1 175	22	1 197	50

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE VERRE

La capacité de stockage du verre a très peu évolué cette année. Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker son verre avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE pour le verre	Volume CSE en m ³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime	68	204	36
Bellentre	38	114	35
La Côte d'Aime	13	39	34
Granier	4	12	22
Landry	18	54	28
Macot la Plagne	72	216	25
Montgirod	7	21	40
Peisey-Nancroix	20	60	37
Valezan	2	6	18
TOTAL	242	726	31

COMMENTAIRE

Des différences importantes apparaissent au niveau de la capacité de stockage en particulier pour les ordures ménagères. Cela peut s'expliquer par trois facteurs :

- Une capacité de stockage plus importante permet d'espacer le ramassage.
- La quantité de déchets produite dépend de la typologie de la commune. Un habitant d'une commune semi-urbaine comme Aime produit plus de déchets qu'un habitant d'une commune rurale comme Valezan.
- La présence de commerces influe sur la quantité de déchets à collecter sans pour autant augmenter la DGF.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Il a été remarqué qu'une dizaine de points de collecte très spécifiques recevant principalement des ordures ménagères issues des activités de restaurations (club de vacances, cantine scolaire, restaurants...) dégageaient de mauvaises odeurs. Ce phénomène est lié à l'utilisation des sacs de portage qui ne retiennent pas les jus. Ceux-ci se retrouvent en fond de cuve et génèrent de mauvaises odeurs.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi celles d'utilisation des usagers ces sacs de portage sont remplacés par des cuves rigides. Celles-ci permettent de vider les jus dans le camion lors de chaque collecte et évitent la stagnation en fond de cuve générant les mauvaises odeurs.

L'essentiel

- *Le programme de mise en place des conteneurs semi-enterrés touche à sa fin. Le territoire est quasiment équipé en totalité.*
- *Il ne reste des bacs roulants qu'aux points en attente d'équipement en CSE.*
- *Il n'y a plus de conteneurs aériens sur le territoire.*
- *Une démarche est à engager pour améliorer la qualité sanitaire de nos points de pré-collecte*

LA COLLECTE

Le traitement La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables est assurée par le service de collecte des Versants d'Aime quand le verre est collecté par un prestataire.

LE SERVICE DE COLLECTE

Les Versants d'Aime ont utilisés quatre véhicules différents afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets. De manière à optimiser l'utilisation des camions ces derniers sont utilisés en double poste durant la saison hivernale.

En 2014, l'ensemble des véhicules de collecte des Versants d'Aime parcouru **66 053 km** et a consommé pour cela **54 833 L** de gasoil soit une consommation moyenne de 83 L au 100 km.

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014-2013
Km parcourus	77 282 km	71 994 km	70 956 km	66 761 km	66 053 km	- 706 km Soit - 1,1%
Volume de gasoil consommé	60 055 L	57 771 L	59 336 L	56 413 L	54 833 L	- 1 580 L soit - 2,8 %
Consommation moyenne	77,7 L/100km	80,2 L/100km	83,6 L/100km	84,5 L/100km	83,0L/100km	

Les résultats entre 2013 et 2014 ne sont pas strictement comparable car douze tournées ont été réalisées par un prestataire sous forme de prestation du fait des difficultés de recrutement du personnel de collecte.

Les tournées assurées par le prestataire représentent environ 970 km parcourus et 805 L de gasoil.

A périmètre constant, la distance parcourue augmente de 0,4 % (+262 km) alors que la consommation de gasoil baisse de 1,4 % (-775 L).

BILAN CARBONE

Pour collecter les ordures ménagères et le tri sur le territoire du canton d'Aime il a été consommé **56 413 L** de gasoil.

La consommation d'un litre de gasoil émet dans l'atmosphère 2,627 kg de CO₂. En 2014, la collecte des déchets sur le canton d'Aime a libéré **144** tonnes de CO₂.

ETAT DU PARC DE VEHICULES

Immatriculation	Chassie	Benne	Date d'achat	Poids à vide	Capacité	Essieu directionnel	Lève-conteneur	Grue auxiliaire	Km au 1 ^{er} janvier 2014	Km au 31 décembre 2014	Km parcouru en 2014
BY 851 CH	Premium	Manjot	2011	16,00	10,00 t	Oui	Oui	Oui	50 804	76 376	25 572
BB 313 EE	Premium	Manjot	2010	16,00 t	10,00 t	Oui	Oui	Oui	73 173	94 095	20 922
9127 VV	Premium	Manjot	2007	16,50 t	10,00 t	Oui	Oui	Oui	130 614	146 507	15 893
BB 246 SA	Kerax	Manjot	2003	17,52 t	8,48 t	Non	Oui	Oui	159 667	163 036	3 369

Le parc utilisé en 2014 se compose de quatre véhicules, les trois plus récents sont utilisés intensément, l'autre servant ponctuellement ou en secours.

Les travaux engagés les plus importants sont les suivants :

- Remplacement d'une partie de la pelle sur le véhicule acheté en 2007
- Remplacement de la vanne trois voies sur le véhicule acheté en 2007

Déjà en 2013 c'est ce même véhicule sur lequel ont été engagées les principales réparations avec un changement de boîte de vitesse notamment.

LE GARAGE

Les véhicules sont stockés sur le site des Grangettes appartenant à la mairie de Mâcot-La Plagne.

L'un des garages est trop court pour recevoir des Evolupacs. Il en découle que l'un des véhicules passe une partie de l'hiver stationné en extérieur. Le véhicule a donc subi des gels à répétition, perturbant ainsi le bon fonctionnement du service. Afin de palier à cela, les portes du garage de gauche ont été retirées. Ainsi, deux véhicules peuvent être en partie abrités. De même, l'atelier n'étant pas hors gel il est parfois difficile de procéder à l'entretien des véhicules, la graisse pour les pivots étant figée. Afin de remédier à cela, il est envisagé de mettre en place un chauffage d'appoint dans l'atelier en 2015.

L'ÉQUIPE DE COLLECTE

L'équipe de collecte se compose de chauffeurs poids lourds titulaires d'un permis C. Une seule personne est affectée à la collecte des conteneurs semi-enterrés quel que soit le type de déchet (OM ou tri) et la saison. Si la tournée est mixte, c'est-à-dire si elle comprend des conteneurs semi-enterrés et des bacs c'est le chauffeur qui se charge du vidage de ces derniers.

LES CHAUFFEURS

L'équipe de collecte comprend cinq chauffeurs titulaires employés à l'année renforcée par un sixième mutualisé avec le service BATIMENT.

L'ensemble du personnel de collecte est titulaire du CACES 2 permettant l'utilisation de la grue auxiliaire des camions de type Evolupac pour la collecte des conteneurs semi-enterrés.

Un agent titulaire du service de collecte des déchets, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet 2014. Son remplacement prévu pour l'automne 2015 n'a été effectif qu'en janvier 2015. Parallèlement, il a été mis fin au contrat de l'agent mutualisé.

Ces deux départs au sein de l'équipe de collecte ont été l'occasion d'évoquer l'avenir du service de collecte et son organisation.

Suite à la commission Déchet du 25 juin 2014 les élus ont décidé :

- Mise en place d'un chef d'équipe pour 2015
- Reprise en régie du lavage des conteneurs semi-enterrés en 2015

Avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés il n'est plus nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'hiver. Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'heures travaillées annuellement par les agents du service de collecte.

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Heures annuelles	11 448	8 922	8 613	8 404	7 320
Heures annuelles de collecte	-	-	-	7 558	6 868

Entre 2013 et 2014 le temps de travail annuel a été diminué de quasiment de 13 %. Cette baisse est à relativiser car elle est due au non remplacement dans les temps des deux postes précités (- 1050 heures).

Si les conséquences financières et organisationnelles sont limitées pour 2014 avec la réalisation de douze tournées par un prestataire durant les vacances de Noël elles seront beaucoup plus importantes pour l'année 2015. En effet, un prestataire devra intervenir tant qu'un agent n'aura pas été recruté et formé.

LES COLLECTES EN REGIE

La prise de service des agents de collecte est fixée à 5h00 à la Grangette pour les tournées du matin et à 13h30 pour les tournées de l'après midi.

LES OMR

La fréquence de ramassage des ordures ménagères diffère en fonction de la localité et de la saison. Ainsi, elle passe d'un ramassage par jour en hiver à un ramassage par semaine au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

Commune	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Aime, Montgirod, Centron, Villette, Longefoy, Bellentre, Landry, Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macot	1 fois / semaine			
Station d'altitude de la Plagne	14 fois / semaine	1 fois / semaine	2 à 4 fois / semaine	1 fois / semaine
Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches	7 fois / semaine		2 à 4 fois / semaine	
Montalbert	3 à 4 fois / semaine		2 à 3 fois / semaine	

LES MULTIMATERIAUX

La fréquence de ramassage de la collecte sélective est fixée à une fois par semaine pour les villages du canton, ce tout au long de l'année. Dans le cas des stations de sports d'hiver, la fréquence est variable en fonction de l'activité touristique. Ainsi, elle passe de un à deux ramassages par semaine en hiver à un ramassage par mois au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

Commune	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Aime, , Bellentre centre, Landry centre	1 fois par semaine			
Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macôt, Villette	Tous les 10 jours			
Bellentre, Landry, Centron, Longefoy	1 fois toutes les 2 semaines			
Montgirod	1 fois par mois			
Station d'altitude de la Plagne	1 à 2 fois / semaine	1 fois / mois	1 fois / semaine	1 fois / mois
Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches				
Montalbert				

PRODUCTIVITE

La productivité du service est calculée pour chaque matériau en divisant le temps que les agents ont passé à collecter ce matériau par son tonnage annuel. Ce temps de travail englobe l'ensemble des opérations de collecte et de vidage entre son départ et son retour à la Grangette. Toutes autres opérations (entretien, réparation, et maintenance des véhicules...) ne sont pas prises en compte.

Année	2013	2014
Ordures ménagères Productivité en tonnes/heure	0,92	0,98
Collecte sélective Productivité en tonnes/heure	0,37	0,45

La productivité a augmenté significativement pour plusieurs raisons :

- Il n'y a plus eu de tournées spécifiques pour les bacs roulants mobilisant deux agents en même temps
- Il n'y a pas eu de renouvellement de personnel en 2014 au contraire de 2013 ce qui implique qu'il n'y a pas eu de temps de travail en binôme consacré à apprendre les tournées et le travail.

POINTS BLOQUANTS

Accessibilité des points de collecte

L'équipe de collecte rencontre des difficultés en station à certain point de collecte du fait de stationnements intempestifs. Cela oblige le personnel à prendre des risques en faisant transiter le sac de portage par-dessus le véhicule gênant. Au regard des responsabilités que cette manœuvre engage, ce type de situation ne peut se poursuivre.

Lorsque le véhicule ou sa grue ne peuvent accéder au point de regroupement, le service ne peut être assuré à la fréquence souhaitée. Cette situation a été rencontrée à de nombreuses reprises au niveau du parking de la gare G2 à Belle Plagne. Pour l'hiver 2014-2015 il a été réservé un espace pour le stationnement du véhicule lors de la collecte des déchets. Le conteneur pour le tri étant régulièrement inaccessible du fait du stationnement et de la proximité de la télécabine il a été décidé de déplacer ce conteneur en 2015.

Organisation de l'équipe de collecte

Suite au départ de deux agents en milieu d'année il était prévu que des remplaçants soient recrutés dans l'automne afin d'être opérationnels pour les vacances de Noël 2014. Les recrutements n'ayant pas pu être réalisés dans les temps il a été nécessaire de faire réaliser des collectes par un prestataire privé.

PERSPECTIVE

Deux agents ont quitté le service en 2014 (départ en retraite et fin de contrat). Des recrutements correspondants ont été lancés mais n'ont pas abouti avant la fin de l'année. A terme, ces recrutements permettront la mise en place d'un chef d'équipe et la reprise en régie du lavage des conteneurs semi-enterrés.

COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE

La collecte du verre est réalisée par l'entreprise VIAL basée à St Romain le Puy (42) qui a été renouvelée suite à la remise en concurrence réalisée en avril. Le verre collecté est stocké sur une plate-forme de regroupement (Chamousset). C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde.

L'essentiel

- *En 2014, la quantité de carburant consommée et le kilométrage parcourut par les véhicule de collecte ont baissé mais il est à noter que douze tournées ont été externalisées en décembre faute de recrutement. En tenant compte de cela le kilométrage parcourut augmente de 0,4 % alors que la quantité de gasoil consommée baisse de 1,4 %.*
- *Le service de collecte mobilise 5,5 équivalents temps-plein pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables. La mise en place des conteneurs semi-*

enterrés et la réorganisation des tournées qui en découle permettent de libérer du temps de travail afin de réaliser d'autres missions (entretien des conteneurs semi-enterrés, entretien des véhicules...) non finalisées à ce jour.

- Le service de collecte des Versants d'Aime dispose d'un parc de véhicules vieillissant qu'il faudra songer à renouveler*
- La productivité des agents a augmenté entre 2013 et 2014 suite notamment à la fin de la collecte spécifique en bac.*

ORDURES MENAGERES

Les déchets concernés sont tous ceux issus des ménages et des entreprises qui ne peuvent pas être déposés avec les emballages ménagers recyclables, le carton ou le verre. Les encombrants, le bois, la ferraille, les végétaux, les gravats et les produits dangereux (peintures, solvants...) ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais apportés en déchetterie afin de recevoir le traitement appropriés.

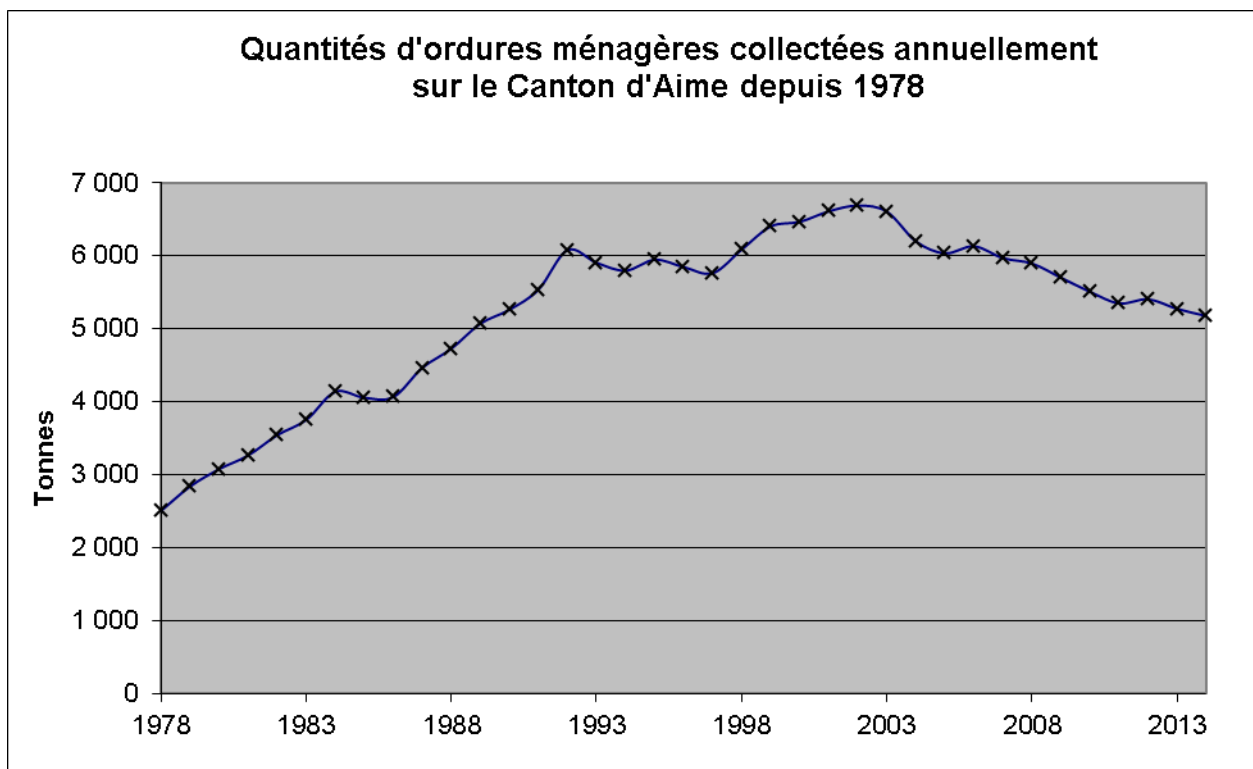
La totalité des ordures ménagères collectées sur le territoire du canton d'Aime est traitée à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Valezan. Cette unité est gérée par le SMITOM de Tarentaise.



L'UIOM de Valezan et son quai de transfert des recyclables

LES QUANTITES D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

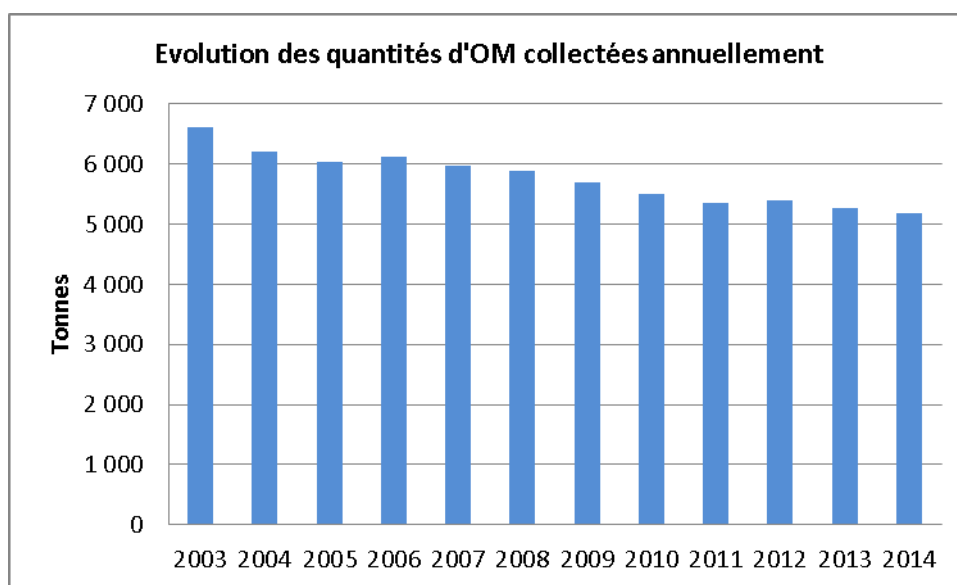
Le graphique ci-dessous synthétise les quantités d'ordures ménagères collectées depuis la création du service.



Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et du carton professionnel en décembre 2003, les quantités d'OM en provenance du canton d'Aime incinérées à l'UIOM de Valezan ont baissé de manière importante. Les données ci-dessous sont fournies par le SMITOM de Tarentaise.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage OM	6 034	6 131	5 968	5 894	5 698	5 505	5 347	5 403	5 271	5 175
Kg/habitant DGF	-	-	277	274	256	243	235	228	225	218

Après une légère augmentation en 2012 (+1,1 %) la quantité d'ordures ménagères collectées sur le Canton d'Aime est repartie à la baisse (-2,4 % entre 2013 et 2014).



L'analyse mensuelle montre une saisonnalité de l'activité (facteur 5 entre le mois de juin et celui de mars).

Les véhicules des Versant d'Aime ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par commune.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La loi Grenelle II imposant une baisse de la production d'ordures ménagères ainsi qu'une baisse du recours à l'incinération une réflexion doit être menée quant aux modes de traitement.

L'essentiel

La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire du canton d'Aime en 2014 est de 5 175 tonnes soit une baisse de 2,4 % (- 96 tonnes) par rapport à 2013.

Cette baisse correspond à une réduction de 4 kg/an/habitants (pop DGF)

MULTIMATERIAUX

En 2003, les Versants d'Aime ont signé un contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages manquant le démarrage de la collecte des emballages ménagers recyclables sur l'ensemble du territoire du canton d'Aime.

Les déchets concernés sont les suivants :

- le papier propre,
- les emballages métalliques (canette, barquette en alu, vaporisateurs...)
- les cartonnettes,

- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaire.

Tout autre type de déchets doit être jeté dans les ordures ménagères à part le verre qui dispose de conteneur spécifique.

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée en régie par les agents des Versants d'Aime avec les véhicules des Versants d'Aime.

La totalité des emballages ménagers recyclables collectée sur le territoire du canton d'Aime est confiée au SMITOM de Tarentaise.

Les camions des Versants d'Aime vident leur chargement au quai de transfert situé à coté de l'UIOM de Valezan. Le but de cette installation est de compacter les déchets afin de limiter les trajets en direction du centre de tri.



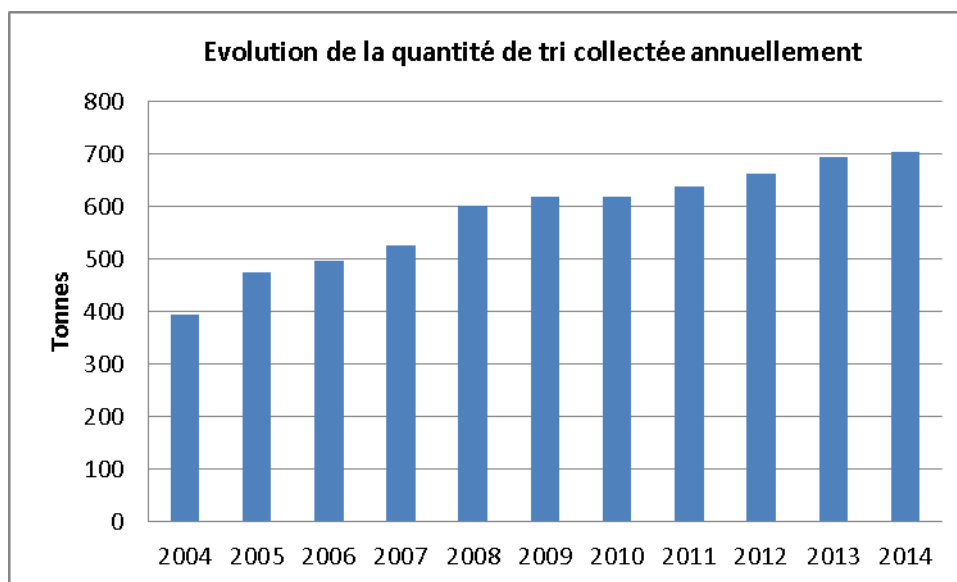
Quai de transfert de Valezan

L'utilisation du quai de transfert est partagée entre les Versants d'Aime et la MIHT. Lorsqu'un caisson est plein il est centre de tri de VALESPACE à Chambéry (73). Les recyclables sont triés en partie manuellement afin de séparer les différents types de matériaux et de retirer les indésirables. Une fois mis en balle, chaque flux est dirigé vers une usine de valorisation. Il est à noter que les unités de recyclage rachètent les déchets en sortie de centre de tri comme matière première secondaire. Cela génère donc des recettes pour le SMITOM de Tarentaise. De plus, le SMITOM de Tarentaise perçoit un soutien à la tonne triée de la part de l'éco-organisme Eco-Emballages.

LES QUANTITES D'EMBALLAGES COLLECTEES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Collecte sélective	476 t	498 t	527t	602 t	618 t	619 t	639 t	663 t	695 t	705 t
Kg/habitant DGF	-	-	24	28	28	27	28	29	30	30

L'année 2014 a vu le tonnage d'emballage augmenté de 1,5 % par rapport à l'année 2013. Après une relative stagnation des quantités collectées entre 2008 et 2010 une croissance importante depuis sur les 3 dernières années



LE TAUX DE REFUS

Ce taux représente la quantité d'erreur, en masse, qui se trouve dans la collecte sélective, Plus celui-ci est bas, plus le tri est de bonne qualité.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de refus moyen annuel	14,1%	12,3%	3,4%	8,9%	9,3%	10,8%	17,0%	12,5%	11%	12%

La valeur 2013 n'est pas propre aux Versants d'Aime mais concerne le flux sortant du quai de transfert de Valezan (Versants d'Aime + MIHT)

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La collecte sélective est déchargée dans le quai de transfert prévu à cet effet sur le site de l'UIOM de Valezan. Il est possible de déposer de 9h00 à 14h00. Cela interdit donc toute collecte de tri l'après midi. Cela a pu poser des difficultés lorsque le planning a du être remanié en cas de panne ou d'absence.

L'essentiel

- La quantité d'emballages ménagers recyclables collectés sur le territoire du canton d'Aime en 2014 est de 705 tonnes soit une hausse de 1,59% (+ 10 tonnes) par rapport à 2013.
- Le taux de refus se maintient à un niveau moyen autour de 12 %.

VERRE

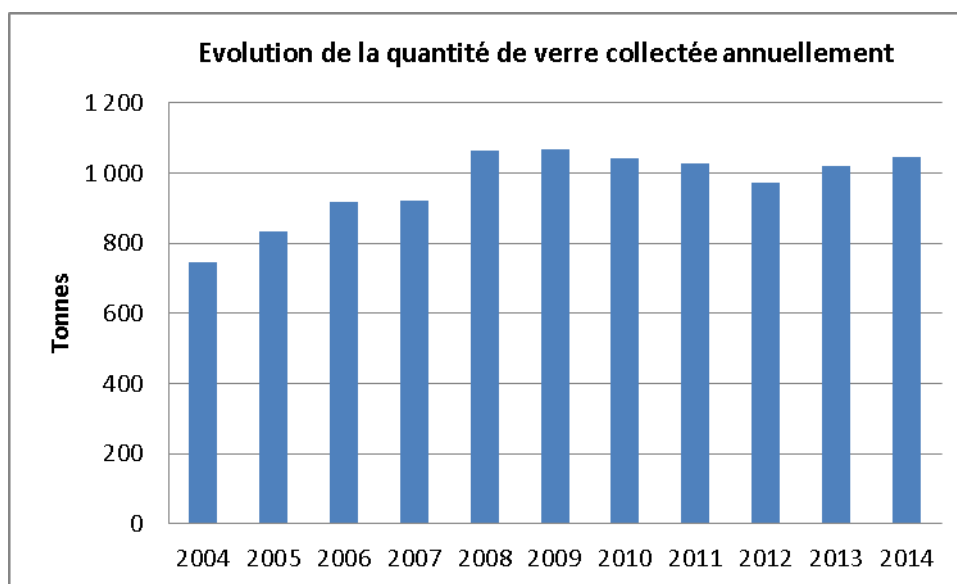
Depuis la plateforme de regroupement le verre est transporté vers une unité de tri où sont éliminés les indésirables (porcelaine, pyrex...) ainsi que les étiquettes, les collerettes... Le calcin obtenu est ensuite dirigé vers une unité de recyclage du verre.

LES QUANTITES DE VERRE COLLECTEES

Le tableau ci-dessous détaille les quantités de verre collectées annuellement sur le canton d'Aime depuis 2005.

Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014
834	919	921	1 066	1 068	1 044	1 029	974	1 021	1 048
Kg/habitant DGF	-	43	50	48	46	45	42	44	44

Entre 2013 et 2014 la quantité de verre collectée a augmenté de 2,6 % (+ 27 t). Après de fortes augmentations depuis 2004, un recul des quantités collectées entre 2009 et 2012 a été observé. Depuis 2012, les données repartent à la hausse sans pour autant être remontées au niveau observé en 2009.



POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La qualité du verre collectée sur les stations de sport d'hiver reste médiocre malgré les campagnes de communication réalisées. Le verre est régulièrement pollué par des infusibles (porcelaine...) ou des ordures ménagères.

Néanmoins, les dispositions mises en place avec le prestataire ont permis, au contraire de 2013, que les conteneurs, même pollués, soient quand même collectés.

L'essentiel

- La quantité de verre collectée sur le territoire du canton d'Aime en 2014 est de 1 048 tonnes soit une hausse de 2,6 (+ 27 tonnes) par rapport à 2013.
- Il n'y a pas eu de refus de collecte par le prestataire suite à des pollutions aux infusibles.

LES DECHETTERIES

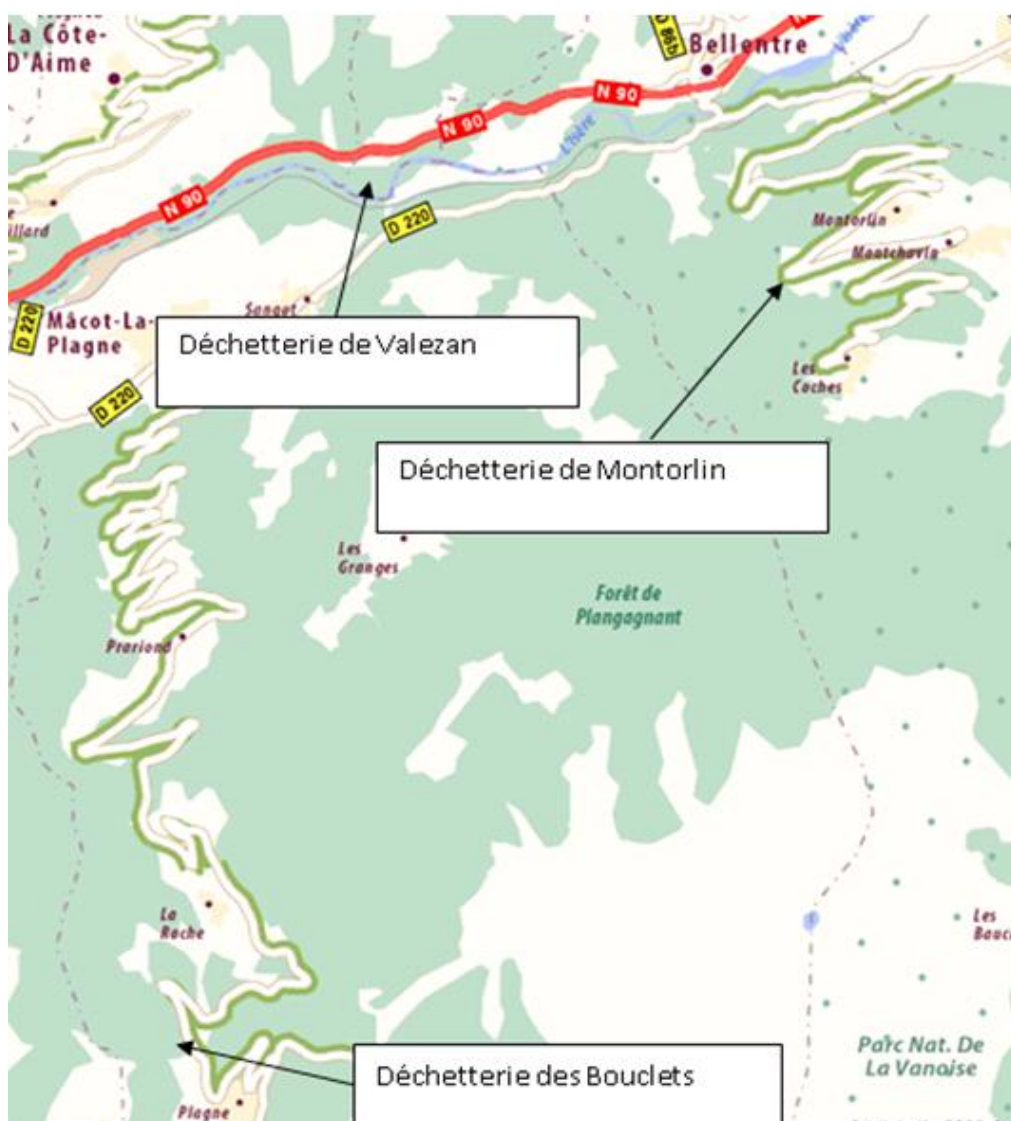
GENERALITE

Les Versants d'Aime assurent la gestion de trois déchetteries sur son territoire :

- La déchetterie du Praz de Valezan,
- La déchetterie des Bouclets de Plagne 1800,
- La déchetterie de Montorlin,

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 8 € le m³. Les DMS sont facturés 2 € le kilo. Le système d'accès aux déchetteries a été modifié à partir du 1^{er} mai 2011. Il est à noter que les dépôts de ferraille, de piles, de carton et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE



Plans de situation des 3 déchetteries intercommunales

LES DECHETS ACCEPTES

Les déchets acceptés sont :

- Les encombrants (matelas, meubles...),
- Le matériel électrique et électronique ou D3E (télé, ordinateur, radio...),

- Les végétaux (herbe, taille d'arbres...) sauf à la déchetterie des Bouclets,
- Les gravats (béton, terre, pierre...),
- La ferraille,
- Le bois,
- Le carton,
- Les déchets Dangereux des Ménages ou DDM (peinture, solvants, produits chimiques...)
- L'huile végétale : dépôt interdit pour les professionnels,
- L'huile minérale (huile de vidange, huile hydraulique...)
- Les piles,
- Les batteries,
- Les pneus,
- Les vêtements encore en bon état,
- Les tubes néons et lampes à économie d'énergie,
- ...

LES DECHETS REFUSES

Ne sont pas acceptés dans les déchetteries du canton d'Aime :

- l'amiante : la personne doit traiter directement avec une entreprise agréée,
- les récipients sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz...),
- les produits radioactifs,
- les véhicules hors d'usage (VHU) : ils doivent être déposés chez un recycleur agréé,
- Les ordures ménagères.

GESTION DU HAUT DE QUAI

Le haut de quai représente les missions liées au gardiennage d'une déchetterie.

Le gardiennage de l'ensemble des déchetteries des Versants d'Aime est assuré par l'entreprise Tri Vallées basée à Gilly sur Isère.

GESTION DU BAS DE QUAI

La gestion de bas de quai englobe la collecte et le traitement des déchets déposés en déchetterie.

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble de nos trois déchetteries ont été réalisés par l'entreprise AXIA POUGET basée à la Bathie. Les DDM (Déchets Dangereux des Ménages) ont été collectés et traités par l'entreprise VALESPACE basée à Chambéry (73).

LE TRAITEMENT

Chaque flux collecté est dirigé vers la filière d'élimination approprié et répondant à la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous détaille la filière pour chaque flux.

Type de déchets	Prestataire	Stockage	Traitement
Bois	Pouget	Benne 30 m ³	Broyage pour réalisation de panneau à particules
Encombrants	Pouget	Benne 30 m ³	Tri, broyage pour valorisation énergétique en cimenterie
Végétaux	Pouget	Benne 30 m ³	Compostage
Ferraille	Pouget	Benne 30 m ³	Recyclage matière
Carton	Pouget	Benne 30 m ³	Recyclage matière
Gravât	Pouget	Benne 30 m ³	ISDI de la Vigne au pont
DDM (Peinture, solvant...)	Valespace	Armoire spécifique	Traitement spécifique par incinération
Piles	Corepile (Eco-organisme)	Fut	Recyclage
Déchets	Eco-systèmes	Benne 30 m ³	Valorisation matière et énergétique

équipement électrique et électronique	(Eco-organisme)		
Pneus	Aliapur	Vrac	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Batterie	Valespace	Caisse palette	Recyclage matière
Lampes et tubes fluorescent	Recylum (Eco-organisme)	Conteneur spécifique	Recyclage
Huile végétale	Tri-alpes	Cuve 1 000 L	Recyclage
Huile minérale	Sevia	Cuve 1 000 L	Recyclage

LA DECHETTERIE DE VALEZAN

Cette déchetterie se situe sur le site de l'UIOM au lieu-dit du Praz sur la commune de Valezan en bordure de la RN 90 entre Aime et Bellentre.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers il a été décidé d'augmenter les horaires de la déchetterie pendant la période « estivale » en ouvrant aussi le matin. A contrario elle a été fermée les samedis et les matins en période « hivernale ».

- **Du 1^{er} janvier au 17 mars 2014** : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
- **Du 18 mars au 21 décembre 2013** : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- **Du 22 au 31 décembre 2014** : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par un salarié de l'entreprise Tri Vallées.

LA FREQUENTATION

Suite au changement de gardien, les données de fréquentations collectées en 2012 n'ont pas été relevées correctement. Un protocole a été mise en place afin d'obtenir des données fiables pour 2013. De même la différenciation de la provenance des usagers (particuliers, entreprises ou collectivités) n'a été mise en place en 2013. Ces données ne sont donc pas disponibles pour les années précédentes.

En tonne	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2007	-	-	-	6 520
2008	-	-	-	7 653
2009	-	-	-	7 741
2010	-	-	-	8 094
2011	-	-	-	7 888
2012	-	-	-	-
2013	7 969	968	415	9 352
2014	8 540	692	237	9 469
Évolution	+ 7,2 %	- 28,5 %	- 42,9 %	+ 1,3 %

La fréquentation de la déchetterie de Valezan continue de croître à un rythme moins élevé que par le passé. Il est observé une grande disparité d'évolution entre les trois types de publics accédant au site. Pendant que les passages d'entreprise et de collectivité baissent de manière importante (- 28,5 et -42,9 %) l'augmentation des particuliers reste à un niveau élevé (+ 7,2 %).

La baisse de 28,5 % des passages de professionnel est cohérente avec la baisse 24,5 % des recettes liées dépôts des professionnels. Aucune explication n'est à ce jour avancée pour expliquer ce phénomène. Un regard attentif sera porté sur l'évolution de l'accès des professionnels en déchetterie. Les professionnels seront interrogés pour savoir ce qu'ils font de leurs déchets.

BILAN QUANTITATIF

Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Végétaux	Ferraille	Bois	DIB	Carton	DEEE	DDM	Total
2007	107	126	134	270	41	38	13	729
2008	113	130	161	301	42	59	15	821
2009	115	150	160	306	33	65	12	841
2010	134	138	166	323	29	61	12	863
2011	123	126	187	295	24	65	10	830
2012	145	138	222	338	36	76	11	966

2013	173	164	257	388	39	85	13	1 119
2014	195	167	325	442	37	89	14	1 269
Évolution	+ 12,7 %	+ 1,8 %	+ 26,5 %	+ 13,9 %	- 5,1 %	+ 4,7 %	+ 7,7 %	+ 13,4 %

Les autres flux (Piles, pneus, lampes, huile minérale et végétale...) sont récupérés par des Eco-organismes sans être pesés.

Depuis maintenant quatre ans, la quantité de déchets déposés à la déchetterie de Valezan continue de croître de plus de 13 % par an. En 2014, le tonnage a augmenté 13,4 % alors que la fréquentation s'est stabilisée (+ 1,3 %). Il peut être déduit qu'en moyenne les déposants ont apporté une quantité plus importante.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Avec l'augmentation importante des tonnages déposés, le dimensionnement du site pose de nombreux problèmes. Lors des grosses journées, les bennes se remplissent trop vite, obligeant à stocker une partie des déchets sur le quai. Il y a également de nouvelles filières en REP qui ne peuvent pas être mises en place faute de surface disponible. C'est un manque à gagner pour la collectivité.

Les conditions de travail pour la gardienne ne sont pas optimales, le site ne disposant pas de sanitaire.

Le réaménagement futur du site devrait permettre de répondre à ces problématiques. Les études ont été réalisées en 2014. Les travaux sont prévus pour le courant de l'année 2015.

L'essentiel

- *Augmentation des quantités de déchets ces trois dernières années sans augmentation significative de la fréquentation*
- *Fréquentation du site stabilisée un peu au dessus de 9 400 visites annuelles avec néanmoins une grosse disparité entre les particuliers (+7%) et les professionnels (-28%). Ce phénomène est sans explication et devra faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.*
- *Extension du site prévue pour 2015*

LA DECHETTERIE DES BOUCLETS

Cette déchetterie se situe sur la RD 221 après le virage 4 avant d'arriver à Plagne 1800 en montant.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires changent au 31 décembre et au 1^{er} juin afin de répondre à la saisonnalité de l'activité locale.

- **Du 1^{er} janvier au 31 mai** : Du lundi au vendredi de 13 h à 17 h
- **Du 1^{er} juin au 31 décembre** : Du lundi au samedi de 13 h à 18 h

Cela représente une ouverture annuelle de 1 300 heures.

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par Guy Bernard DIMIER employé de l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73).

LA FREQUENTATION

En tonne	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2007	1 632	1 336	244	3 242
2008	1 695	1 544	148	3 387
2009	1 669	1 673	139	3 481
2010	1 556	1 032	120	2 708
2011	2 051	1 127	124	3 302
2012	1 922	1 181	115	3 218
2013	2 106	1 124	158	3 388
2014	1 827	1 218	158	3 203
Évolution	- 13,8 %	+ 8,4 %	0 %	- 5,5 %

Globalement, la fréquentation est remontée à son niveau de 2009 après la chute importante de 2010. Elle se situe autour de 3 300 passages annuels.

Comme depuis de nombreuses années le nombre de passages des particuliers oscille autour de 2000. L'augmentation de 8,4 % se traduit par une hausse des recettes de 24,0 %

BILAN QUANTITATIF

Le nombre de flux collectés restent réduit en raison de l'exiguïté du site. De nouvelles filières autofinancées (REP) sont apparues depuis quelques années, il est difficilement envisageable de faire évoluer ce site pour les recueillir.

La déchetterie des Bouclets n'est pas équipée de benne pour les végétaux, ce flux étant marginal à cette altitude. Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Ferraille	Bois	DIB	Carton	DEEE	DDM	Total
2007	96	155	163	12	23	9	458
2008	68	161	187	12	34	10	472
2009	77	171	161	15	29	7	460
2010	71	167	172	11	33	8	462
2011	69	172	161	21	32	1	456
2012	72	157	144	19	37	5	434
2013	61	174	148	13	40	5	441
2014	68	202	179	10	29	4	492
Évolution	+ 11,5 %	+ 16,1 %	+ 20,1 %	- 23,1 %	- 27,5 %	- 20,0 %	+ 11,6 %

L'année 2014 est l'année qui a vu le plus de dépôts depuis l'ouverture de cette déchetterie.

La quantité déposée augmente de 11,6 % en 2014 par rapport à 2013 alors que la fréquentation est en recule de 5,5 % sans explication.

Concernant la baisse significative des DEEE (- 27,5 %) les apports sont moins importants car certains loueurs d'envergure nationale ont passé des accords avec Eco-systèmes pour se faire collecter chez eux.

Concernant le carton, les quantités collectées continuent à baissé significativement d'année en année sans qu'il puisse y être apportée une explication satisfaisante. L'inconstance des résultats constatée sur les cartons sera suivie pour les années à venir.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La configuration de l'installation ne présente aucune perspective d'agrandissement ni de modification. Cette situation empêche la mise en place de nouvelles filières de valorisation. Ainsi bon nombre de déchets continuent d'être déposées dans les bennes d'incinérables ou d'encombrants. Cette situation pénalise le taux de valorisation de la collectivité.

L'essentiel

- *Hausse de la quantité de déchets collectés importante (+11,6 %) bien que la fréquentation baisse de 5,5 %*
- *Hausse significative du nombre de passage des entreprises*

LA DECHETTERIE DE MONTORLIN

Cette déchetterie se situe sur la RD 225 dans le virage avant d'arriver à Montchavin en montant.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

- **De janvier à juin** : Tous les mardis de 8h00 à 12h00.
- **De juillet à décembre** : Le mardi et le samedi de 8h00 à 12 h00.

Cela représente une ouverture annuelle de 312 heures.

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par M. Guy-Bernard DIMIER salarié de l'entreprise Tri Vallées.

FREQUENTATION

Les données exprimées ci-dessous sont celles comptabilisées par le gardien durant les horaires d'ouverture. Ne sont donc pas comptabilisés les passages réalisés par les services techniques de Bellentre en dehors de ces horaires.

	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2009	831	102	53	986
2010	968	60	73	1 101
2011	937	105	26	1 068
2012	825	72	13	910
2013	800	84	8	892
2014	832	58	4	894
Évolution	+ 4,0 %	- 31,0 %	- 50 %	+ 0,2 %

La fréquentation de la déchetterie de Montorlin se stabilise autour de 900 passages par an. Il est à noter qu'il est difficile d'apprécier correctement le nombre de dépôts réalisés par les services de la commune de Bellentre, ces derniers accédant régulièrement au site en dehors des horaires de gardiennage. En parallèle, le nombre de passage d'entreprises est en baisse de 31,0 % alors qu'en parallèle les recettes liées augmentent de 26,9 %.

BILAN QUANTITATIF

La déchetterie de Montorlin n'est pas équipée de bennes pour le bois, pour les végétaux et pour les gravats. Ce type de déchets doit être déposé dans les autres déchetteries du canton ou à défaut dans la benne DIB. Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Ferraille	DIB	Carton	DEEE	DDM	Total
2007	27	65	13	1	0	103
2008	18	83	18	8	0	127
2009	17	72	10	6	0	105
2010	18	68	8	10	1	105
2011	17	56	8	7	1	89
2012	16	56	5	9	2	88
2013	10	67	12	8	2	99
2014	17	77	0	3	1	98
Évolution	+ 41,1 %	+ 14,9 %	- 100 %	- 62,5 %	-50 %	- 1,0 %

Après plusieurs années de baisse la quantité de déchets collectés annuellement à la déchetterie de Montorlin se stabilise autour de 100 tonnes.

Les quantités de déchets étant faible, leur évolution à la hausse ou à la baisse est fortement impactée par le décalage d'une benne à l'année précédente ou suivante. La ferraille en forte baisse en 2013 voit une augmentation importante de ses tonnages sur le premier trimestre 2014.

Concernant le carton, la benne a été régulièrement polluée par des dépôts réalisés en dehors des horaires d'ouverture. Cela a conduit au déclassement de celle-ci en DIB. En parallèle, cela explique en grande partie l'augmentation de 14,9 % des DIB.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

L'exploitation du site présente des difficultés majeures d'exploitations sur plusieurs points :

- Faible performance de valorisation du fait qu'il y ait très peu de flux
- Condition de travail difficile du fait que le site n'est relié ni à l'eau, ni à l'électricité.
- Intrusions fréquentes avec pollution des bennes
- Dépôts sauvages devant le portail fréquent
- Normes d'aménagement des déchetteries non respectées

Pour les années à venir il est nécessaire de s'interroger sur la pérennité du site aux vus des quantités reçues et du nombre de passage.

L'essentiel

- *Stabilisation de la fréquentation après trois ans de baisse*
- *Stabilisation de la quantité de déchets déposés*
- *Intrusions fréquentes qui induisent des pollutions de bennes*
- *Dépôts sauvages fréquents devant le portail*

BILAN DES DECHETTERIES

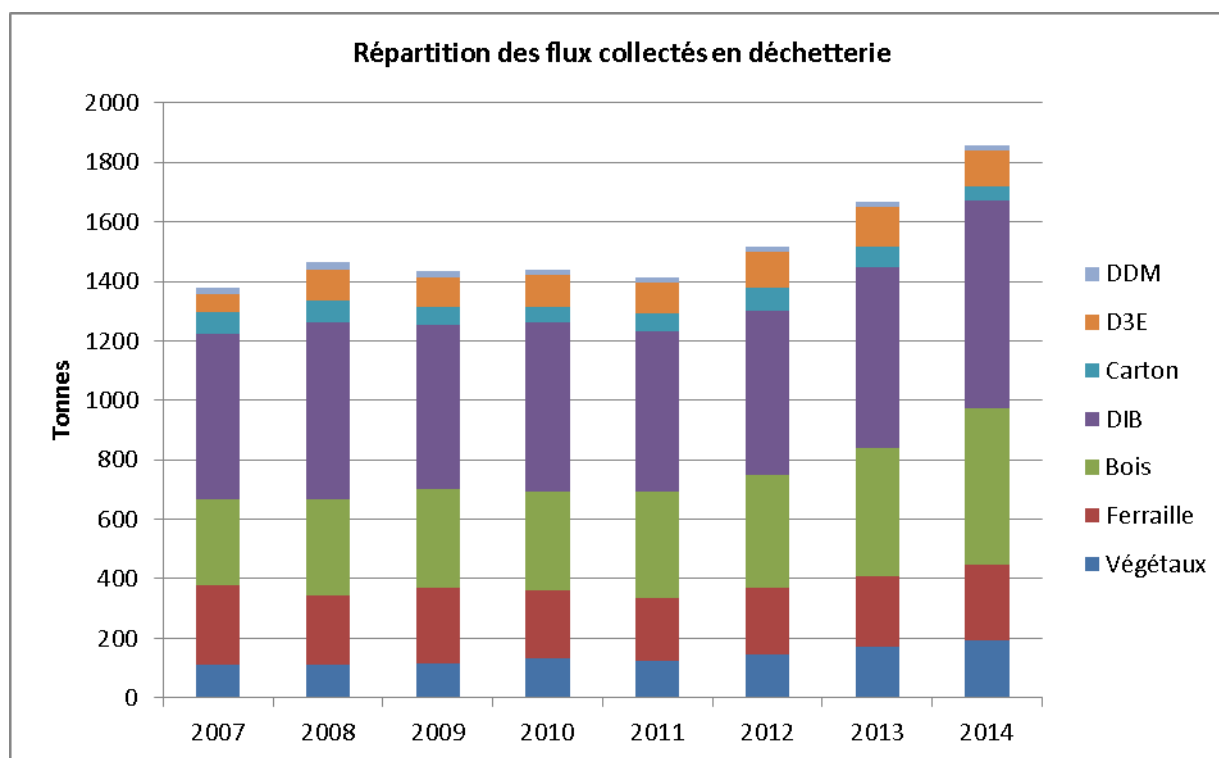
EVOLUTION ANNUELLE GLOBALE

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées pour chaque type de déchets pour l'ensemble des 3 déchetteries.

	Végétaux	Ferraille	Bois	DIB	Carton	D3E	DDM	Total
2007	110	269	289	557	70	62	22	1 357
2008	113	232	322	594	76	101	25	1 438
2009	115	254	331	552	63	100	19	1 415
2010	134	227	333	569	53	104	21	1 420
2011	123	212	359	536	62	104	18	1 396
2012	145	226	379	553	75	122	18	1 500
2013	173	235	431	608	70	133	19	1 650
2014	195	252	527	698	47	121	19	1 859
Evolution	+12,7%	+7,2%	+22,3%	+14,8%	-32,8%	- 9,9%	0%	+12,7%

REPARTITION PAR FLUX

L'histogramme ci-dessous montre l'importance relative de chaque flux.



Après une relative stabilité jusqu'en 2011 autour de 1 400 t les quantités collectées augmente de plus de 10 % par an depuis 2013. Ce phénomène est principalement du à l'accroissement d'activité de la déchetterie de Valezan.

RENDEMENT PAR DECHETTERIE

Afin d'évaluer le rendement des déchetteries il est proposé de calculé les ratios kilogrammes par visites, kilogrammes et visites par heure d'ouverture pour chacun des sites. Ce type de donnée n'est pas disponible pour les années précédentes.

Déchetterie	Ratio en kg par visite	Ratio en kg par heure d'ouverture	Ratio en visites par heure d'ouverture
Valezan	134	685	5,1
Bouclets	154	383	2,5
Montorlin	110	310	2,8

La déchetterie de Valezan présente le meilleur rendement des trois déchetteries aussi bien en visites qu'en kg à l'heure.

A l'inverse la déchetterie de Montorlin présente des ratios près de deux fois inférieurs à ceux de la déchetterie de Valezan ce qui impacte négativement les coûts de gardiennage à la tonne.

La déchetterie des Bouclets présente elle aussi des ratios quasiment moitié moindre que ceux de Valezan. Cela découle d'une décision politique à savoir d'avoir des horaires d'ouverture précoces en l'après midi (13h) et tardif en soirée (18h) afin d'offrir des horaires larges aux entreprises travaillant sur le secteur.

L'essentiel

- *Les quantités de déchets collectées sur l'ensemble des déchetteries du canton sont en forte augmentation depuis trois ans.*
- *La configuration des sites ne nous permet pas à l'heure actuelle de mettre en place de nouvelles filières afin de faire baisser la quantité d'encombrants (DIB) mis en enfouissement.*

LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES CARTONS PROFESSIONNELS

Devant les quantités importantes de carton présentées à la collecte les Versants d'Aime ont mis en place depuis 2004 une collecte séparée de ce matériau afin de la diriger vers une filière de recyclage.

La collecte du carton professionnel est assurée par un prestataire.

Le contrat arrivant à son terme le 31 octobre 2014 il a été procédé à une nouvelle mise en concurrence. Les résultats ont fait apparaître une augmentation importante du coût de la prestation si bien que différents scénarios de collecte sont à l'étude pour une reprise de la collecte en régie. (ca n'est pas déjà dit plus haut ?)

Les camions vident leur chargement au quai de transfert situé à côté de l'UIOM de Valezan. Il est déposé en mélange avec la MIHT. Il est ensuite trié, mise en balle puis expédié pour recyclage.

LES POINTS DE COLLECTE

Il existe plusieurs types de points de collecte pour le carton :

- le chalet ou le local : le carton est stocké en vrac à l'intérieur,
- le bac roulant de 1000 L : réservé au bas de vallée,
- la collecte « à domicile » : réservé aux très gros producteurs. Le carton est stocké en vrac ou sur roll.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de point de collecte pour le carton dans chaque localité.

Localité	Nombre de point de collecte
Aime	6
Aime la Plagne	1
Montalbert	5
Bellentre	0
Montchavin-Les Coches	9
Landry	3
Vallandry	3
Peisey-Nancroix	5
Plan Peisey	5
La Côte d'Aime	1
Granier	1
Valezan	1
Montgirod-Centron	2
Macot	2
La Plagne	19
Total	63

LE PLANNING DE COLLECTE

Une tournée par semaine est organisée pour collecter le carton sur les communes d'Aime, Macot, Landry et Peisey-Nancroix tout au long de l'année. La fréquence de ramassage du carton sur les stations de sports d'hiver est variable en fonction de l'activité touristique. Les cartons des communes excentrées (Granier, Valezan et Montgirod) présentant de petits volumes sont collectés en mélange avec le tri.

Localité	Hiver	Hors saison	Eté
Aime, Macot, Landry	1 fois semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Peisey-Nancroix	2 fois par semaine		
Plan-Peisey, Vallandry, Montchavin et les Coches		1 fois par mois	
Station d'altitude de la Plagne	3 fois par semaine		

En parallèle des bennes sont mises en place à Aime la Plagne, Belle Plagne et Montalbert pour recevoir le carton avant la saison d'hiver afin de soulager le prestataire de collecte des cartons, le flux étant vraiment important à cette période de l'année. Financièrement ce service est globalement équivalent à la collecte manuelle réalisée par SITA. En optimisant le remplissage et la rotation des bennes il est doit être possible que ce système de bennes soit moins cher.

Carton en tonne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aime 2000	1,66	2,44	2,96	2,62	3,58	1,56	1,3
Plagne Centre					1,78	1,26	0,86
Montalbert	2,36	2,40	2,26	3,52	4,18	0,96	2,02
Plagne Bellecôte					2,38	0,94	0,8
Belle Plagne				2,54	2,62	1,12	1,36
Total	4,02	4,84	5,22	8,68	14,54	5,84	6,34

La quantité de carton collectée par ce biais est en augmentation par rapport à 2013 avec des évolutions très différentes en fonction des sites.

Ce service reçoit un retour positif de la part des professionnels de station qui correspond à un réel besoin. Pour une bonne efficacité du système il faut arriver à trouver la période optimale pour la mise en place des bennes pour le carton ainsi que déterminer les meilleurs emplacements. Etant donné le succès de l'opération sur les stations d'altitude de la Plagne et de Montalbert il est envisageable de l'étendre à d'autres station si nécessaire.

Il y a moins de tonnage sur Plagne Centre et Plagne Bellecote car ces bennes n'ont réalisées qu'une seule rotation.

LES QUANTITES DE CARTONS COLLECTEES

Les données du tableau ci-dessous nous sont transmises par le SMITOM de Tarentaise.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution
Carton	260 t	282 t	368 t	333 t	342 t	384 t	390 t	402 t	380 t	- 5,5 %

Après plusieurs années de croissance continue la quantité de carton collectée annuellement baisse de 5,5 % (22 tonnes) entre 2013 et 2014. Celle-ci peut être liée à une baisse de l'activité économique ou à un changement des modes de livraison.

Une étude auprès des acteurs économiques devra être lancée afin de mieux comprendre le phénomène.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

- **En station**

Malgré les nombreuses campagnes d'information, le prestataire trouve encore beaucoup d'indésirables dans les locaux consacrés à la collecte du carton. Cela se caractérise notamment par des palettes en bois, de cagettes et des encombrants.

La mise en place de bennes temporaires en début de saison sur les stations d'altitude de la Plagne et de Montalbert a démontré son efficacité. Leur mise en place sur les stations de Montchavin les Coches, Plan Peisey et Vallandry mérite d'être étudiée.

- **En Vallée**

La capacité de stockage de carton est insuffisante notamment à l'entrée d'Aime coté Moutiers où une grande partie du carton est stockée en extérieur à la vue de tous et soumise aux intempéries.

L'essentiel

- *La quantité de carton collecté sur le territoire du canton d'Aime en 2014 est de 380 tonnes soit une baisse de 5,5 % (- 22 tonnes) par rapport à 2013. Une attention particulière devra être portée sur ce phénomène afin de comprendre cette baisse.*

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Depuis de nombreuses années Les Versants d'Aime organisent deux fois par an un ramassage d'encombrants en porte à porte. Pour 2013, il a été décidé de ne réaliser qu'un seul ramassage en automne étant donné que les horaires d'ouverture de la déchetterie de Valezan ont été augmentés.

Sur le principe, les usagers sortent à une date précise leurs encombrants dans la rue et l'entreprise Tri-Vallées basée à Gilly-sur-Isère (73) passe et ramasse tous ces déchets.

Il est à noter que ce service ne concerne que les habitants permanents. Il n'y a pas de ramassage dans les stations de sports d'hiver et les professionnels n'ont pas le droit de déposer. L'opération est limitée à 1 m³ par foyer.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'entreprise Tri-Vallée mobilise 4 personnes et 2 véhicules pour chaque journée de collecte. Elle se charge de ramasser l'ensemble des déchets et de les transporter jusqu'à la déchetterie de Valezan. Là, les différents types de déchets sont triés (DIB, D3E, bois, ferraille...) et déposés dans la benne correspondante.

Afin de limiter les déplacements en direction de la déchetterie, les Versants d'Aime mettent en place des bennes dites « tampon » pour les DIB :

- Lors de la collecte du Versant du Soleil, une benne est placée à l'embranchement entre Granier, la Côte d'Aime et Valezan.
- Lors de la collecte de Longefoy, Villette et Montgirod-Centron une benne est placée près de la mairie à Centron.
- Lors de la collecte de Peisey-Nancroix, une benne a été placée sur le parking des services techniques à Peisey.

Afin de limiter les débordements constatés ces dernières années la commune de Peisey-Nancroix a décidé que les habitants ne devraient plus déposer leurs déchets dans la rue mais venir les déposer sur le parking des services techniques. La, les déchets étaient pris en charge par Tri vallées. Ce dispositif ayant donné entière satisfaction il sera reconduit pour l'année 2015.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités de DIB collectées dans les différents points.

DIB en tonne	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Côte d'Aime	3,2	2,39	4,42	6,02	2,32	1,32
Peisey-Nancroix	7,34	3,36	5,72	3,42	1,38	0,64
Centron	2,42	0,62	1,44	5,06	1,16	1,42
Total	12,96	6,37	11,58	14,5	4,86	3,38

Le tonnage sur les bennes « tampons » est en baisse en 2014 par rapport à 2013 car :

- Il n'y a eu moins de déchets sortis sur les Versants du Soleil,
- Le mode de collecte a été modifié sur la commune de Peisey-Nancroix

La liste des déchets acceptés est établie comme suit :

- meubles : table, canapé, fauteuil, lit, matelas...
- Electroménagers : frigo, four, aspirateur...

- Matériel HiFi : Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone...
- Pneus jantés ou non
- Déchets dangereux : peinture, solvant, phytosanitaire...
- Batterie

Elle est complétée par une liste des déchets refusés (liste non-exhaustive) :

- bois hors meuble (palette, planche, piquet, huisserie...)
- ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)
- gravât (carrelage, faïence...)
- vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)
- végétaux
- ordures ménagères
- divers : seau, bâche en plastique, vitre...
- récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)
- déchets amiantés
- carton

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Malgré les consignes strictes concernant les types de déchets acceptés, les équipes de collecte ont rencontré énormément d'indésirables (palettes, bâches, seaux, tôles...). Dans un souci de salubrité l'ensemble des déchets acceptés ou non, a été collecté et éliminé.

Ce dispositif expose donc les Versants d'Aime à des incivilités qui ont pour conséquences :

- augmentation des coûts
- dégradation du bilan « grenelle »

Il est nécessaire de s'interroger sur la nécessité de maintenir ce service étant donné que les horaires de la déchetterie de Valezan ont été fortement augmentés et que cette dernière sera renouvelée prochainement.

L'essentiel

- *Les consignes de tri sont mal suivies et engendrent des difficultés dans l'exécution des prestations*
- *Les secteurs Versants du Soleil et Peisey-Nancroix n'ont pas connu les mêmes désagréments*

COLLECTE DES VETEMENTS

Les Versants d'Aime organisent sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un six conteneurs répartis dans les points suivant :

- Dans le virage de Cote Rousse à la Côte d'Aime,
- Rue de la gare à Landry,
- Devant la bibliothèque à Macot,
- Près de la mairie à Centron.

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73). C'est l'entreprise Alpes TLC basée à Ugine (73) qui trie les vêtements collectés sur le canton d'Aime.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.

Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,

- les jouets.

Suite à la mise en place d'un Eco-organisme, la collecte et la valorisation des textiles est gratuite depuis le printemps 2011.

Les quantités collectées par point de collecte sont détaillées ci-dessous :

Point de collecte	Tonnage
Déchetterie de Valezan	5,0 t
Landry	5,0 t
Macôt	3,4 t
La Côte d'Aime	5,0 t
La Poste à Aime	15,7 t
Centron	2,5 t
Total	36,6 t

Cela donne un ratio de collecte de 3,8 kg par habitant permanent à comparer avec la moyenne nationale de 2,65 kg/an/habitant (données 2014).

L'essentiel

- *La collecte des vêtements rencontre un franc succès.*

LA COLLECTE DES DASRI

La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupant (scalpels, lame...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur. Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Jusqu'au 31 décembre 2013 cette collecte était organisée et financée par les Versants d'Aime.

Depuis le 1^{er} janvier 2014 c'est l'eco-organisme DASTRI qui organise la collecte des DASRI.

Après sollicitation de la pharmacie d'Aime qui a refusé de devenir point de collecte DASTRI a repris à son compte le principe de médibus mis en place par les Versants d'Aime. Cela consiste en le stationnement d'un véhicule dédié pendant 2 heures devant la pharmacie à Aime tous les 4 mois. Les particuliers apportent leurs déchets, en échange le prestataire leur donne une boîte normalisée.

Les frais de déplacement, de traitement et de fourniture des boîtes spécialisées anciennement à la charge des Versants d'Aime sont maintenant réglés par l'eco-organisme DASTRI.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

L'eco-organisme s'est parfaitement substitué à la collectivité dans la réalisation de cette collecte ce qui augure un bon fonctionnement pour les années à venir.

L'essentiel

- *Cette collecte marginale en quantité permet de sortir des déchets à risques des ordures ménagères. Les conditions de travail des agents sont donc plus satisfaisantes.*
- *La collecte a été reprise par l'eco-organisme DASTRI au 1^{er} janvier 2014.*
- *A partir du 1^{er} janvier 2014 cette collecte est intégralement organisée et prise en charge par l'eco-organisme DASTRI.*

L'ISDI DE LA VIGNE AU PONT

Les Versants d'Aime disposent d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit « la Vigne au Pont » sur la commune de la Côte d'Aime.

Cette installation relevant de la compétence « traitement » les Versants d'Aime ont confié sa gestion au SMITOM de Tarentaise. Ce dernier se charge de la gestion administrative et technique, les Versants d'Aime assurant la totalité des couts liés à l'installation.

Ce site a pour vocation de recevoir exclusivement des déchets inertes à savoir de la terre (non végétale), des pierres et des gravats. Il est notamment strictement interdit de déposer du plâtre et du bois. Le site n'est pas prévu pour recevoir des déchets amiantés.

Le SMITOM a missionné un prestataire afin de gérer le site et notamment les accès.

HISTORIQUE DU SITE

L'ISDI est exploité par le SMITOM par arrêté préfectoral du 22 aout 2008. Initialement, la capacité de stockage est d'environ 50 000 m³ avec une limite fixée à 9 400 m³ par an.

Les quantités déposées depuis l'ouverture du site sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Année	Volume déposé en m ³	Volume repris en m ³	Bilan en m ³	Capacité résiduelle en m ³
2008	7 572	0	+ 7 572	42 428
2009	9 900	0	+ 9 900	32 528
2010	3 716	3400	+ 316	32 212
2011	2 343	0	+ 2 343	29 869
2012	1 896	0	+ 1 896	27 973
2013	1 431	3 500	- 2 069	30 042
2014	8 072	3 500	+ 4 572	25 470

EXPLOITATION 2014

Administrativement au 31 décembre 2014 la capacité restante théorique est estimée à 25 470 m³. En pratique il reste environ 5 000 m³ disponibles sur site. Le SMITOM doit apporter des réponses sur cette discordance.

CONDITION D'ACCES

L'ISDI de la Vigne au Pont est susceptible de recevoir des matériaux de chantiers se déroulant exclusivement sur le territoire du canton d'Aime. Les matériaux de chantiers extérieurs au canton sont strictement interdits.

L'accès est autorisé aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers. Après validation par le SMITOM c'est le prestataire qui contrôle la conformité des matériaux déposés. Les dépôts sont facturés 3 € à partir du premier m³ pour les professionnels et du sixième pour les particuliers.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La différence entre les capacités restantes théoriques et réelles implique de revoir les modalités d'accès au site et du contrôle des volumes déposés.

Pour le fonctionnement futur du site il est nécessaire de travailler à l'extension du site.

L'essentiel

- *Il apparait un écart significatif entre les quantités théoriques et réelles déposées.*
- *Le site arrivant à saturation il est nécessaire de prévoir une extension du site.*

BILAN FINANCIER

GENERALITES

LES DEPENSES

Coût en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Collecte	1 093	1 045	1 087	1 139	1 106
Traitement (SMITOM)	824	825	852	840	897
ISDI	6	0	19	28	35
Total coll. + traitement (hors ISDI)	1 917	1 870	1 939	1 979	2 003
Total collecte et traitement	1 924	1 870	1 958	2 007	2 038
Déchetterie de Valezan	100	100	121	162	178
Déchetterie des Bouclets	120	117	123	124	135
Déchetterie de Montorlin	18	16	17	21	23
Total déchetteries	238	233	261	307	336
Encombrants PAP	14	15	16	9	10
TOTAL SERVICE	2 175	2 118	2 235	2 323	2 374

Les dépenses augmentent globalement de 2,2 % (+ 51 K€) entre 2013 et 2014. Cela est principalement du :

- A l'augmentation de la participation au SMITOM (+ 57 K€).
- A l'augmentation de l'exploitation des déchetteries de 9,4 % (+ 29 K€) du à l'augmentation des tonnages de 12,7 %

Ces augmentations sont en partie contrebalancées par une baisse sur le cout de collecte de 33 K€ :

- Non remplacement de deux agents partis en cours d'années (-26K€)
- Indice de révision de prix en baisse sur les prestations de service (-4 K€)
- Moindre location de bacs roulant suite à mise en place des CSE (- 3K€)

LES RECETTES

En K€	2010	2011	2012	2013	2014
Rachat matière et subvention MULTIMAT. et déchetteries	118	96	34	52	101
Professionnels en déchetteries	22	37	23	27	23
TEOM	2 193	2 309	2 411	2 508	2 518
Autres recettes ¹	26	25	66	64	56
Total	2 359	2 467	2 534	2 651	2 698

¹ : Les autres recettes comprennent le remboursement de personnel malade, les remboursements d'assurance, la vente de conteneurs d'occasion...

Les recettes augmentent de 1,8 % (+ 47 K) entre 2013 et 2014.

- Multimatériaux : la forte augmentation constatée sur le rachat de matière et les subventions des eco-organismes est principalement du à l'augmentation de ce type de recette en déchetterie. Cela s'explique par le fait qu'une partie de ces recettes étaient soustraites des dépenses avant le 31 juillet 2013 et qu'elles apparaissent maintenant en recette.
- Professionnels : la fluctuation des recettes en déchetterie s'explique par un effet lié à la prévente des tickets (report de stock d'une année sur l'autre).
- TEOM : le taux de la Taux d'Enlèvement d'Ordures Ménagères demeure inchangé depuis de nombreuses années sur le canton d'Aime. L'augmentation du montant perçu au titre de cette taxe est du à l'accroissement annuel des bases. Cette augmentation est moins rapide que par le passé car les bases croissent moins vite.

RESULTAT

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses	2 021	2 116	2 175	2 118	2 235	2 323	2 374
Recettes	2 044	2 206	2 359	2 467	2 558	2 651	2 698
Résultat	+ 23	+ 90	+ 184	+ 349	+ 323	+ 328	+ 324

Le service est excédentaire depuis maintenant de nombreuses années. Cela permet de financer des opérations d'investissement (mise en place de conteneurs semi-enterrés, achat de camion...) sans recourir à l'emprunt. A la différence de 2013 il n'a pas été réalisé de rachat d'emprunt avec l'excédent 2014. Ce montant a été provisionné en prévision des travaux importants programmés à la déchetterie de Valezan en 2014.

LES COUTS PAR FILIERE

Les couts exprimés ci-après ont été calculés sur la base de la méthode ComptaCout développée par l'ADEME. C'est une méthode standardisée qui permet de comparer simplement les collectivités entre elles. Ces couts regroupent l'ensemble des dépenses et charges auxquels ont été soustraites les recettes et les subventions.

BILAN GLOBAL

Cout exprimé en HT € par tonne	OMr	Verre	Tri sélectif	Déchetterie			Carton
				Valezan	Bouclets	Montorlin	
Structure¹	26,4	8,4	47,3	14,0	27,7	21,4	35,8
Communication²			34,5				4,0
Prévention³	4,2		22,5				
Précollecte⁴	18,6	49	76,4				
Collecte⁵	66,0	36,2	143,4	39,0	164,9	83,3	286,8
Transport et tri⁶			237,6	103,3	115,6	133,3	76,1
Incinération⁷	179,3						
TVA	22,5	4,8	33,3	14,6	29,1	23,2	38,5
Cout complet TTC	317,0	98,4	595,0	170,9	337,3	261,1	441,1

Recette⁸	16,1	48,1	443,3	37,5	34,7	35	74,2
----------------------------	-------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-----------	-------------

Cout aidé TTC	300,9	50,3	151,7	133,4	302,6	226,1	366,9
----------------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

¹ : Les frais de structures englobent l'ensemble des frais des gestions liés au bon fonctionnement du service (encadrement, comptabilité...). Elles sont affectées à chaque flux au prorata des charges techniques.

² : Les frais de communication sont les frais engagés par le SMITOM concernant la communication sur les déchets auprès des habitants permanents, des professionnels et des touristes.

³ : Les frais de prévention sont les frais engagés par le SMITOM afin de limiter la production de déchets à la source.

⁴ : Les frais de précollecte concernent tous les éléments mis en place pour permettre la collecte des différents flux (amortissement, lavage et réparation des conteneurs semi-enterrés, location de bacs roulants...).

⁵ : Les frais de collecte comprennent l'ensemble des moyens mis en place pour la collecte des déchets (amortissement, entretien et réparation des véhicules, salaire des agents de collecte, prestataire, carburant,...).

⁶ : Les frais de transport et tri comprennent le transport des déchets recyclables depuis le quai de transfert de Valezan jusqu'au centre de tri de Valespace à Chambéry ainsi que le tri réalisé sur place. Dans le cas des déchetteries ils intègrent les frais de transport des déchets jusqu'au centre de tri de l'entreprise Pouget à la Bathie ainsi que leur tri et leur traitement.

⁷ : Ce sont les frais liés à l'incinération des ordures ménagères résiduels à l'UIOM de Valezan.

⁸ : Les recettes comprennent la revente de matière, le soutien des eco-organisme et l'amortissement des subventions d'investissement.

COMPARAISON AVEC LES MOYENNES NATIONALES

La comparaison avec les moyennes nationales pour chaque de déchets permet de situer les couts des versants d'Aime par rapport aux autres collectivités.

Cout exprimé en HT € par tonne	OMr	Verre	Tri sélectif	Déchetterie		
				Valezan	Bouclet	Montorlin
Cout aidé en € HT	278,4	45,5	118,4	118,8	273,5	203,0
Moyenne nationale 2012¹	211	52	172	118		

¹ : source « référentiel national des couts du service public de gestion des déchets – Edition 2015 »

Ordures ménagères

Le cout aidé de gestion des ordures ménagères est significativement supérieur à la moyenne nationale. Cela peut s'expliquer par :

- La dispersion de l'habitat,
- les contraintes d'accès,
- les contraintes climatiques,
- la très forte variation de la production de déchets,
- l'état actuel de l'UIOM qui ne permet pas de bénéficier d'une TGAP minorée.

Verre et tri sélectif

Pour ces deux postes les Versants d'Aime se placent sous la moyenne nationale. Dans le cas du tri c'est la très forte augmentation des recettes qui explique cet état de fait. Il est peu probable que les recettes se maintiennent à ce niveau pour les années à venir.

Déchetterie de Valezan

La déchetterie de Valezan se situe juste au niveau de la moyenne nationale. Son cout devrait néanmoins augmenter dans les années à venir suite aux travaux de mise aux normes.

Déchetterie des Bouclets

La déchetterie des Bouclets se situe largement au dessus de la moyenne nationale pour deux raisons principales :

- cout important lié au pont roulant
- cout d'amortissement bâtiment
- Ratio en kg/heure bas

Déchetterie de Montorlin

La déchetterie de Montorlin présente un cout supérieur à la moyenne nationale car :

- les faibles apports font mécaniquement monter le cout du gardiennage à la tonne
- le peu de benne ne permet pas d'optimiser les couts de traitement. En l'absence de benne pour le bois par exemple celui-ci est déposé avec les encombrants pour un cout de traitement beaucoup plus élevé.

ANALYSE CIBLÉE DES FLUX ORDURES MÉNAGÈRES, TRI, VERRE ET CARTON

	Ordures ménagères			Verre			Tri sélectif			Carton	
	2013	2014	Moy. Natio. 2012	2013	2014	Moy. Natio. 2012	2013	2014	Moy. Natio. 2012	2013	2014
Structure	22,6	26,4		9,9	8,4		47,1	47,3		34,1	35,8
Prévention		4,2						34,5			
Communication								22,5			4,0
Précollecte	22,8	18,6	6	73,5	49,0	11	87,0	76,4	24		
Collecte	63,5	66,0	93	33,1	36,2	42	156,8	143,4	159	280,6	286,8

Transport et tri							265,3	237,6	136	88,7	76,1
Incinération	158,1	179,3	121								
Recettes	13,6	16,1		47,9	45,5		329,3	443,3		59,6	74,2
Cout aidé HT	253,4	278,4	211	68,6	44,1	52	226,9	118,4	172	343,8	328,5

Tableau présentant les coûts en €/HT/T

Il est à noter que le SMITOM a fourni pour 2014 des données concernant ses coûts de prévention et de communication. En 2013, ces coûts étaient intégrés au frais de traitement.

Les charges de structure

Les charges de structure représentent un pourcentage des frais généraux des Versants d'Aime appliqué au service « Déchets ». Il a été décidé de passer ce taux de 15 % en 2013 à 20 % en 2014, ce qui fait augmenter le montant global des charges de structure.

Dans le cas spécifique du verre les charges de structure à la tonne sont mathématiquement en baisse car les quantités collectées ont augmentées entre 2013 et 2014.

La précollecte

Les charges de précollecte sont en baisse car l'ensemble des prestations de lavage des conteneurs semi-enterrés n'a pas été réalisé suite à la défaillance du prestataire mais restent largement supérieures aux moyennes nationales. Cela s'explique par le fait que le parc de conteneurs semi-enterrés est relativement récent et donc en cours d'amortissement.

La collecte

Les frais de collecte sont inférieurs aux moyennes nationales pour chacun des trois flux. Cela est dû au choix de collecter les déchets en conteneurs semi-enterrés en ne mobilisant qu'un seul agent contre deux à trois pour les bacs roulants. En résumé, l'installation de conteneurs semi-enterrés engendre des frais de précollecte élevés et un coût de collecte bas.

Les coûts de collecte du verre et du carton sont en augmentation suite au renouvellement du marché en cours d'année.

La collecte du tri est en légère baisse par rapport à 2013 suite à l'arrêt de la collecte spécifique des bacs roulants au printemps 2013.

Le traitement

Les données de traitement (incinération et tri) sont fournies par le SMITOM de Tarentaise. Concernant l'incinération des ordures ménagères le coût aidé HT est plus élevé que la moyenne nationale du fait du vieillissement de l'UIOM de Valezan, d'une TGAP plus importante et de recettes moindres car l'installation ne réalise pas de valorisation énergétique.

Concernant le tri la différence de coût aidé avec la moyenne nationale s'explique principalement par l'éloignement du centre de tri.

Remarque générale

Globalement, les éléments à la charge des Versants sont maîtrisés entre 2013 et 2014. Ce sont les charges de traitement transmises par le SMITOM qui font varier le coût aidé HT.

ANALYSE CIBLEE DES DECHETTERIES

	Déchetterie de Valezan		Déchetterie des Bouclets		Déchetterie de Montorlin		Moyenne nationale 2012
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
Structure	12,9	14,0	25,4	27,7	19,1	21,4	
Collecte	39,6	39,0	167,5	164,9	96,1	83,3	39
Transport et tri	99,6	103,3	107,0	115,6	110,1	133,3	78
Recettes	20,3	37,5	19,6	34,7	36,5	35,0	
Cout aidé HT	131,8	118,8	280,3	273,5	188,8	203,0	118

Tableau présentant les coûts en €HT/T

Les charges de structure

Pour les mêmes raisons qu'au chapitre précédent les charges de structure sont en hausse entre 2013 et 2014.

La collecte

Les frais de collecte sont en baisse pour l'ensemble des trois déchetteries car la révision des prix pour le marché de gardiennage des déchetteries est inférieure à un entre 2013 et 2014.

La comparaison avec la moyenne nationale montre que la déchetterie de Valezan est dans la moyenne alors que les deux autres sont largement au dessus. Ce poste devrait néanmoins augmenter dans les années à venir suite à l'extension et la modernisation du site prévu en 2015.

La déchetterie des Bouclets présente un cout de collecte très supérieur à la moyenne nationale. Cela s'explique par les spécificités du site et par :

- le faible ratio en tonne déposée par heure d'ouverture
- les frais liés au pont roulant (utilisation, contrôle et entretien)
- l'amortissement du bâtiment

La déchetterie de Montorlin présente également un cout de collecte supérieur à la moyenne nationale principalement du au faible ratio en tonne déposée par heure d'ouverture.

Le transport et le traitement

Les frais de transport et de traitement sont en hausse pour l'ensemble des déchetteries. Cela s'explique par le fait qu'en 2013 la revente des matériaux du premier semestre n'était pas comptabilisée en recette mais venait en soustraction des dépenses. Le cout de transport et de traitement de 2013 est artificiellement bas.

Les recettes

Les recettes ont augmenté de manière importante entre 2013 et 2014 pour plusieurs raisons :

- la revente des matériaux du premier semestre n'était comptabilisée en recette mais venait en soustraction des dépenses en 2013
- la signature d'un nouveau marché en juillet 2013 a permis de multiplier par trois la valeur de rachat de la ferraille en déchetterie.
- A partir de 2014 le SMITOM reverse aux Versants d'Aime la part des cartons collectés en déchetterie soutenue par Eco-emballages

A moins d'une baisse des cours les recettes devrait se maintenir à ce niveau dans les années à venir. Elles devraient même augmenter avec l'apparition d'Eco-mobilier, éco-organisme en charge de l'élimination des déchets d'ameublement.

L'essentiel

L'analyse du budget selon la méthode normalisée de l'ADEME fait apparaître des coûts globalement au niveau de la moyenne nationale. Néanmoins, le traitement des ordures ménagères est supérieur à la moyenne nationale du fait des coûts de traitement.

En 2014, la comparaison des coûts aidés à la tonne entre les recyclables et les ordures ménagères démontre tout l'intérêt économique de la mise en place de la collecte séparée des déchets recyclables (la filière la plus coûteuse reste bien l'incinération).

Malgré la hausse du taux de TVA de trois points au 1^{er} janvier le résultat budgétaire reste favorable avec un excédent de l'ordre de 300 000 € annuel depuis quatre ans.

RAPPEL DES OBJECTIFS GRENELLE

La loi Grenelle II votée le 12 juillet 2010 impose aux collectivités un certain nombre d'objectifs concernant la collecte et le traitement des déchets. La collectivité doit :

- Réduire de 7% la production des DMA sur son territoire
- Organiser ces filières de traitement des déchets de manière à ce que 45 % des flux bénéficient d'une valorisation matière
- Supprimer le recours à l'enfouissement
- Réduire de 15 % les quantités de déchets traitées par incinération
- Mise en place d'une part variable assise sur la quantité de réellement jetée par les usagers dans la TEOM

LA METHODE D'ANALYSE

Le canton d'Aime étant un territoire extrêmement touristique, un calcul ne tenant compte des seuls habitants permanents donne des résultats très élevés qui ne peuvent être comparés avec les données nationales ou analysées objectivement. C'est pourquoi il a été décidé de prendre comme référence la population DGF. La population INSEE est de 9 648 habitants quand celle DGF est de 23 412.

LES RESULTATS

Le tableau ci-dessous regroupe les performances en kg par habitant par an pour chaque type de déchets traités. Afin d'avoir une base de référence, une colonne indique la référence départementale pour l'année 2012 (dernière valeur disponible).

En kg par habitant par an	2007	2008	2009	2010	Base GRENELLE 2010	2011	Obj. GRE. 2011	2012	Obj. GRE. 2012	2013	Moyenne Savoie 2013	Obj. GRE. 2013	2014	Obj. GRE. 2014	Objectif GRENELLE 2015
Ordures ménagères	277	274	256	243	243	233	236 232	234	229 221	225	237	222 210	218	215 199	206 (15%) 188 (23%)
DIB non valorisés	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	13	0	1	0	0
DDM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Total non valorisé	279	276	258	245	245	235	233	236	222	227	252	211	220	200	189
Collecte sélective	24	28	28	27	27	28	28	29	29	30	38	30	30	31	32
Verre	43	50	48	46	46	45	45	42	45	44	37	45	44	45	45
Carton Pro	13	17	15	15	15	17	16	17	16	17		16	16	16	16
Végétaux	5	5	5	6	6	5	7	6	9	7	61	11	8	13	14
Ferraille	12	11	12	10	10	9	10	10	10	10	11	11	11	11	11
Nouv. flux dech.	-	-	-	-	-	-	3	-	6	-		9		12	15
Bois – valo. matière	13	15	15	15	15	16	16	16	17	18	29	18	22	19	20
Bois – valo. énergétique											6				
DIB – Valo. énergétique	25	27	24	25	25	22	23	23	21	25	22	19	28	17	15
DIB – Valo. matière											6				
Carton de déchetterie	3	4	3	2	2	3	3	3	3	3	10	4	2	4	4
D3E	3	5	4	5	5	5	5	5	5	6	7	6	5	7	8
Total valorisé	141	162	154	151	151	150	157	151	163	160	228	169	166	175	167 (15%) 180
Total annuel (DMA)	420	438	412	396	396	385	390	387	385	387	480	380	386	375	374 (15%) 369
Total ENFOUISSEMENT	1	1	1	1	1	1	...	1	...	1	13	...	1	...	0
Total INCINERATION	278	275	257	243	243	234	233	235	222	226	239	211	219	200	207 (15%) 189 (23%)
Total VALORISATION MATIERE	116	135	130	126	126	128	134	128	142	135	199	150	138	158	147 (15%) 165 (23%)
Valorisation matière	28 %	31 %	32 %	32 %	32 %	33 %	34 %	33 %	37 %	35 %	41 %	39 %	36 %	42 %	39 (15%) 45 % (23%)

COMMENTAIRES

BAISSE DE 15 % DU RECOURT A L'INCINERATION

Le recourt à l'incinération concerne à ce jour en très grande majorité le traitement des ordures ménagères. Cette pratique a reculé ces six dernières années d'environ 20 %. Il semble que la crise économique ait incité certains acteurs, principalement les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, à revoir leur fonctionnement. Ces données placent les Versants d'Aime en dessous de la moyenne départementale.

Le Grenelle de l'Environnement impose une baisse de l'incinération de 15 % entre 2010 et 2015 soit un objectif de 215 kg/habitant en 2014. Les résultats sont aujourd'hui justes supérieurs aux objectifs mais ils montrent une baisse régulière depuis plusieurs années qui va dans le sens des objectifs attendus.

Néanmoins, la réussite de cet objectif ne permet pas de satisfaire aux autres cibles à savoir la baisse des DMA (-7%) et le taux de valorisation (45%). Il faut pour cela réduire de manière plus significative encore la quantité d'OMr produites et atteindre une baisse de 23% contre les 15 requis.

BAISSE DE 7% DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA - ORDURES MENAGERES + COLLECTE SELECTIVE + VERRE + DECHETTERIE)

La production annuelle par habitant DGF de déchets ménagers et assimilés sur le canton d'Aime a baissé depuis 2009 pour se stabiliser depuis 2011. Depuis cette date la quantité d'ordures ménagères collectées et compensée par la hausse des quantités reçues en déchetterie.

Le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de 375 kg par habitant en 2014 qui n'a pas été atteint. Au regard de la tendance actuelle, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de 369 kg par an et par habitant en 2015 sans mettre en place un programme d'action adapté.

LE TAUX DE VALORISATION MATIERE

Le taux de valorisation matière progresse ces six dernières années sous les effets conjugués de la baisse de la production d'OMr et l'augmentation des recyclables. Le Grenelle de l'Environnement impose un objectif de 45 % de recyclage matière en 2015.

En 2014 ce taux n'est que de 36 % contre un objectif intermédiaire de 42 %.

Dans la mesure où les DIB valorisables sont traités en valorisation énergétique, ils ne peuvent participer à la bonification de ce taux (il serait de 43% si ce flux était enregistré)

PERSPECTIVES : LE PLAN LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS

A ce stade les Versants d'Aime n'ont pas des performances conformes aux prescriptions des lois Grenelles. Ainsi il sera nécessaire de mettre en place en 2015 un plan de réduction des déchets articulé autour de celui mené par le SMITOM de Tarentaise.

Objectif	Action
1- Réduction de 7 % des DMA	1.1 – Instaurer le principe de « gros producteurs »
	1.2 - Tarification incitative pour les habitants
	1.3 - Redevance spéciale pour les professionnels
	1.4 - Compostage
	1.5 - Geste Eco-responsable
	1.6 - Plateforme de broyage
	1.7 - Récupération et réparation en déchetterie
	1.8 - Restriction des accès en déchetterie
2- Réduction de 15 % du recours à l'incinération	Points 1.1 à 1.5
	2.1 - Augmentation du geste de tri
	2.2 - Gestion spécifique de la fraction fermentescible des OMR
	2.3 - Mise en place de collectes spécifiques (vêtement, DASRI...)
3- 45 % de valorisation matière	L'ensemble des actions du paragraphe 2
	3.1 - Mise en place de nouvelles filières en déchetterie (REP).
4 – Arrêt du recours à l'enfouissement	Action non prioritaire à ce stade car ce mode de traitement représente 0,2 %

Après identification de ces actions, une évaluation doit y être apportée pour permettre de définir la ligne politique de gestion du service sur les prochaines années.

L'essentiel

- *Si la tendance actuelle se maintient l'objectif de réduire de 15 % le recours à l'incinération entre 2010 et 2015 devrait être quasiment tenu.*
- *Si la quantité globale reste constante, la quantité de déchets incinérés baisse alors que celle des déchets recyclables augmente.*
- *Les Versants d'Aime sont en retard concernant les objectifs du Grenelle de l'Environnement de réduire les DMA de 7 % et d'avoir un taux de valorisation matière de 45 %. Les résultats constatés étant significativement inférieurs aux objectifs intermédiaires. La réussite de cette démarche ne pourra passer que par la mise en place d'un programme pluriannuel de prévention volontariste.*